



LE RAINCY

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 AVRIL 2025

Présents : Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, adjoints au Maire, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)

Secrétaire de séance : Thomas VAUTRIN

Mr le Maire : « Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons pouvoir ouvrir cette séance du Conseil Municipal du samedi 5 avril dont l'objet, vous le savez, est important puisqu'il contient en particulier le vote du budget pour cette année 2025. Je remercie le public d'être présent et d'être là pour suivre les débats, j'espère peu animés, mais en tout cas riches par les positions des uns et des autres, pour que nous puissions montrer et démontrer l'image de la réalité du Raincy, qui est effectivement positive. Je vous remercie. Je vais d'abord, dans un premier temps, passer à l'appel des présents. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Le quorum est atteint. Il y a quelqu'un que je n'ai pas appelé ? Je n'ai pas appelé Bernard Cacace, pardon. Oui, Bernard CACACE. Madame BIZOUERNE. ? Je vous donne la parole »

Mme BIZOUERNE : « Je voulais simplement signaler que Monsieur BELOT aurait vraiment aimé être là, mais du fait de son handicap – il s'est cassé la jambe – et qu'il n'y a pas d'ascenseur ni de moyens pour monter au Conseil Municipal, il ne peut pas être là ce soir. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci, Madame BIZOUERNE. Vous le savez, tout est prévu dans cette ville. Si Monsieur BELOT avait une incapacité à pouvoir venir, une association se met à disposition, dans tous

les cas, pour faire monter toutes les personnes. Évidemment, quand il y a un mariage, toutes les personnes handicapées peuvent monter.

Quand il y a une manifestation, toutes les personnes peuvent monter. Je regrette donc l'absence de Monsieur BELOT et je lui souhaite évidemment au nom de tout le monde un prompt rétablissement. Merci, Madame, de cette intervention positive. Le quorum est atteint, nous allons pouvoir délibérer. »

Désignation d'un secrétaire de séance

Mr le Maire : « *Dans un premier temps je vais vous demander d'approuver la désignation du secrétaire de séance. Il s'agit dans ma proposition de Monsieur Thomas VAUTRIN.*

Madame SULPIS ? Vous voulez intervenir dans le débat et dans le sujet ? Je suis désolé, vous avez quand même l'habitude, on désigne le secrétaire de séance et puis ensuite on organise la séance. Vous avez quand même suffisamment d'expérience pour respecter l'ordre de cette organisation démocratique. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Monsieur VAUTRIN devienne le secrétaire de cette séance ? Il n'y en a pas. Monsieur Thomas VAUTRIN est désigné secrétaire de séance et c'est la raison pour laquelle il est à mes côtés. »

Une minute de silence à la mémoire de Francis FASQUEL

Mr le Maire : « *Avant d'entrer dans le Conseil Municipal, et comme je le fais à chaque fois malheureusement, il nous faut rappeler les disparitions. Je l'avais fait avec toute l'émotion commune de la ville pour la disparition de notre boucher, de notre pharmacien et l'émotion a été grande la dernière fois et à chaque fois que nous avons pu parler de notre boucher et de notre pharmacien. Par parenthèse, son épouse souhaite pour l'instant qu'il n'y ait pas de réunion publique. Je crois que voir disparaître son mari est un sujet évidemment, dans la vie, extrêmement important, on va laisser un peu de temps et elle me dira le moment où elle souhaitera que l'on puisse rendre hommage à Monsieur Roch Djiva. Pour cette séance, deux décès en particulier – nous ne rendons pas hommage à toutes les personnes disparues – mais nous avons une ancienne employée municipale, qui était un maître-nageur émérite, Madame Brigitte VIALETTE, donc je rendrai évidemment une minute de silence sur la proposition en particulier de Monsieur SALLE qui m'avait interpellé sur le sujet. J'allais le faire et j'ai transmis évidemment à la famille toutes mes condoléances. Madame VIALETTE a été inhumée à Saint-Souplet en Seine-et-Marne, là où elle demeurait, et donc je vous donnerai quelques mots sur Madame VIALETTE, mais juste avant, je voulais qu'on rende hommage également à Monsieur Francis FASQUEL. Monsieur Francis FASQUEL était un homme discret, mais extrêmement engagé, pas en politique, mais engagé pour les autres. Nous le connaissons bien, car il était porte-drapeau pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, et ce durant plusieurs années. Francis FASQUEL était en effet un ancien combattant de la guerre d'Algérie. Il avait dédié sa carrière professionnelle aux enfants et à l'enseignement. Il a été notamment instituteur, nous dirions aujourd'hui professeur des écoles, à l'école des Fougères au Raincy. Il a ensuite terminé sa carrière comme directeur d'école aux Pavillons-sous-Bois. Mais la maladie ne l'a malheureusement pas épargné les dernières années de sa vie, le contraignant à s'éloigner du Raincy pour se rapprocher du domicile de l'un de ses fils. Nous avions l'habitude de converser. Il avait sa casquette, son air si particulier avec une humilité extrême. C'est quelqu'un, encore une fois, qui a marqué notre ville. Il avait également une passion, c'était l'aquariophilie qu'il avait transmise à son fils. Vous le savez, si nous avons eu un nombre considérable d'aquariums dans les sous-sols du conservatoire, c'était un peu lui qui était à l'origine et la transmission de la passion à son fils, passion qui a été transmise à l'ensemble de sa famille.*

J'étais avec eux il y a quelques jours, avec quelques membres de sa famille, le 23 mars dernier, pour accompagner Monsieur FASQUEL dans sa dernière demeure. Il a rejoint son épouse au cimetière ancien du Raincy et nous nous sommes rappelé à ce moment-là la passion de Monsieur FASQUEL pour l'aquariophilie et son goût des beaux poissons – quand je dis de beaux poissons, des espèces rares – qu'il aimait à regarder durant des heures et à partager avec beaucoup. Je garde de lui l'image d'un homme attaché à l'enseignement et la transmission de valeurs et aux devoirs de mémoire et je vous propose à la fois pour lui, évidemment, mais aussi pour sa famille que nous puissions exercer une minute de silence. Je vous remercie.

Une minute de silence est observée.

Une minute de silence à la mémoire de Brigitte VIALETTE

Mr le Maire : « Madame Brigitte VIALETTE a été recrutée au sein du service des sports en juin 2003 par mon prédécesseur en qualité d'opérateur des activités physiques et sportives. Elle a enseigné la natation aux enfants des écoles, aux adultes en cours particuliers, mais elle était aussi impliquée au niveau associatif et donnait des cours d'aquagym, d'aquabike, enfin, une série d'éléments qui font que son activité participait à la qualité de vie. En 2007, elle a obtenu l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives et a été nommée sur ce grade l'année suivante. Ses collègues parlent d'elle comme d'une personne très agréable avec une personnalité solaire. Effectivement, Brigitte VIALETTE était solaire, toujours positive, et apportait beaucoup à son entourage, à la fois professionnel et personnel. Son enthousiasme était une source d'énergie pour son entourage, professionnel en particulier. En surveillance de bassins de natation, Mme Brigitte VIALETTE brillait par sa réactivité à de nombreuses reprises, intervenant à la vitesse de l'éclair lorsqu'une situation l'exigeait pour sauver, pour administrer aussi des situations. Madame Brigitte VIALETTE a pris sa retraite le 1er juillet 2018 et est restée dans les mémoires des groupes de nageurs comme une professionnelle impliquée, à l'écoute et accueillante. Ainsi, cette personnalité solaire, il vous est proposé, parce qu'il est important que lorsqu'on a donné une partie de son temps professionnel, aussi de son temps politique pour d'autres, pour la ville, qu'elle qu'il soit, que nous puissions rendre hommage, et cet hommage je vous le propose à travers cette minute de silence. Je vous remercie. »

Une minute de silence est observée.

L'ordre du jour de ce conseil appelle les points suivants :

I – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2025

Mr le Maire : « Il nous faut, dans un premier temps, approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars. Je précise, un sujet important, c'est que nous avons organisé la Commission de la vie municipale très en amont pour qu'il puisse y avoir des débats très affirmés avec les positions des uns ou des autres. Cette Commission a eu lieu, je crois, la semaine dernière, vous avez reçu le compte rendu complet. Ceux qui étaient là ont montré finalement qu'on pouvait débattre dans la sérénité, sans attaque personnelle et vraiment dans la construction, quelles que soient les positions des uns ou des autres. Je voudrais remercier ceux qui étaient présents à cette séance de la majorité et de l'opposition. Ainsi, il apparaît à certains élus que nous pourrions non pas accélérer nos débats, mais faire en sorte que nous puissions respecter justement des règles entre nous, les règles du règlement intérieur du Conseil Municipal, qui font que lorsqu'il y a une délibération qui se présente, il puisse y avoir des questions de chacun des groupes et même de chacun des élus, de la majorité ou de l'opposition, qu'ensuite évidemment je réponde et qu'on puisse passer après au vote, et ne pas avoir des débats itératifs qui font que nous avons quelquefois des lourdeurs dans nos débats qui empêchent de se souvenir quelquefois de l'objectif même de chacune des délibérations. En tout cas, c'est le vœu que je

formule en ce début de séance. Est-ce que vous avez des questions ou des amodiations du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars dernier ? Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je voulais juste rebondir sur ce que vous venez de dire. Je n'ai pas pu me rendre, et je m'en suis excusée, à la Commission municipale, mais l'enjeu du Conseil municipal est aussi de permettre aux Raincéens d'exposer la démocratie locale, qu'ils soient au courant de tout. Le but, ce n'est pas que nous thésaurisions toutes les informations sans le leur rendre. Donc c'est important pour la démocratie qu'ils puissent entendre nos débats, tout simplement. »

Mr le Maire : « Merci de votre intervention, Monsieur PEREIRA. Allez-y, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Oui, concernant le PV, j'ai une petite modification en page 24. Je pense que c'est juste une petite erreur, ce n'est pas grand-chose, mais je préférerais que ce soit modifié. Je cherche à l'avoir, Monsieur, contrairement à vous. Je cherche à retrouver la vérité. Je ne prétends pas l'avoir, je questionne, ce qui est mon rôle pour obtenir la vérité. Vous dites que vous n'avez jamais évoqué les 6, mais j'ai parlé de 10 millions d'euros concernant le pôle culturel. J'ai un article du Parisien qui vous cite et qui parle de ces 10 millions d'euros. Ne me dites pas que je mens. C'était juste les 10 millions. »

Mr le Maire : « Je note qu'il faut, dans votre première phrase, sur votre troisième intervention à la page 24, retirer le "re" dans le mot "retrouvé" et modifié sur la troisième ligne 6 millions en 10 millions et sur la quatrième ligne modifier 6 millions en 10 millions. Merci, Monsieur. Madame SULPIS. Allez-y, Madame. »

Mme SULPIS : « Merci, Monsieur le Maire. Je demande juste une petite correction sur mon prénom. Dans tout le PV, ce n'est pas le prénom féminin qui est marqué.

Mr le Maire : « Donc c'est Noëlle... »

Mme SULPIS : « L-L-E. »

Mr le Maire : « Oui, bien sûr, c'est votre prénom, mais on a mis "Noël" comme la fête de fin d'année, c'est ça ? »

Mme SULPIS : « Oui, dans tout le PV où je suis mentionnée. »

Mr le Maire : « D'accord. Eh bien, écoutez, on va demander à l'administration de modifier, évidemment. Je vous présente, Madame, mes excuses, même si la nativité est quelque chose qui peut permettre d'avoir beaucoup d'espoir. On a dû certainement en votre vie faire ce parallèle. Je vous présente mes excuses, Madame, et nous allons corriger évidemment cette erreur de l'administration, qui n'est pas volontaire.

Ces deux amendements de Monsieur PEREIRA et de Madame SULPIS étant pris en compte, je vous propose de voter ce procès-verbal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne participe pas au vote ? Très bien. Vous avez bien noté les votes de chacun ? Je vous remercie. »

II – Délibérations du Conseil Municipal portant sur :

1.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

Mr le Maire : « Vous le savez, dans le cadre du vote du budget, il faut approuver le compte de gestion, c'est une première démarche, et ensuite, le compte administratif. Comme je l'indiquais en Commission il y a quelques jours, nous avions besoin, c'est légitime et indispensable, d'avoir la validation du trésorier-payeur du Raincy. Vous le savez, c'est un fonctionnaire d'État qui contrôle à la fois le compte administratif et le compte de gestion et les deux, compte de gestion et compte administratif, doivent être à l'égal. Je vous propose de voter ce compte de gestion dont les montants vous sont indiqués. Cela avait été précisé dans le cadre de la Commission de la vie municipale. Le résultat de clôture de l'exercice est à 2 555 828,26 €. Il était pour mémoire en 2023 de 2 560 318,43 euros, ce qui veut dire que cette somme sera reportée sur l'exercice que nous allons voter juste après. Je ne vous donne pas plus de précisions parce que je pense que nous avons débattu, mais Monsieur SALLE demande la parole. Allez-y, Monsieur. »

Mr SALLE : « Merci, M. le Maire. Je voulais faire une remarque et une explication de vote. La remarque, c'est que sur le compte de gestion que vous nous avez gentiment procuré, on remarque des informations qu'on n'a pas sur le budget et notamment sur le patrimoine de la ville. C'est juste une remarque qui ne concerne d'ailleurs pas que Le Raincy, mais j'observe qu'en net, on a un patrimoine net de 122 millions si je ne me trompe pas, si je sais lire, et ce qui peut ressembler à des amortissements dans le budget, c'est au maximum le virement à la section d'investissement, soit autour de 2 millions. Cela fait 1,6 % du patrimoine. Cela amène à penser, mais ce n'est pas le cas que pour Le Raincy, que pour l'essentiel, les collectivités locales sous-estiment grandement la dégradation de leur patrimoine, puisque c'est quand même très faible comme amortissement pour le patrimoine. C'est une remarque qui ne concerne pas que Le Raincy, c'est une remarque générale.

Et la deuxième, c'est une explication de vote. Naturellement, je ne mets en cause ni le service comptable de la ville du Raincy ni le percepteur, donc je ne voterai pas contre cette délibération, mais n'ayant pas voté le budget l'année dernière, je ne voterai pas pour non plus, donc je m'abstiendrai. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci de cette remarque. Vous avez raison, les collectivités ont des patrimoines qui sont souvent importants. D'ailleurs, quand on peut se libérer d'une partie du patrimoine qui n'est pas utilisée, je pense qu'il faut le faire. C'est ce que nous avons commencé à faire d'ailleurs, mais modestement évidemment, parce qu'il est important de pouvoir préserver le patrimoine utile à la gestion municipale pour l'ensemble des activités. Il faut quand même rappeler que ces 2,5 millions constituent une somme importante au regard de la taille de notre commune. Nous avons regardé avec l'administration ce qu'avaient les autres communes, je peux vous dire qu'il n'y a pas des comptes de gestion qui finissent dans beaucoup de communes à 2 millions et demi. Souvent, un très grand nombre de communes ont moins d'un million, ce qui n'est pas raisonnable. Je pense que là aussi, c'est un élément de bonne gestion de notre part et de prévoyance – je pense que c'est le bon mot qui doit s'adapter à ce compte de gestion.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais vous proposer de voter ce compte de gestion 2024. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je ne vais pas plus loin, je pense que tout le monde s'est exprimé, donc on a soit pour, soit abstention. Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)], **ET 14 ABSTENTIONS** [Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)]

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER le compte de gestion exercice 2024 établi par le SGC du Raincy, annexé à la présente délibération.

	RESULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	412 014,24		-319 401,01		92 613,23
Fonctionnement	2 148 304,19		314 910,84		2 463 215,03
TOTAL I	2 560 318,43		-4 490,17		2 555 828,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 560 318,43		-4 490,17		2 555 828,26

1.2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024

Mr le Maire : « Vous le savez, le compte administratif, c'est la photographie du budget précédent, donc de l'année 2024. C'est cette photographie qui nous permet d'indiquer dans la note de synthèse ce que nous avons fait pendant l'année 2024. Il nous paraît important de redire que notre épargne de gestion est à quasiment 1 million d'euros avec une épargne brute qui est sensiblement la même, à plus de 900 000 euros, et puis nous avons ce fonds de roulement du CA 2024 à 2 555 000 euros. Vous redire peut-être que les recettes fiscales sont de 20,3 millions d'euros. Les produits des taxes directes, c'est essentiellement le foncier bâti puisque vous connaissez l'évolution de la loi sur ces sujets. Le foncier non bâti constitue une recette extrêmement faible et puis la taxe d'habitation qui persiste sur les résidences secondaires. Donc si nous avons à fixer des taxes, c'est sur ces trois éléments.

Les droits de mutation à titre onéreux : contrairement à beaucoup d'autres communes, il y a eu des évolutions plutôt positives au regard de ce que nous avions prévu au budget 2024. L'année 2024 a marqué une amélioration par rapport à 2023 avec une recette sur ces droits de mutation de 838 000 euros. Les dotations, je ne sais pas s'il faut en parler beaucoup, on en reparlera peut-être à l'occasion du budget, mais elles sont extrêmement faibles. Vous le savez, l'État aide de moins en moins les collectivités, c'est juste un constat et non une critique, il est important de le savoir. Les autres participations découlent essentiellement des participations de la CAF, dont il est à noter que les montants sont souvent perçus avec une année de retard voire plus. Les produits des services ont été perçus à hauteur de 1,9 million d'euros en 2024 et puis nous avons également d'autres produits de gestion courante qui restent faibles puisqu'ils sont à 148 975 euros.

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal ont été perçues par le Trésorier comme par la Ville à hauteur de 23 940 478 euros. Les atténuations de produits - c'est le fait que nous payons à l'État différents éléments – le FNGIR, le prélèvement SRU et le FNAP, une série d'éléments qui concourent au fait qu'il est toujours important de dire que depuis 2010 jusqu'en 2024, l'État a prélevé à la ville 33 millions d'euros. Donc, ne disons pas que nous ne participons pas à l'effort national. C'est le cas de beaucoup de communes, mais notre commune est considérée quelquefois comme une ville riche, ce qui n'est pas le cas de son budget. La ville est riche de ses habitants et riche de son urbain, mais la ville n'est pas riche de son budget et donc c'est ça qu'il faut toujours plaider auprès des instances de l'État les plus hautes, au niveau départemental, mais évidemment au-delà.

Je ne vais pas vous décliner l'ensemble des éléments qui ont fait cette réalisation importante de notre budget en 2024. Nous avons eu recours à l'emprunt pour financer une partie du pôle culturel et vous le savez, nous avons eu de nombreux débats sur ces sujets. Le fonds de compensation de la TVA cette année a été important puisque vous le savez, lorsqu'on investit, une partie de la TVA revient en recette au sein de la ville et ce sera le cas également en 2025 puisque les dépenses 2024 ont été importantes et là, le FCTVA s'est monté à un peu plus de 971 000 euros en 2024 et correspond aux dépenses d'investissement que nous avons réalisées en 2023. Notre stratégie a toujours été de ne pas avoir recours à l'emprunt, ce que nous avons fait en dépensant finalement en une dizaine d'années plus de 40 millions : évidemment, le pôle culturel, et puis après on ne se rappelle plus de ce qui a été fait – l'avenue de la résistance, l'ensemble des éléments sport en particulier, ce que nous avons fait avec le plateau du centre Omnisport, mais aussi l'ensemble des réflexions que nous avons pu faire intervenir sur cette ville, en termes de voiries, même si ça n'est pas suffisant, en termes de sécurité, même si le déploiement doit se poursuivre et en termes d'écoles, même si ce n'est pas encore suffisant. Ce sont 40 millions qui ont été dépensés pour que cette ville reste la ville d'excellence qui est remarquée par tous.

Voilà ce que je pouvais vous dire très brièvement – parce que l'essentiel, c'est le budget qui suivra – sur ce compte administratif et qui doit nous permettre d'acter la photographie du budget 2024 par le compte administratif, que je ne vous proposerai pas de voter. Enfin, on vous proposera de le voter, mais comme la loi l'indique, le premier magistrat de la ville ne peut pas faire procéder au vote. Je vais demander s'il y a des questions sur le compte administratif. S'il y en a, je répondrai, et ensuite, je laisserai la présidence de cette assemblée pour le vote de ce compte administratif à Michel BARRIÈRE, pour qu'il enregistre vos votes. Je devais initialement le laisser à Jocelyne PAIGNON, que je remercie du fond du cœur de sa présence, parce que Jocelyne a subi quelques éléments qui l'ont cloué pendant quelque temps, et elle m'a dit "Je veux absolument venir voter ce budget", et donc je la remercie devant tout le monde vraiment particulièrement, et c'est Michel BARRIÈRE qui me remplacera juste après. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RONDEPIERRE, allez-y. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup Monsieur le Maire et prompt rétablissement à Madame PAIGNON, que je vois le bras dans le plâtre. Heureusement que ce n'est pas la jambe, sinon elle aurait pu faire comme notre collègue Didier BELOT et ne pas venir au Conseil Municipal en raison de l'absence d'ascenseur.

Concernant ce compte administratif, Monsieur le Maire, nous allons nous abstenir. Nous aurions même pu voter contre, non pas pour les faits qu'il détaille, puisqu'ils sont factuels par définition, mais par rapport à l'exercice d'autosatisfaction auquel vous vous livrez à la fois par écrit et à l'oral, puisqu'il faut peut-être le dire pour les Raincéens qui nous regardent et les Raincéens qui sont dans le public, on entend "il y a un excédent de 2 millions", on se regarde par rapport aux autres communes, "c'est bien, on peut être fier de nous". J'espère que vous sortez de la mairie de temps en temps, M. le Maire, parce que moi, quand je parle aux Raincéens, ils sont de moins en moins fiers de notre ville. Ils en ont assez de se prendre les pieds dans l'avenue de la Résistance. Ils en ont assez de ne plus pouvoir utiliser les bâtiments publics qui sont dans un état dégradé. Ils en ont assez de voir leurs enfants aller dans des crèches ou des écoles dans un état déplorable.

Alors quand je lis dans ce rapport, mais j'y reviendrai de toute façon à l'occasion du budget, puisque je vois que nos remarques de la dernière fois n'ont pas été prises en compte, quand je vois dans le propos que vous écrivez que vous avez réussi à garantir un service de qualité en augmentant les dépenses d'entretien, il va falloir me dire où parce qu'encore une fois, le centre de loisirs, il est fermé par manque d'entretien, le dojo de la Raincéenne, il est fermé par manque d'entretien. Les crèches, il a fallu une fois encore vous mettre devant vos responsabilités sur Facebook, parce que quand on en a parlé ici, vous n'avez pas daigné saisir le sujet. D'ailleurs, je vais revenir sur quelque chose pour que les gens comprennent bien. Souvent, Jean-Michel GENESTIER nous dit : "La crèche, c'était People&Baby, je les ai virés ". C'est un peu facile. People&Baby, c'était le gestionnaire. En revanche, la charge du bâtiment, c'est-à-dire ce qui posait problème, les dalles qui tombaient sur les gamins notamment, c'est la charge de la ville. C'est parce que vous n'avez pas voulu investir qu'on s'est retrouvé avec des enfants qui ont été mis en danger. Parce que la réalité, elle est où ? D'ailleurs, c'est écrit dans ce document : tout part dans le centre culturel, un centre culturel qui nous a été annoncé en 2019, 2020, 2022. Je peux recommencer à chaque fois parce que malheureusement, cela continue. Je continue de dire d'ailleurs que malheureusement, il ne sera sans doute pas livré d'ici à mars 2026, c'est-à-dire l'échéance municipale. Ce centre culturel coûte aujourd'hui 35 millions d'euros. Vous nous l'avez annoncé à 10 millions. Vous nous dites : "Mais vous allez voir, cela va être un bel équipement, etc." On est d'accord, sans doute, mais en attendant, comme vous avez mal anticipé le coût du centre culturel, vous empruntez. C'est d'ailleurs écrit, on va le voir tout à l'heure, on emprunte un peu plus de 7 millions d'euros cette année, on a emprunté 9 millions d'euros l'année dernière, mais on emprunte à des taux excessivement élevés, parce que comme vous n'avez pas anticipé à l'époque, c'est-à-dire 2017 où les taux étaient très bas, on se retrouve dans la panade.

Alors moi, je veux bien que vous disiez à qui veut l'entendre que la qualité de vie au Raincy s'est améliorée, mais la réalité est tout autre. Tout va dans le centre culturel. Pour pouvoir le payer, vous êtes en train de vendre les biens communaux. On va parler tout à l'heure de Valère Lefebvre, pour lequel vous avez l'air très pressé de vendre. D'ailleurs, vous n'avez pas souhaité qu'il y ait un débat public, je me demande ce qu'il y a à cacher. Tout ça pour dire, Monsieur le Maire, que cet exercice d'autosatisfaction me désole. Cela explique ce que j'ai vu après pour le budget. Vous nous avez demandé d'être force de propositions, on l'a toujours été, on vous a fait des propositions. Il y a même des choses où vous nous aviez dit "On le fera", vous ne l'avez pas fait. Je me désole de ce résultat, mais je me désole non pas parce que votre copie est mauvaise, cela peut arriver à tout le monde d'avoir une mauvaise note, mais je me désole parce que c'est les Raincéens qui en souffrent. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voulais faire une remarque un peu plus technique sur le CA. Le compte administratif, en effet, retrace l'exactitude des dépenses par rapport au budget, qu'il retrace les prévisions des dépenses. Donc ce qui est intéressant au moment du vote du CA, c'est de comparer par rapport à ce que nous avions voté lors du budget. Alors, je m'y suis livré et cela m'a amené quelques réflexions. C'est vrai que les charges à caractère général et les charges de personnel ont été très bien tenues puisqu'on a dépensé moins que ce qui était budgété, mais c'est vrai aussi qu'il faut faire attention à assurer le minimum d'entretien, le minimum d'embauche, notamment pour contrôler ce qui est délégué. Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ce que j'ai observé et qui est peut-être un peu inquiétant, c'est que le chapitre 70, les produits et services payés par les Raincéens pour les prestations délivrées par la Ville, qui était prévu à 2,5 millions, a été réalisé autour de 1,9 millions. Là, il faudrait se livrer à une analyse pour pousser, mais cela veut dire qu'on a eu beaucoup moins de recettes sur les activités de la ville que prévues. Ça, ce sont mes remarques sur la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, deux remarques. C'est vrai qu'on avait prévu 19 millions de dépenses d'investissement, on n'en a réalisé que 10. L'essentiel de ces 10, c'est le futur centre culturel. Pour le financer, on a emprunté 9 millions, ce qui veut dire, là encore, qu'il faut être très attentif, mais je reviendrai sans doute lors du budget, sur la structure financière à venir parce qu'on voit déjà dans le CA apparaître en remboursement en capital de 323 000 euros, ce qui n'est pas négligeable et ce qui va augmenter dans les années à venir. C'était juste quelques remarques sur le CA.

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais simplement donner quelques éléments de vérité, parce que nous ne sommes pas dans un débat, mais il est important d'apporter les précisions nécessaires.

Merci à Pierre-Marie SALLE pour, non pas cette satisfaction, mais des propos qui sont objectifs. Sur les titres de recettes, il y a eu un retard d'environ un mois et demi à deux mois, ce qui fait que la Ville a des enregistrements de recettes qui n'ont pas été capés sur l'année 2024, qui le seront évidemment sur 2025, et qui font qu'il y a un léger retard. On l'a vu évidemment avec l'administration, il est corrigé aujourd'hui. Sauf difficultés à nouveau sur les titres de recettes, on devrait pouvoir obtenir des niveaux suffisants.

Concernant les différentes remarques, il faut donner les chiffres qui sont vrais. On ne peut pas venir en Conseil Municipal et puis lancer des chiffres comme ça en fonction des éléments qui nous passent par la tête. On a des délibérations qui suivent, notamment les fameuses APCP, autorisation de programme de crédits de paiement. Il est clairement écrit que le pôle culturel est capé sur un niveau de 26 millions. On n'a jamais caché, on a donné les évolutions, etc. Il était de 19 millions en 2019. Cela fait rire Madame BIZOUERNE, elle peut sourire et rire sans écouter ce que je dis, mais qu'est-ce qui vaut dans un dossier ? C'est lorsqu'on lance les appels d'offres. On peut dire à un moment "cela coûte 10 millions", si les entreprises répondent à un certain niveau et qu'on l'accepte, ce qui fut fait, effectivement, en 2019, les réponses au marché d'appels d'offres étaient de 19 millions. Aujourd'hui c'est 26 millions. Oui, entre temps, rappelez-vous, fin 2019, en 2020 il y a le Covid, avec une période extrêmement compliquée. Il y a eu aussi quelques difficultés avec certains riverains qui s'étaient engagés à ce qu'on puisse rentrer sur leurs propriétés et qui sont revenus sur leurs engagements, et donc on a dû avoir une décision de justice. Et puis la géotechnique : des études géotechniques d'une période n'étaient pas correctes sur la période où nous avons réalisé les choses. Voilà. C'est cela qui fait la différence. Alors on peut se dire "C'est scandaleux" – et je pourrais le dire moi-même – "de dire que des travaux coûtent 19 millions et ensuite, cela coûte 26 millions". Mais entre-temps, l'action municipale a permis d'obtenir 1 million d'euros de la région et 4,2 millions de la métropole du Grand Paris. Donc lorsqu'on fait le delta, ce qui coûtait à la ville en 2019 coûtera à la ville pas plus a priori, je dis bien, pas plus, que ce qui était prévu en 2019.

Donc je redis les choses parce qu'on ne peut pas faire du Raincy bashing – je suis désolé de cet anglicisme – en permanence. Il faut que vous compreniez que lorsque vous avez une expression contre le Maire, moi, cela m'est égal. Je suis là et je suis assez grand pour pouvoir me défendre. Quand vous avez une expression contre la majorité municipale, cela me gêne beaucoup. Mais quand vous avez une expression contre Le Raincy, en disant « Le Raincy, c'est ça », avec les descriptions qu'on a pu entendre, qui sont quand même un peu aberrantes, parce que là aussi, je sors de la mairie, très largement, je suis sur le terrain, contrairement à d'autres, et je vais voir les choses et on rectifie quand on doit rectifier. On ne fait pas que de la Communication, comme certains qui sont là simplement pour piailler et dire "Il se passe ci, il se passe ça", sans donner de bons chiffres. La réalité des choses, c'est ça. Oui, le pôle culturel va coûter 26 millions. Oui, nous avons eu recours à l'emprunt et nous avons eu raison d'avoir eu recours à l'emprunt à cette période pour une bonne et simple raison, c'est que vous le savez, nous avons eu recours à l'emprunt auprès de la Banque des Territoires, et que l'emprunt qui a été pris est capé, là aussi je rappelle toujours ce mot de "capé", sur le livret A. Pourquoi nous l'avons fait ? Parce que nous savons très bien que les évolutions font que le livret A descend, qu'il est déjà descendu et que l'emprunt que nous avons contracté a déjà diminué considérablement et qu'il va continuer à baisser dans les prochaines années, déjà l'année prochaine et encore l'année prochaine. Et donc avoir une

bonne gestion, ce n'est peut-être pas emprunter quand on n'en a pas besoin, mais c'est emprunter quand on en a besoin à un moment où on peut effectivement avoir une négociation nécessaire. Si un Raincéen a aujourd'hui un besoin de pouvoir emprunter, il va peut-être aussi, en tant que bon père de famille, prendre un emprunt dont il se dit qu'il va diminuer dans le cours du temps. Cela paraît évident. Donc c'est le choix que nous avons fait, en tout cas, c'est ce que nous formulons et ce sont les retours que nous avons. Ce ne sont pas des retours politiques, mais ce sont les Raincéens qui s'expriment et qui sont plutôt heureux d'être en sécurité, on en parlera tout à l'heure – eh ben oui, d'être en sécurité – et puis, de pas faire de la com' sur des sujets qui n'en sont pas. Mais vous verrez les réponses qui vous seront apportées, vous serez très surpris parce que là, je pense que voilà chacun se dira "on fait flop" et on arrêtera peut-être d'avoir des comportements qui vont dans le sens de la sacrifice du Raincy. Voilà donc quelques éléments de réponse. On n'est que sur le compte administratif, je souhaitais vous les apporter.

Nous allons pouvoir passer au vote, mais ce n'est pas à moi de soumettre au vote ce compte administratif, donc je vais laisser la place à Michel BARRIÈRE. Attendez, Madame RAOULT, encore une fois, je vous l'ai dit dans un entretien personnel, je vous apprécie beaucoup, mais c'est mon préambule, j'ai demandé sur la base de votre intervention qu'on respecte une règle qui est celle de qui veut prendre la parole prend la parole, mais une fois que je prends la parole pour répondre, c'est fini. Je le dis, je le redis, etc. »

Mme RAOULT : « Au moment du vote du budget, on aura un débat sur le sujet, si vous voulez. »

Mr le Maire : « Si vous voulez, je préfère, parce que là, c'est le compte administratif et il me paraît nécessaire que nous puissions débattre, évidemment, au moment du budget. Donc je quitte la séance, momentanément, je rassure tout le monde, ou peut-être que cela va satisfaire certains, et je laisse la place à Michel BARRIÈRE, qui va prendre la séance et devenir quelques instants, Maire du Raincy. »

Mr BARRIÈRE : « Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, vous venez d'entendre la présentation du compte administratif 2024. Il est strictement identique au compte de gestion que nous avons voté dans la délibération précédente et a été discuté lors de la Commission de la Vie municipale du 28 mars 2025. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Vous pouvez indiquer les résultats ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « C'est voté ? Je vous remercie. Je m'aperçois que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 16 VOIX POUR
[Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI,], **ET 14 ABSTENTIONS** [Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** Jean-Michel GENESTIER, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)

ARTICLE 1 : DE CONSTATER la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2024, présentée dans la maquette annexée à la présente délibération

ARTICLE 2 : D'ARRÊTER les résultats définitifs du compte administratif 2024 comme suit :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES			RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	24 543 062,47	G	24 857 973,31	
	Section d'investissement	B	11 037 865,48	H	10 718 464,47	
		+			+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 148 304,19 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	412 014,24 (si excédent)	
		=			=	
		TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 35 580 927,95	= G+H+I+J 38 136 756,21		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	682 567,03	L	406 923,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 682 567,03	= K+L 406 923,00			
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 24 543 062,47		= G+I+K 27 006 277,50		
	Section d'investissement	= B+D+F 11 720 432,51		= H+J+L 11 537 401,71		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 36 263 494,98		= G+H+I+J+K+L 38 543 679,21		

1.3 REPRISE DES RÉSULTATS 2024 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Mr le Maire : « Il nous faut affecter les résultats de 2024, puisque vous avez la délibération. Cette délibération est une délibération de pure forme. J'ai quand même une correction à apporter. Dans les recettes d'investissement, à la première page de la délibération, il faut retirer l'article 001, qui est redondant par rapport à l'article 002, il faut que ce soit acté comme tel, et dans les recettes d'investissement, dans la délibération elle-même. Vous le voyez, nous avons affecté au budget primitif une somme en investissement et une somme en fonctionnement. C'est décrit tout à fait précisément dans la délibération. On est sur de la forme.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Monsieur PEREIRA. Et Madame RAOULT, sur l'affectation ? D'accord. Donc Monsieur PEREIRA. On essaie vraiment de faire sur les sujets qu'on aborde, on les abordera tous. Monsieur PEREIRA avait demandé la parole juste avant et je passerai ensuite à Monsieur CUADRADO. »

Mr PEREIRA : « Au premier abord, on pourrait se féliciter d'un excédent de fonctionnement, mais à y regarder de plus près, cet excédent soulève une question de fond : est-il réellement le fruit d'une gestion vertueuse ou bien le symptôme d'une insincérité budgétaire ? Car un excédent qui n'est affecté qu'à un seul investissement, le pôle culturel, on en a parlé avant, et pas réinjecté dans l'amélioration des services publics devient suspect. Soit on n'a pas dépensé ce qui avait été voté, révélant une mauvaise planification ou un blocage volontaire des crédits, soit au préalable on a prélevé plus d'impôts que nécessaire, ce qui revient à faire peser une charge injustifiée aux contribuables.

Dans les deux cas, le principe de sincérité budgétaire est mis à mal, surtout quand cet excédent sert uniquement à combler, je le rappelle, le gouffre du pôle culturel. Rappelons-le, contrairement à ce que vous dites, le projet était évalué à 10 millions par l'architecte qui a fait le projet, alors il devient la caution d'un dérapage budgétaire majeur. Une collectivité ne doit pas se constituer une cagnotte pour réparer ses erreurs et encore moins le faire aux dépens de ses habitants, tout en dissimulant un déficit chronique d'investissement – j'y reviendrai pendant le budget. Il est temps de poser clairement la question : cet excédent est-il une réussite ou surtout, à mon avis, le révélateur d'une gestion opaque, déséquilibrée et déconnectée des priorités locales ? »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, 2 millions d'euros. 2 millions d'euros d'excédents en fonctionnement. C'est énorme. Qu'est-ce qu'on aurait pu faire avec ces 2 millions d'euros ? Plutôt que de les rebasculer en investissement pour financer un centre culturel qui est le tonneau des Danaïdes, je vous l'ai déjà dit, ces 2 millions d'euros, ils auraient permis notamment d'investir dans la sécurité de la ville du Raincy, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous avez vu les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur. Ils sont accablants. 18,6 % de hausse en un an de cambriolages sur la ville du Raincy. C'est la plus forte hausse dans les villes de ce département de la Seine-Saint-Denis. C'est inadmissible. Et on arrive à nous dire, en Conseil Municipal, tout content, "j'ai fait 2 millions d'euros d'économie en fonctionnement". Moi, ces 2 millions d'euros d'économie, qu'est-ce que j'en aurais fait, Monsieur le Maire ? C'est une proposition qu'on vous fait depuis 2020, et comme ça, vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous fait pas de proposition : nous aurions élargi les horaires d'ouverture et d'activités de la police municipale. Nous aurions renforcé les effectifs de la police municipale. Voilà ce qu'on aurait fait avec 2 millions d'euros, Monsieur le Maire, et on n'aurait certainement pas répondu dans la presse, Monsieur le Maire, qu'on allait financer de la sécurité privée. Je m'interroge sur les compétences du Maire autour de cette table. Dire que la sécurité privée peut réaliser des contrôles d'identité – c'est ce que vous sous-entendez dans un article de presse – c'est inadmissible de dire ça. La police municipale et la police nationale font un travail extraordinaire en Seine-Saint-Denis et dans notre ville du Raincy. Ce que l'on demande aujourd'hui, c'est qu'on leur donne les moyens d'exercer leur mission de service public. Les Raincéens le méritent. Je pense que les Raincéens le méritent. Les Raincéens payent des impôts. Les Raincéens ne veulent pas de cambriolage de leurs biens privés, que ce soit leur véhicule, que ce soit leur maison ou même leur sécurité personnelle. Donc, Monsieur le Maire, ne vous gargarisez pas de faire 2 millions d'euros d'économie en fonctionnement quand les résultats, ne serait-ce qu'en matière de sécurité, sont accablants après 10 ans de mandat. Et sur le centre culturel, puisque ces 2 millions d'euros viennent abonder, une fois encore, le budget de l'incroyable centre culturel, je vais vous raconter une petite histoire qui va prendre une minute, Monsieur le Maire, rien qu'une minute, ces 2 millions d'euros qui viennent abonder le centre culturel, c'est donc bien la délibération, je suis dans le sujet. Je vais vous raconter une histoire d'un bâtiment qui fait 2 300 m² d'apprentissage. Il y a 20 salles de cours dedans, 3 salles de répétition de 150 m². Il y a un auditorium de près de 400 places, avec une scène qui peut accueillir 150 musiciens. Ce bâtiment, il comprend un auditorium tout neuf, plus la réhabilitation d'une prison datant du 19e siècle. Vous vous rendez compte, Monsieur le Maire, c'est un projet faramineux. Ce projet est sorti de terre en moins de deux ans, et ce projet, Monsieur le Maire, il a coûté 13 millions d'euros. Ce projet, Monsieur le Maire, je vous invite à aller le visiter : c'est la Cité de la musique Simone Veil qui a été inaugurée par la ministre de la Culture Rachida DATI à 35 minutes de voiture d'ici, à Meaux, Monsieur le Maire. Vous savez regarder dans les villes d'à côté quand ce n'est pas bien, mais vous ne savez pas regarder quand c'est bien, Monsieur le Maire. 13 millions d'euros, la Cité de la musique dans la ville de Meaux, 55 000 habitants. 35 millions d'euros au Raincy. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas 35 millions, c'est 26 millions. Je ne m'énerverai pas, je veux bien que vous déclamiez auprès de tout le monde que c'est 35 millions d'euros, mais ce n'est pas le cas. Donc vos exemples, à Meaux, chez mon ami Jean-François COPÉ, sont très bons. Seulement, il y a des contraintes particulières qui sont celles des terrains et quand vous avez un terrain de gypse, il faut le traiter. Et puis, il y a des impondérables, effectivement. On peut sourire et rire, toujours comme des narquois, mais on essaie de rester courtois dans le débat, et c'est le cas.

Monsieur PEREIRA a parlé d'insincérité. Vous me ferez passer la définition de l'insincérité et vous me direz en quoi ce budget est insincère. Vraiment, dites-le-moi maintenant. C'est quoi la définition de l'insincérité ? »

Mr PEREIRA : « Monsieur, les chiffres parlent d'eux-mêmes. »

Mr le Maire : « Quelle est la définition de l'insincérité, Monsieur PEREIRA ? Dites-le, vous avez parlé d'insincérité, donnez à tout le monde la définition. Faites comme si je ne le savais pas. Allez-y, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Monsieur, mis à part le fait que je ne suis pas votre élève, donc vous ne me parlez pas sur ce ton. »

Mr le Maire : « Très bien. C'est comme ça que vous en sortez à chaque fois. L'insincérité. »

Mr PEREIRA : « Laissez-moi parler. »

Mr le Maire : « Je vous laisse parler. Insincérité. »

Mr PEREIRA : « Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'insincérité, c'est très simple. À partir du moment où vous mettez dans votre budget des choses que vous ne faites pas, c'est insincère. À partir du moment où vous prélevez de l'argent aux Raincénens – j'allais dire aux Français – qui n'est pas dépensé comme vous l'avez prévu, c'est insincère. C'est aussi simple que ça, Monsieur le Maire, et c'est ce que vous avez fait depuis que vous êtes à la mairie. Donc vous pouvez prendre vos grands airs comme vous le voulez, prendre votre ton de professeur et être offusqué autant que vous voulez, vous avez prélevé plus d'impôts que vous en avez prévu de dépenses. Vous ne devez pas prélever de l'impôt s'il n'est pas prévu une dépense en face. C'est aussi simple que ça. Donc, ne jouez pas le jeu, je ne sais pas quel jeu d'ailleurs, théâtral, très mauvais d'ailleurs, mais encore une fois, vous avez prélevé des impôts aux Raincénens. On le verra après, vous allez vous gargariser en plus d'avoir baissé des impôts alors que les Raincénens ont toujours payé plus d'impôts. Vous avez rempli les caisses de la mairie pour financer votre projet qui, encore une fois, passe de 10 millions à 26 millions, donc à un moment donné, il faut bien aller chercher l'argent, je comprends votre logique, mais je n'y adhère pas. C'est pour ça qu'on n'est pas dans la même équipe, M. GENESTIER, cela ne sert à rien de vous offusquer à chaque fois. »

Mr le Maire : « Je ne vous demande pas d'être dans mon équipe. Est-ce que ce n'est pas vous qui souhaitiez, dans une maison de 50 mètres carrés, une Maison des jeunes ? Vous l'avez dit en Conseil municipal. Mais ce n'est pas le sujet. Je ne suis pas votre professeur, et franchement, si je devais l'être, je crois que je démissionnerais... »

Mr PEREIRA : « C'est vachement construit, on sent la hauteur de la position de Maire. Je suis vraiment impressionné par votre hauteur intellectuelle en venant m'attaquer personnellement. »

Mr le Maire : « Je vous connais suffisamment dans le Conseil Municipal et tout le monde est témoin. Parfois, c'est un peu difficile de comprendre ce que nous faisons, donc j'essaie de vous expliquer et j'essaie d'expliquer à tout le monde en même temps. Cela permet de rebondir, Monsieur PEREIRA, dans la compréhension de la réalité. »

Mr PEREIRA : « Donnez-nous les faits. Arrêtez de vouloir donner des cours. »

Mr le Maire : « Écoutez-moi bien, je vais vous répondre. Toutes les collectivités, y compris les départements, disposent d'un fonds de roulement qui constitue une sécurité financière indispensable. On ne peut pas avoir un compte administratif à zéro évidemment, c'est ça la continuité. Comprenez bien ça. Ce fonds de roulement garantit la continuité du service public, la couverture du décalage entre dépenses et recettes et la réactivité en matière d'investissement. C'est ça, la réalité. Le qualifier d'excessif ou d'insincère, sans analyse fine de sa composition, du cycle de trésorerie et des restes à réaliser, est à la fois infondé et imprudent. Entendez mes mots, ils ne sont pas excessifs. Ce fonds ne traduit pas une opacité budgétaire, mais une gestion saine et prévoyante. C'est ça, la réalité, Monsieur PEREIRA. Monsieur CUADRADO le sait très bien, il travaille dans une collectivité. Toutes les collectivités ont un fonds de roulement. Toutes les collectivités. C'est ça la réalité de la sécurité d'une trésorerie, d'un fonctionnement d'une ville, d'une région, d'un département, de la Métropole. C'est ça, la réalité. Venez au vote du budget de la Métropole lundi, vous verrez. »

Mr PEREIRA : « Vous nous dites que toutes les collectivités ont 10 % de leur budget en fonds de roulement ? »

Mr le Maire : « Monsieur, attendez, on est dans un débat donc vous allez pouvoir parler, mais vous allez constater qu'effectivement, il y a un fonds de roulement qui est très important chez Grand Paris Grand Est, il y a un fonds de roulement dans toutes les collectivités qui est extrêmement variable. Le fait de ne pas être prévoyant, c'est d'avoir un fonds de roulement qui soit le plus réduit possible. Aujourd'hui, il est à un niveau qui était celui de l'année dernière pour que nous puissions être prévoyants. C'est ça, le seul sujet. Donc il n'y a pas d'opacité, contrairement aux mots que vous avez pu employer ou que certains ont pu employer. Ma réponse, à la fois à Monsieur CUADRADO et à Monsieur PEREIRA, c'est ce que je viens de vous dire : on constitue une sécurité financière indispensable. Et puis, on ne peut pas dire aux Raincéens qu'on a puisé dans l'impôt alors même qu'on est en train de reporter. C'est faux. Vous le savez bien, cela fait trois ans que nous baissions le taux des impôts et nous allons continuer cette année. Vous trouvez comme seule astuce quand même un peu ridicule de dire "Mais ceci est scandaleux, il aurait fallu faire un compte administratif à zéro". Vous vous rendez compte que si nous avions eu un compte administratif à zéro, nous mettrions en grave difficulté la collectivité ? »

Mr PEREIRA : « Excusez-moi, ce n'est pas ce que j'ai dit. »

Mr le Maire : « Attendez, je vous donnerai la parole... »

Mr PEREIRA : « Je me permets de corriger vos mots. »

Mr le Maire : « Non, vous n'avez pas à corriger mes mots, vous ne corrigez pas mes mots. »

Mr PEREIRA : « J'ai dit : vous n'avez pas dépensé l'argent que vous aviez prévu. C'est aussi simple que ça. Vous aviez prévu des dépenses qui n'ont pas été faites. Comme l'a rappelé mon collègue Nicolas CUADRADO, vous n'avez pas structuré la police municipale, vous n'avez pas structuré les équipes d'entretien, et tout cela aurait dû être fait. »

Mr le Maire : « Très bien, parfait. On comprend bien votre version de la gestion municipale. C'est important, vous voulez être Maire et moi, je souscrirai peut-être d'ailleurs à cela quand j'aurai changé d'avis sur vous, mais pour ça, il faut être raisonnable, il faut regarder la réalité des choses. Il ne faut pas dire aux Raincéens : " Vous savez, la bonne gestion, c'est d'avoir un compte administratif à zéro et puis on verra bien ce qui va se passer ". La réalité des choses c'est que vous savez ce que c'est qu'un budget. Enfin, je ne sais pas dans quelle activité vous travaillez, mais si vous avez un budget à gérer, vous devez savoir quand même que les budgets ne sont pas utilisés à 100 % et qu'on doit avoir des réserves quand on passe d'une année à une autre. C'est juste un fonds de roulement. Enfin, on l'appelle fonds de roulement, c'est peut-être un peu excessif comme terme. »

Mr PEREIRA : « Mais un seul projet. »

Mr le Maire : « Très bien, je reste calme. Je ne serai jamais votre professeur. Il n'y a pas d'autre prise de parole ? On passe au vote. Qui est pour cette affectation du résultat, uniquement l'affectation des résultats ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je regarde, pas de NPPV, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR
[Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)], **ET 14 ABSTENTIONS** [Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)]

ARTICLE 1 : AFFECTER les résultats de 2024 des sections de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2025 comme suit :

Recettes de fonctionnement

– Article 002 – Excédent antérieur reporté	1 946 597,55 €
--	-----------------------

Recettes d'investissement

– Article 001 – excédent antérieur reporté	1 946 597,55 €
– Article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	516 617,48

1.4 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Mr le Maire : « Le vote des taux d'imposition. Nous proposons que le taux de l'imposition baisse de 0,2 %. Après avoir exercé une baisse sur les budgets en 2022 de 0,3 %, une baisse de 0,1 % en 2023, de 0,4 % en 2024, nous proposons cette année une baisse de 0,2 %, soit au total, sur l'ensemble du mandat, une baisse très faible, mais globale de 1 %. Je rappellerai simplement que toutes les collectivités autour ont augmenté considérablement pour la plupart leur taux de taxes foncières. »

C'est peut-être une mauvaise gestion, c'est peut-être une vue qui fait que certains autour de la table, je le sais, sont du côté de la dépense publique. Je ne suis pas du côté de la dépense publique parce que je pense que c'est une mauvaise gestion que d'être du côté de la dépense publique et nous avons des exemples encore récents de la semaine dernière, sur des économies qui sont assez importantes et qui nous permettent de continuer à œuvrer pour que Le Raincy soit toujours attractif. Donc on propose un vote des taux à 0,2 %. Est-ce qu'il y a des commentaires sur le sujet, s'il vous plaît ? Vous pourrez, à loisir, le faire sur le budget primitif. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « *Oui, Monsieur le Maire, simplement une rectification par rapport à ce que vous venez d'évoquer. Il y a 39 communes en Seine-Saint-Denis, il me semble que la ville de Dugny baisse de 4 % ses impôts cette année, donc ne pas dire que toutes les communes autour augmentent les impôts, ce n'est pas vrai. »*

Mr le Maire : « *Il faudrait regarder de combien elle les a augmentés avant. Très bien, parfait, il y en a une, voilà, mais elle n'est pas dans notre entourage. J'apprécie le Maire autant que vous, évidemment. C'était votre intervention ? Monsieur RONDEPIERRE. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Oui, Monsieur le Maire, juste une petite précision parce qu'on a entendu beaucoup de choses et quelques contre-vérités. Je pense qu'il y a au moins un truc qui doit être précisé. Tout à l'heure vous avez employé le mot "astuce". Je pense que cette petite baisse que vous nous présentez de 0,2 %, c'est une astuce pour masquer tout ce qui n'a pas été fait. Je pense que vous le savez, je ne suis pas un fervent défenseur de la dépense publique. Je pense qu'on peut parfois faire mieux tout en dépensant moins, mais aujourd'hui, fanfaronner d'une baisse de 0,2 % quand je vois que dans le Parisien, la ville du Raincy est dans le hit-parade des communes qui subissent le plus de cambriolages en Seine-Saint-Denis, on ne peut pas dire que ce soit vraiment... »*

Mr le Maire : « *Attendez, je suis désolé, je vous coupe et je ne le ferai plus, mais cela fait deux fois qu'il y a une intervention sur le sujet des cambriolages, je le dis devant tout le monde, devant la caméra, devant le public : cet article reprend des chiffres faux et je vais le démontrer tout à l'heure avec les chiffres du ministère de l'Intérieur. C'est tout, Monsieur. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Vous avez un problème avec les chiffres, cela explique le problème du centre culturel. »*

Mr le Maire : « *Non, avec des chiffres du ministère de l'Intérieur de janvier et février, je vous donnerai exactement le nombre de cambriolages et les pourcentages et vous serez très étonné parce que j'ai demandé une rectification. Je ne me suis pas exprimé auprès de la journaliste qui a repris des propos qui ne sont pas les miens et les chiffres sont faux. On vous les donnera tout à l'heure. D'ailleurs, cela fera un peu flop par rapport aux questions du groupe de Monsieur NUGUES ou Madame BIZOUERNE, mais voilà, au moins, vous pourrez la poser malgré tout et vous aurez vos réponses. Allez-y, Monsieur. Le vote des taux. Qu'est-ce que vous proposez comme vote de taux ? »*

Mr RONDEPIERRE : « *C'est incroyable. C'est formidable. Les chiffres sont toujours faux quand ils vous donnent tort, Monsieur le Maire, c'est franchement incroyable. »*

Mr le Maire : « *On fera passer la photocopie officielle de la note du ministère de l'Intérieur.*

Mr RONDEPIERRE : « *Oui, bien sûr. »*

Mr le Maire : « *Ce n'est pas bien sûr, c'est vrai. »*

Mr RONDEPIERRE : « Comme tous les documents officiels que vous devez nous passer depuis 5 ans. Arrêtez, s'il vous plaît. Donc voilà, ce que je dis c'est qu'on baisse les impôts, tant mieux pour Raincéens, mais la qualité de service public... »

Mr le Maire : « Le vote des taux, vous êtes pour ou contre ? »

« Vous continuez ou vous ne continuez pas ? Si vous me donnez des leçons, ça s'arrête. Ça vous va ? Comme ça, vous pourrez faire vos petites choses sur les réseaux. »

Mr RONDEPIERRE : « Je termine. Si vous arrêtez de me couper, ça va très vite. »

Mr le Maire : « Je couperai définitivement si vous continuez comme ça. Allez-y. Le vote des taux, c'est pour ou contre ? -0,2 %. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est bon, on peut se prêter à un exercice de démocratie ? »

Mr le Maire : « Moins 0,2 %, vous êtes d'accord ou pas ? »

Mr RONDEPIERRE : « La qualité du service public a diminué de bien plus que 0,2 % au Raincy. Je le regrette. Bien sûr qu'on votera pour la baisse des impôts puisque c'est pour les Raincéens, mais moi, ce que je déplore c'est que leur qualité de vie s'est dégradée et ce n'est pas en allant faire un exercice de communication en nous disant "Je baisse les impôts de 0,2 %" qu'ils vont avoir l'impression que ça va mieux dans leur quotidien. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Attendez, Monsieur SALLE ? Oui, attendez, je vous laisse la parole, Monsieur, allez-y. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je fais une intervention, je crois que je vais me mettre à dos tout le monde, majorité et opposition, parce que je vais voter contre la baisse des taux et je vais voter contre la baisse des taux parce que je n'ai pas du tout la même analyse que mes collègues de l'opposition sur cet excédent. Si on regarde bien le détail, l'excédent est constitué de 1 946 000 d'excédent reporté. C'est-à-dire que c'est l'excédent des années d'avant. Sur l'exercice, il est seulement de 600 000 euros et il diminue sans arrêt. Et j'observe que cette année, on a 343 000 euros de remboursement en capital d'emprunt. Comme on va doubler l'endettement, on va rembourser encore plus les années prochaines. J'observe enfin que la section de fonctionnement doit être équilibrée. Il était prévu d'ailleurs au budget un excédent de 2 millions, qui a été diminué de 1,4 million. Donc je crois que la saine gestion n'est pas de baisser les impôts, même si c'est de façon un petit peu cosmétique et si cela n'occulte pas la hausse des bases de probablement un montant relativement important. Je crois que compte tenu de l'endettement qu'on va être obligé d'avoir – mais on en reparlera au niveau du budget – sur les années à venir, ce n'est pas donner un bon signal que de baisser les impôts alors qu'on va avoir une gestion financière de la ville dans les années à venir, à mon avis, qui va être très difficile. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci de votre intervention. Vous avez dit il y a quelque temps, il y a quelques années, sous mon mandat, qu'on était trop riche. On a 900 000 euros sur cette année, puis on a le report de l'année précédente, mais c'est toujours de l'argent et donc il est important d'enregistrer ces 2,5 millions. Mais je comprends votre interrogation. Je vais peut-être encore créer une polémique, parce qu'à chaque fois qu'on dit quelque chose, mais nous avons un endettement qui se recrée par le pôle culturel notamment, nous avons une capacité quand même d'investissement sur bien d'autres choses, vous le savez, sur la voirie et autres et donc nous avons un plan qui s'exerce déjà depuis quelque temps et qui va continuer à s'exercer. Puis il y a eu aussi une capacité de la ville d'ici à quelque temps qui sera de pouvoir rembourser par anticipation une partie des emprunts. Vous le savez bien, nous avons suffisamment de réserves foncières pour pouvoir faire les choses. Mais là, c'est de l'ingénierie financière

et je sais compter sur vous, Monsieur SALLE, parce que vous avez toujours œuvré sur la meilleure des gestions, vous n'avez pas toujours pu faire appliquer d'ailleurs, mais très clairement, on peut compter sur votre, non pas autorité, mais sur votre objectivité et ça c'est à noter, notamment dans l'opposition. Merci beaucoup, merci de vos interventions, uniquement sur le vote des taux d'imposition. S'il est proposé par la majorité municipale et par moi-même -0,2 %, évidemment, je ne suis pas en train de vous dire qu'on va révolutionner le budget des foyers raincénens, mais c'est une indication et on va dans un sens. Encore une fois, beaucoup de collectivités, peut-être hormis Dugny, ont augmenté considérablement, je n'ai pas cité la ville de Paris, mais ont augmenté considérablement les taux du foncier et peut-être d'une façon déraisonnable alors même qu'on sait qu'il faut montrer l'exemple auprès de nos concitoyens. Qui est pour le vote des taux à -0,2 % pour l'année 2025. Merci. Monsieur SALLE est contre et l'ensemble de la majorité de l'opposition vote la baisse des impôts. Ah non, vous vous êtes abstenu, Monsieur PEREIRA et Madame TCHARLAIAN. Merci beaucoup. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 29 VOIX POUR
[Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUIVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **UNE VOIX CONTRE** [Pierre-Marie SALLE], **ET 2 ABSTENTIONS** [David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN]

ARTICLE UNIQUE : FIXER ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2025 : Taxe Foncière

ARTICLE UNIQUE : FIXER ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2025 : Taxe Foncière sur les propriétés bâties	30,94 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	22,38 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	27.74 %

1.5 AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT EXERCICE 2025

Mr le Maire : « Les autorisations de programme et crédits de paiement – j'espère que cela ne va pas faire des débats parce qu'on les retrouvera sur le budget. Comme vous le savez, j'avais souhaité que nous puissions appliquer, un peu comme la région, les autorisations de programme et les crédits de paiement. Aujourd'hui, c'est une application année par année et c'est là qu'on indique le montant de l'autorisation de programme pour le pôle culturel à 26 639 664 euros et le crédit de paiement pour cette année de 12 millions d'euros. Alors, ce n'est pas un plus, c'est évidemment un crédit de paiement qui permet de financer une partie de l'autorisation de programme sur le pôle culturel.

Je pense qu'il n'y a pas besoin de donner de commentaires supplémentaires et vous vous êtes déjà exprimé largement sur le sujet. S'il n'y a pas de demande de parole, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur SALLE. Donc là tout le monde s'est exprimé, il n'y a pas de NPPV (ne participe pas au vote) ? Je vous remercie, c'est enregistré comme tel. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR
[Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE,

Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)], **ET 14 ABSTENTIONS** [Patricia BIZOUERNE, Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)]

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP	
		Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	
2021 -01	Construction du pôle culturel	26 639 664	14 639 664	12 000 000	

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessous :

1.6 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2025

Mr le Maire : « Le budget primitif 2025 est positionné aujourd’hui à des montants de dépenses et de recettes sur le fonctionnement à 27 753 386,20 € – équilibré, évidemment – et sur l’investissement à 18 336 627,71 €, équilibré en dépenses et en recettes. C’est important d’avoir les ordres de grandeur. 27,7 millions sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. Investissement équilibré à 18,3 millions en dépenses et en recettes. Cela va être évidemment la délibération qui va vous être proposée. Je vais proposer aux adjoints, pour certains, de pouvoir intervenir sur leur délégation.

Je vais peut-être moi-même commencer par l’action sociale. Chantal RATEAU m’a demandé de le faire, non pas qu’elle n’était pas en capacité de le faire, mais elle a eu une petite opération d’un œil qui malheureusement ne lui permet pas de voir très clairement le sujet. Le CCAS est le pilier de la solidarité locale au Raincy. Il agit pour prévenir l’exclusion, accompagner les publics fragiles et renforcer les liens sociaux. Les actions ont été du soutien aux personnes âgées et handicapées, de la lutte contre la précarité, du logement aidé, de la petite enfance et de la santé mentale et physique. L’orientation prioritaire, c’est la structuration interne puisque nous avons le recrutement de trois agents pour l’accueil, l’animation senior, la coordination de la petite enfance et la redéfinition des postes pour une meilleure efficience parce que c’est un travail permanent. Sur la petite enfance, coordination renforcée du secteur puisqu’une personne vient renforcer pour que nous puissions avoir un développement de services de soutien à la parentalité. C’est une nouveauté parce que nous estimons qu’évidemment, tous les adultes de notre territoire sont responsables, mais il arrive quelquefois que nous ayons pu percevoir qu’il y avait des besoins d’aide à la parentalité, notamment sur les questions des 0-3 ans, avec en complément un accompagnement du handicap. Le coût de la petite enfance est de 550 000 euros annuels sur la DSP. La prévention de la perte d’autonomie pour les aînés en particulier, mais pas que, est un autre point sur lequel nous sommes attentifs, avec la mise en place d’un guichet intégré des aînés aidants et la création d’une Maison sport santé en lien avec les professionnels de santé. Sur la santé mentale, vous le savez, nous ne sommes pas exclus de l’évolution de notre société. Malheureusement, nous avons de plus en plus de problèmes liés à la santé mentale et nous assurons le déploiement du réseau interprofessionnel pour les situations complexes. Des nouvelles actions en direction de la jeunesse via le CESCE du lycée Schweitzer, qui est extrêmement positif. Et puis une solidarité active avec le maintien et l’extension des dispositifs comme le portage de repas, la téléassistance, les aides

financières, l'animation des seniors, la conciliation de justice, où là on intervient beaucoup auprès du conciliateur, et les aides énergie et eau.

Des chiffres clés : 5 065 usagers accueillis, 422 passages par mois, 89 familles accompagnées pour l'hébergement et l'autonomie, 58 foyers aidés pour les factures d'énergie et 9 pour l'eau, 27 familles domiciliées administrativement, 48 bénéficiaires de portage de repas, 48 bénéficiaires de téléassistance, 115 personnes reçues en conseil logement par l'ADIL et 108 personnes reçues en conciliation de justice. Ce sont des éléments évidemment importants. Et puis, vous voyez, vous parlez de l'ascenseur, 12 demandes pour l'aide à la mobilité verticale, seulement 12, et à chaque fois, nous relançons les personnes.

Les seniors et le maintien à domicile, ce sont des activités théâtre, conférences, séjours, goûters, chorales. Vous le savez, la personne qui avait la charge de ce secteur en tant qu'employée municipale est partie à la retraite. Évidemment, on la regrette beaucoup parce qu'elle est très aimée des aînés, elle s'est investie considérablement, mais son âge fait qu'on a tout essayé pour la garder, mais administrativement et légalement cela n'a pas été possible. Elle sera remplacée dans le courant du mois de mai par une personne qui nous paraît être extrêmement compétente. Elle voulait d'ailleurs, la personne qui part, ne pas partir comme ça, et être remplacée parce qu'il y a un besoin fort. Le portage de repas avec le soutien financier du CCAS selon les revenus, la téléassistance gratuite avec option incluse, l'animation hebdomadaire, sorties à tarifs modulés et des partenariats renforcés avec les EHPAD et les plateformes de répit. Évidemment, lorsque nous aurons un EHPAD sur notre ville, les choses seront facilitées. Je vous rappelle que cet EHPAD doit recevoir 84 personnes.

Prévention santé et partenariats : les campagnes Mars Bleu, Juin Vert, Octobre Rose, mois sans tabac, le Salon de la santé sur les 0-25 ans avec 70 professionnels mobilisés, les ateliers seniors, mémoire, nutrition, numérique, équilibre, partenariat structurant avec la CPAM, avec évidemment le groupe hospitalier, avec la Croix-Rouge, la PMI, la Ligue contre le cancer et la Mission locale.

Et puis, en termes de budget, budget de fonctionnement, 455 000 euros, dont 370 000 euros de charges de personnel. Budget d'investissement, 18 000 euros pour l'équipement sport santé, subvention ville ajustée pour équilibrer les charges. Fonds propres au CCAS, 70 000 euros. Voilà les résultats plus les recettes des usagers.

S'il y avait à faire une conclusion, le CCAS du Raincy s'impose comme un acteur majeur du lien social et du bien-vivre local, en conjuguant accompagnement de proximité, innovation dans la prévention santé et le vieillissement, soutien constant aux familles, aux jeunes et aux personnes isolées. En 2025, il se réinvente pour répondre avec agilité aux fragilités contemporaines tout en préservant la dignité et l'autonomie des usagers. Voilà ce que je pouvais vous dire sur la partie sociale.

Je vais peut-être laisser la parole à Marie-Thé CORDONNIER sur sa partie, vous le savez – Marie-Thérèse CORDONNIER, je donne son vrai prénom, officiel. Marie-Thé, non, Marie-Thérèse, exerce sa fonction d'adjointe au Maire sur la partie réussite éducative, qui est une fonction extrêmement large et extrêmement importante pour la ville. Je lui laisse la parole tout de suite. »

Mme CORDONNIER : « Merci, Monsieur le Maire. La réussite éducative concerne sur Le Raincy trois écoles maternelles et trois écoles élémentaires. Il faut savoir que sur Le Raincy, ça, c'est une petite remarque, j'avais fait le calcul l'an dernier, il y a 7 500 jeunes scolarisés ou enfants. C'est-à-dire qu'il y a un grand lycée public qui n'accueille pas que les enfants et les jeunes du Raincy, il y a trois lycées privés sous contrat, quatre collèges privés, un collège public. Il y a aussi deux maternelles à l'école arménienne, deux maternelles privées. C'est pour vous dire que Le Raincy accueille beaucoup de jeunes, mais la réussite éducative concerne à peu près entre 1 400 et 1 500 enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Je vais parler aussi de ce qui est publié. Les écoles du Raincy sont de très bonnes écoles. Les écoles publiques sont de très bonnes écoles avec beaucoup de projets, des projets très innovants, je pense en particulier à l'école des Fougères en matière de développement durable. Ce sont des écoles où tout le monde voudrait venir. Il y a beaucoup de demandes de dérogation et il y a une Commission de dérogation qui va se tenir au mois de mai. Il y a certaines demandes qui sont légitimes, d'autres ne sont pas trop légitimes.

Le problème des travaux dans les écoles : il y a des petits travaux à faire, qu'on peut faire facilement. Un jour, j'ai réglé quelque chose, vraiment, il n'y avait pas besoin de faire venir une entreprise. Il y a trois projets qui sont en cours, dont un va avoir lieu pendant les vacances de printemps, à savoir la rénovation du système électrique de l'école des Fougères. Toutes nos écoles sont des écoles vieillissantes, même celle des Fougères qui paraît plus récente, il y a aussi quelques petits travaux de rénovation, donc on commence par les Fougères pour l'électricité. Ensuite, pendant l'été, je pense que va être changé l'escalier. Il y a un escalier provisoire qui avait été changé il y a un an et qui va être fait en dur, d'après ce que j'ai compris. Ensuite, il y aura le plan rideaux et stores, parce qu'il faut revoir tous les rideaux, tous les stores, et un problème dans les sanitaires. Ce sont des sanitaires très vieux, et on a déjà changé à Thiers tout le système des maternelles – avant, c'était la Fontaine.

Du point de vue numérisation et technique, les écoles sont pratiquement toutes équipées. Chez les maternelles, ce sont des vidéoprojecteurs reliés à Internet, enfin, connectés, voilà, je cherchais le mot. Pour les grands, ce sont des tableaux numériques. Je ne sais pas s'ils sont tous utilisés, mais en tout cas, ils sont tous installés.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que la ville participe à l'entretien des écoles, elle donne tout le matériel, tout l'équipement pour que l'école puisse fonctionner. En plus, cette année, par exemple, il y aura une subvention, qu'on va voter tout à l'heure de 2 000 euros à chaque école. C'est-à-dire 2 000 euros pour les maternelles, 2 000 euros pour les élémentaires, ce qui va faire un budget de 12 000 euros, sachant que la Ville donne déjà depuis des années 500 euros pour une aide aux classes transplantées. Cette année, il n'y aura que 7 classes qui vont partir et toutes sont à l'école Thiers. Deux classes partent au Futuroscope et cinq vont faire un stage poney. Ce sont les seules écoles où il y a des classes transplantées. Un car pour deux classes est mis à disposition s'il y a des sorties, on donne un budget, je crois, de 560 euros pour deux classes.

Vous savez que le sport est obligatoire et en principe, ce sont les enseignants, les professeurs des écoles qui doivent faire tous les matins une demi-heure de sport aux enfants. La ville a fait le choix, mais depuis un moment, d'avoir des animateurs sportifs. D'ailleurs, on les a vus au moment des Jeux olympiques, avec tout le travail qu'ils ont fait faire aux enfants. Les enfants vont aussi au parc aquatique, ils apprennent à nager. On a rattrapé un petit peu ce qui avait manqué pendant que la piscine était fermée, et avant qu'on ouvre le parc aquatique, il y a eu un rattrapage pour apprendre à nager. Le savoir nager, voilà.

Il y a aussi tout ce qui est périscolaire. Les parents reçoivent tous les ans un catalogue avec toutes les activités périscolaires. En particulier, il y a une activité que moi je trouve très importante qui est l'univers littéraire. Tous les ans, il y a un projet sur un univers littéraire. Alors, ce n'est pas du Balzac, etc., c'est un univers littéraire qui intéresse les enfants – parfois, il y a des sorcières, etc., en tout cas, cela intéresse les enfants. Il y a des travaux aussi avec le Conservatoire.

Et donc, si vous voulez, ce qu'on voudrait pour 2025, c'est essayer de faire le plus de travaux possibles – des petits travaux, on en a parlé déjà et continuer à accompagner les familles. Il y a des familles qu'il faut aider parce qu'elles ne savent pas trop. Il y a des familles qu'il faut aider parce que certaines sont hébergées et les enfants doivent être inscrits à l'école et ils sont inscrits à l'école.

C'est tout ce que j'ai à dire. »

Mr le Maire : « Cela permet en fait d'écrire les lignes directrices et puis les éléments, qui ne sont pas toujours complets parce qu'il y a tellement de choses faites en matière de réussite éducative. Je n'ai pas à compléter ce qu'a dit Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « J'y reviendrai de toute façon. »

Mr le Maire : « Oui, quand on aura la délibération qui concerne évidemment la réussite éducative et nos écoles. Je vais laisser la parole à Annie SONRIER sur la partie culture, vie associative. Le pôle culturel sera réservé évidemment à Montasser CHARNI. »

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous parler un petit peu de la culture. La culture au Raincy s'inscrit dans une démarche inclusive, intergénérationnelle et de rayonnement territorial. Elle va se décliner à travers des actions de proximité, des équipements structurants comme le pôle culturel, donc je vais vous dire quelques mots, et puis il y a un accompagnement fort au niveau des associations culturelles et locales.

Alors, un petit mot sur le pôle culturel, qui avance bien. Le pôle culturel, pour votre information, va regrouper le conservatoire, l'EMAP, donc l'école municipale d'art plastique, la danse classique et danse contemporaine, le théâtre. Il y aura les services culturels de la ville, des associations culturelles et des espaces pour la programmation artistique et culturelle. En ce qui concerne nos associations, la Ville apporte son soutien aux associations culturelles. Le montant est de 16 700 euros – il y a une délibération qui arrive un peu plus tard. La Ville met à disposition des salles, des locaux et du matériel municipal, accompagne les associations dans leurs démarches et les accompagne aussi dans la réalisation d'événements. Pour 2025, donc il faut savoir que la culture, c'est le premier poste de dépenses pour la ligne salaires et charges.

En ce qui concerne le conservatoire, il y a 450 élèves au conservatoire et 30 professeurs. Bien évidemment, le conservatoire va continuer son développement. Il y aura un axe fort autour des enfants. Le conservatoire va aussi poursuivre son action hors les murs et il y aura aussi un renouvellement de l'agrément, ce qui est un signe de reconnaissance du professionnalisme et de la qualité pédagogique. Un petit mot sur la médiathèque, environ 1 300 adhérents. La médiathèque va participer à l'écriture de son projet d'établissement – ce sera en 2025, cette année. Son objectif est d'ouvrir davantage l'accès à tous les publics et développer des actions culturelles.

L'EMAP, école municipale d'art plastique, 280 adhérents environ. C'est une école de qualité qui participe grandement à l'épanouissement de ses membres à travers la culture, le dessin et la peinture. Notre ambition, c'est une culture de proximité, c'est un partenariat culturel et un soutien. Comme vous le savez, il y a des films qui se tournent ici sur notre ville, beaucoup de films. Il y a la production de films, de séries. Tout cela génère des recettes et de la notoriété pour la ville.

En matière de patrimoine et d'histoire locale, il y a une action spécifique sur le thème "La ville et son patrimoine", qui va permettre de renforcer le lien entre les habitants et la ville. Comme vous le savez, le mois de novembre célèbre une personnalité. L'année dernière, c'était Victor Hugo. Cette année, ce sera une personnalité qui est encore à l'étude – une personnalité surprise, comme dit Monsieur le Maire – une personnalité qui soit artistique, scientifique ou historique.

Les arts vivants. Les danses classique et moderne sont pratiquées dans nos locaux. On apporte notre soutien aux associations, au théâtre local. On les intègre dans notre programmation municipale.

Pour finir, je voulais vous dire tout simplement que la politique culturelle au Raincy va s'appuyer sur une vision ambitieuse, structurée autour du pôle culturel, qui sera un moteur central porté sur une programmation inclusive et ambitieuse. Merci à vous. »

Mr le Maire : « Merci, Annie. Comme les autres adjoints, je crois qu'il y a un engagement, il y a une volonté de faire et c'est au quotidien. Quand on est adjoint en Maire, effectivement, c'est vraiment le quotidien, donc merci pour cet exposé. Je vais laisser la parole à Sonia BEAUFREMEZ pour le commerce, l'artisanat et la politique de soutien économique. »

Mme BEAUFREMEZ : « Merci, Monsieur le Maire. La ville du Raincy affirme une politique volontariste en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des professions libérales, avec pour ambition de maintenir un centre-ville dynamique, attractif et à taille humaine. En 2024, nous avons actuellement 320 commerces et des implantations récentes. Cette année, on a ouvert quand même 25 commerces, plus 12 professions libérales de santé qui ont également ouvert cette année. Cet élan a contribué à une reconnaissance extérieure de l'activité commerciale de la ville et l'obtention du Coquelicot d'or – la distinction est affichée dans le hall de l'Hôtel de Ville. C'est une distinction qui a été décernée dans le cadre du programme "Centre-ville vivant" de la métropole du Grand Paris. Nous avons eu une reconnaissance du Parisien qui a élu Le Raincy comme la ville la plus gourmande du département pour la qualité des commerces de bouche et ses restaurants.

Pour la politique de soutien aux commerçants, nous avons obtenu des subventions. Une première subvention de la métropole du Grand Paris de 350 000 euros a été obtenue. Une deuxième subvention est attendue pour soutenir la dynamique commerciale. Une nouvelle demande de subvention "Centre-ville vivant" a été déposée auprès de la métropole du Grand Paris.

On a mis en place des concours qui mettent en valeur certains commerces. On poursuit cette politique en 2025 pour valoriser le commerce local. Les commerçants, on les fait participer à beaucoup de nos événements : Le Raincy Village, le cinéma plein air, le salon des plantes, la journée de l'arbre, le marché de Noël, le festival des commerces – on fait toujours appel à eux le plus souvent possible.

La politique foncière et régulation du commerce. Il y a une politique active en matière de foncier. Des outils sont mis à la disposition par la métropole pour éviter l'implantation de commerces jugés indésirables.

Diversification ciblée de l'offre commerciale par quartier : l'objectif de 2014 était d'installer suffisamment de restaurants pour donner le choix aux familles. C'est maintenant le cas. On a mis en œuvre des outils de communication spécifiques autour des marchés, marketing territorial autour des événements pour soutenir l'image commerciale de la ville, animation de la ville en intégrant systématiquement les commerçants, rendez-vous devenus incontournables – Le Raincy Village, le marché de Noël et cette année la reprise de la braderie dimanche.

En conclusion, je pense que nous sommes la seule commune avec une artère commercante composée de commerces très attractifs et variés. La ville du Raincy mène une politique structurée, proactive et différenciée en matière de commerce et d'artisanat. Elle repose sur le soutien direct aux commerçants, une politique foncière et de régulation intelligente, la mise en valeur de commerce existant et un investissement fort dans l'innovation logistique et numérique pour répondre aux enjeux de demain. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Madame BEAUFREMEZ, merci beaucoup de cet exposé. Il y a un élément, c'est qu'il y a certains commerces qu'on ne veut pas, et la bataille est permanente. Je pense qu'on passe plus de 50 % de notre temps à empêcher l'installation de certains commerces. Notre ville est extrêmement attractive. C'est le succès qui veut ça, mais il était important aussi d'en parler. Merci beaucoup, en tout cas, pour cet exposé complet. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI, qui va vous parler de sécurité – ce n'est pas sa délégation, mais c'est celle du Maire – et également du pôle culturel. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, comme vous le savez tous, la sécurité c'est une compétence régionale, elle est assurée essentiellement par l'État, mais vous le savez également, nos concitoyens, les Raincénens, sont très attachés à ces questions de sécurité. Il faut savoir que 87 % des Français exigent que la sécurité soit érigée en priorité. En l'espèce et sur notre commune, nous avons décidé de renforcer des effectifs. Vous connaissez à peu près leur composition : on a 4 ASVP et 9 agents de la police municipale. L'objectif, c'est de renforcer cette présence pour qu'elle soit effectivement vue sur le territoire de la commune. Il y a des personnes qui nous disent "On ne vous voit pas assez", mais les policiers municipaux sont vraiment très présents sur la commune, ils ont des horaires d'intervention qui sont extrêmement extensibles. Et encore une fois, l'objectif, c'est de faire en sorte que cette visibilité soit davantage accrue parce qu'il y a la sécurité elle-même et le ressenti – on en discutera ensuite en ce qui concerne la question du sujet de l'article du Parisien. On a aussi un projet qui nous tient particulièrement à cœur, sous l'impulsion du Maire et de la majorité municipale, c'est la police municipale montée. Comme vous le savez, on a déjà lancé un certain nombre de démarches pour obtenir les agréments nécessaires et notre rêve, à tous, c'est de voir deux policiers municipaux en situation de police montée traversant les allées et les voies du Raincy.

En ce qui concerne la surveillance et la vidéosurveillance, aujourd'hui nous avons 32 caméras existantes. Il y a effectivement une procédure qui est en place pour aboutir à l'installation de 29 nouvelles caméras pour porter ça un total de 61 caméras. Vous ne le savez peut-être pas, mais lorsqu'on remet cela au niveau de la population locale, cela nous fait un taux de 4,35 caméras par habitant. En termes de classement, on est dans le top 15 des villes les plus vidéosurveillées. Lorsqu'on prend en compte les villes de la même strate, on est dans les 3 premières places. Donc on a

véritablement aujourd’hui une situation qui fait que la totalité du territoire du Raincy est couverte par cette vidéosurveillance, avec un coût qui en réalité sera extrêmement réduit, puisqu’on prévoit une enveloppe de 350 000 euros pour cette installation de vidéosurveillance supplémentaire et sur ces 350 000 euros, on a une subvention de la part de l’État et de la région qui sera estimée à peu près à 50 % du budget total. Ces éléments méritent d’être posés dans le cadre de ce vote du budget et surtout méritent d’être portés à la connaissance des Raincéens qui doivent savoir et à mon avis, ils le savent déjà lorsqu’ils empruntent les allées et les voies du Raincy, la ville est parfaitement sécurisée.

On a aussi mis en place une prévention quotidienne en 2025 comme en 2024. On maintient les lignes budgétaires. Vous regarderez à la lecture du budget que depuis 2020, on a à chaque fois une augmentation des crédits qui sont réservés à la protection de la sécurité de nos concitoyens. On met en place également un certain nombre d’investissements en termes de moyens, notamment le changement du véhicule des SVP pour la mise en place d’un véhicule électrique, également pour renforcer la protection de l’environnement. Voilà les éléments d’explication concernant la sécurité. C’est un sujet qui tient à cœur pour tous les Raincéens. C’est un sujet qui est extrêmement important et je pense véritablement que cela ne doit pas être un sujet lié à des polémiques parce que les Raincéens ont besoin en réalité d’action sur le terrain, ont besoin de visibilité en cette période effectivement où il peut y avoir des tensions et pas de polémiques inutiles qui viennent perturber leur champ et leur image de la ville. »

Mr le Maire : « Oui, Nous parlons du pôle culturel dans la foulée.

Mr CHARNI : « Mes chers collègues, concernant le pôle culturel, c’est vrai que lorsque Monsieur le Maire m’a confié cette mission il y a 20 mois, la situation n’était pas facile, il faut le reconnaître, on s’en était ouvert auprès de vous tous, parce qu’on sortait de la Covid. On sortait d’une situation extrêmement compliquée, pendant une certaine période, les choses n’ont pas avancé. On a eu la guerre également en Ukraine avec une augmentation extrêmement croissante du coût des matières premières. Et puis il y a aussi un environnement local qui n’était pas évident puisqu’on a eu des difficultés au niveau local avec les riverains. On a eu de grosses difficultés également au niveau des problématiques en termes de géotechnique.

Sur l’impulsion de Monsieur le Maire et avec le concours vraiment très croissant, très important de la majorité municipale, une commission de suivi du pôle culturel a été mise en place. Je tiens à remercier d’ailleurs très chaleureusement tous ses membres : Didier GERVAIS, qui a donné un travail absolument époustouflant en la matière, Annie SONRIER, Michel ROUBY, Nicolas REDON, Monsieur le Maire et moi-même. La mise en place de cette Commission de suivi du pôle culturel nous a permis d’obtenir des avancées vraiment extrêmement importantes puisque quand vous passez aujourd’hui devant notre futur établissement, vous verrez qu’on est au niveau de la pause des cloisons, au niveau du troisième niveau. Donc les travaux avancent extrêmement vite. On a mis en place un suivi extrêmement renforcé de toutes les entreprises qui interviennent et au niveau de tous les volumes qui ont été mis en place. On tient véritablement le sujet de manière extrêmement ferme et de manière extrêmement vigilante pour éviter tout débordement.

En ce qui concerne le budget, on est sur un sujet technique. Le sujet technique, c’est les AP, les autorisations de programme et donc les crédits de paiement. On a une autorisation de programme pour un peu plus de 26 millions d’euros concernant le pôle culturel stricto sensu et on a un crédit de paiement qui est porté au vote du budget pour un montant de 12 millions d’euros. Sur ces montants, vous le savez également, il y a eu des subventions qui ont été accordées. Une subvention a été accordée par la métropole du Grand Paris pour un montant extrêmement important. On est à 4,2 millions d’euros et on a eu de la part de la région une subvention d’un million d’euros, donc on est à 5,2 millions.

Sur le sujet du financement – j’ai entendu un petit peu les échanges – effectivement, ce qui compte, c’est ce qui a été lancé lors de l’appel d’offres en 2019. C’est le seul document contractuel qui sert de base à nos travaux. En 2019, l’appel d’offres était fondé sur un montant de 19 millions. Donc si on ajoute les subventions d’un peu plus de 5,2 millions, bon an mal an, malgré les difficultés liées à ce

contexte national et international que je vous ai rappelé tout à l'heure, on revient à peu près sur nos pieds, si je puis dire, puisqu'on a un coût six ans après qui est à peu près équivalent.

En ce qui concerne la livraison, normalement elle devrait intervenir en septembre-octobre. Au niveau du pôle culturel, ma collègue Annie SONRIER a évoqué les sujets. En ce qui concerne l'occupation du pôle culturel, cela va être un ouvrage vraiment sublime. Il faut le reconnaître, cela va être un ouvrage absolument extraordinaire, qui va nous permettre de réaliser l'occupation par le conservatoire, l'EMAP (l'école municipale d'art plastique), le FABLAB, c'est le laboratoire des danses modernes, et toutes les associations qui sont extrêmement demandeuses à ce sujet, que ce soit des associations en termes de théâtre, comme l'a rappelé ma collègue Annie SONRIER, de danse et de musique.

Vous le savez également, on a entrepris de très fortes négociations – très fortes parce qu'elles ont été assez ardues – sous l'égide de Monsieur le Maire, pour obtenir un partenariat avec l'Opéra de Paris et a priori, le principe a été validé par l'État. On a aussi obtenu le statut de scène métropolitaine. C'est un statut, on peut dire que c'est administratif, mais en réalité, pour nous, cela a un impact absolument extraordinaire puisqu'on va avoir un rayonnement qui va aller bien au-delà des frontières du Raincy puisque c'est un rayonnement métropolitain. La métropole, comme vous le savez, c'est 131 communes et 7,1 millions d'habitants et le pôle culturel, si vous voulez, va faire l'objet également de suivi et de programmations à la fois au niveau local, au niveau du territoire Grand Paris Grand Est, mais également dans le cadre de ce statut de scène métropolitaine, il va être érigé en priorité au niveau de la métropole du Grand Paris. Cela va permettre à notre pôle culturel, et donc en conséquence à notre commune, de rayonner de manière extrêmement brillante.

L'objectif pour nous, ce serait de mettre en place très rapidement une programmation. Bien sûr, il y aura les fêtes des écoles, les spectacles musicaux, comme on faisait auparavant dans la salle Thierry Le Luron. On envisage également de mettre en place ce qu'on appelait, et ce qu'on avait déjà fait il me semble, la fête du bénévolat, c'est-à-dire une réunion de toutes les associations pour remettre un prix à toutes ces personnes qui œuvrent de manière totalement désintéressée pour le bien vivre de notre commune. Tout cela sera mis en place le plus rapidement possible.

Il y a un sujet qui va nous intéresser dans les prochains mois et auquel nous associerons bien évidemment tous les membres du Conseil Municipal, c'est sur la gestion de ce pôle culturel – je sais que c'est un sujet qui tient à cœur à de nombreux de mes collègues, notamment Didier GERVAIS. La question, c'est de savoir si on a recours à une régie publique, si le mieux ce ne serait pas de s'orienter vers une gestion par le biais d'une SPL, c'est-à-dire une société à capitaux publics, mais avec un mode de fonctionnement plus orienté par rapport à la gestion de la programmation. Tout cela fera l'objet d'échanges et, bien évidemment, toujours dans le cadre d'une transparence, on œuvrera pour que ce pôle culturel apporte le plus possible aux Raincéens, ça, c'est une certitude, mais qu'en même temps, il ne soit pas une source de dépenses inutiles – étant précisé encore une fois que pendant toute la durée de la réalisation de ce pôle culturel, le taux d'imposition de la vie ont continué à baisser de manière faible effectivement, mais le principe, comme il vous l'a été indiqué tout à l'heure, c'est que cela a été une baisse constante sur toutes les années de ce mandat. Voilà mes quelques éléments d'information concernant ce pôle culturel. »

Mr le Maire : « Merci, Montasser, pour l'exposé sur la sécurité et sur le pôle culturel. Cela permet effectivement de donner des perspectives, de dire un peu où nous en sommes. Et puis ce qui est important, ce n'est jamais de se moquer les uns des autres et quand un adjoint s'exprime – quand on a été adjoint en plus, on le sait – ce serait bien d'avoir un petit peu de réserve, mais ce discours je le tiens depuis le début et j'ai du mal à l'obtenir. Vous le savez, les adjoints sont investis, mais il y a des sujets sur lesquels – alors, on a parlé de l'éducation, on a parlé du social, on a parlé de la culture, on a parlé du commerce – il faut être quasiment tous les jours au charbon parce qu'il peut se passer toutes les choses possibles. Là, c'est le sport et donc la politique sportive qui est menée par Didier GERVAIS. Je vais lui laisser la parole pour qu'il puisse vous expliquer quelques éléments en lien avec sa délégation. »

Mr GERVAIS : « Nous sommes sur une année post-Olympique, avec 2024 année Olympique. La réussite de l'année Olympique, Le Raincy en forme olympique, c'est beaucoup la coordination des actions des

associations sportives, culturelles, des commerces, du scolaire. On a été comme souvent dans la vie plus fort tous ensemble pour animer cette année olympique. Nous sommes en post-Olympique, ce qui veut dire que les assos ont eu beaucoup de demandes complémentaires d'adhésion, il y a une dynamique auprès des jeunes de toutes les catégories d'âge d'ailleurs. On l'a retrouvé sur des associations aussi avec une majorité de seniors dans les associations qui ont revu des taux d'occupation, enfin de sollicitations au-dessus de l'avant Covid et avec un boost olympique.

Maintenant, l'ambition, c'est de continuer à accompagner ces développements. Pour faire cela, on a plusieurs axes. On a un axe de maintien en condition opérationnelle de certains équipements sur lesquels on a des besoins récurrents depuis plusieurs années et on a une action un peu plus importante à mener cette année. Et puis on a des réflexions de réaménagements un peu plus lourds et structurels sur quelques bâtiments, soit qui ont montré des défaillances récentes et sur lesquelles nous devons avoir une action rapide consécutive à ces défaillances, soit sur des réflexions structurelles plus lourdes depuis plusieurs années pour avoir des équipements installés sur les années à venir. Donc nous avons des axes. Ce à quoi on va s'attacher cette année, c'est que dans ces actions, il y a des actions résiduelles des années antérieures que nous n'avons pas pu mener à bien et je le regrette donc nous allons nous attacher à les clôturer et à les délivrer dans cette année et mener des actions de réflexion pour des structurations à moyen terme dans le domaine sportif. Merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Il était important que tous les adjoints s'expriment, parce qu'il n'y a pas que le Maire – et heureusement, parce que je ne pourrais pas tout faire – et il y a ce développement qui fait que chacune et chacun peut aussi exercer son art. Je vais laisser la parole pour terminer. On va vous distribuer un document. Vous le savez, Thomas VAUTRIN a été dernièrement nommé, enfin élu plutôt, adjoint au Maire, en particulier sur la question de la taxonomie verte. C'est l'art de la classification environnementale du budget. Là aussi, on a eu des débats, notamment avec Monsieur PEREIRA.

J'espère que les éléments qui vont être posés aujourd'hui par Thomas VAUTRIN vont permettre de dissiper une partie des interrogations et si ce n'est pas le cas, évidemment, nous reviendrons dans le cadre d'une Commission spécifique sur cette question de la taxonomie verte, qui n'existe pas aujourd'hui dans toutes les communes, mais qui devrait avoir une préfiguration cette année ou plutôt l'année prochaine puisque la loi va nous y obliger. Le document qui vous est distribué va vous permettre peut-être d'avoir des précisions quant aux quantifications – c'était aussi une demande de Monsieur PEREIRA. Sur cette taxonomie verte, je laisse la parole à Thomas VAUTRIN. »

Mr VAUTRIN : « Je vais peut-être commencer par l'autre partie de ma délégation pendant que tout le monde reçoit le document, je suis navré pour le délai. Sur la question du logement et du parcours résidentiel, vous savez que l'ambition de la ville aujourd'hui est assez claire, c'est celle de fournir à chacun, quels que soient le moment de sa vie et les difficultés qu'il peut rencontrer, une solution pour pouvoir se loger au Raincy, tout en préservant le cadre de vie agréable de la ville et en préservant la qualité architecturale du bâti. Sur l'année 2024, on a reçu 400 dossiers au CCAS sur des demandes de logement social aidé, comprenant également les renouvellements, et on a réalisé neuf attributions, ce qui entre évidemment dans le cadre de la gestion par flux avec les bailleurs sociaux, actions de relogement, et la préfecture. C'est limité, c'est dû au fait aussi qu'on a énormément de contraintes sur la ville, peu de réserves foncières, un PLUi qui est aussi extrêmement exigeant et on doit en être fiers sur la préservation de la qualité architecturale du bâti. Ces contraintes font aujourd'hui qu'on a un flux qui est assez limité, mais qui ne nous empêche pas d'agir au-delà de ces attributions, notamment avec des partenariats avec l'ADIL, pour tout ce qui va être conseil juridique, notamment aux locataires ou aux propriétaires sur les questions un peu ambiguës de droit privé ou de droit public, et également aussi sur les questions de salubrité, que cela concerne l'hygiène, la sécurité électrique à l'intérieur des bâtiments, les questions de suroccupation et de saisir, le cas échéant, l'Agence régionale de santé pour permettre en effet une solution dans ces situations assez précaires. Évidemment, on le fait aussi en lien avec le service du permis de louer pour éviter les situations de précarité pour certains locataires qui

pourraient être organisés par le propriétaire. Donc évidemment que c'est une action qui est multiple, qui est plurielle et qui nous permet d'agir.

Sur la taxonomie verte, normalement vous avez tous reçu le document. La taxonomie verte, en réalité, c'est quelque chose qui est assez ancien, cela date d'il y a quelques années, cela a été mis en place par la Commission européenne. Elle est plurielle dans le sens où il y a plusieurs volets : le volet adaptation réellement sur l'atténuation de l'empreinte carbone, sur la question d'adaptation au changement climatique, sur la question de gestion des ressources, de gestion des déchets et de préservation de la biodiversité. La législation nous constraint, à partir de l'exercice prochain, donc pour le compte administratif de l'année prochaine, de faire une classification des principaux chapitres budgétaires sur les dépenses d'investissement. On a décidé, et c'est une volonté de la ville ici de le faire en amont et de vous proposer des objectifs de taxonomie verte sur certaines dépenses du tableau que vous avez sous les yeux sur le volet atténuation. Vous avez l'ensemble des libellés. Juste, sur la méthodologie de classement, on ne l'a pas inventée, c'est une méthodologie qui a été proposée par le gouvernement selon la méthode de l'Institut économique pour le climat, ce n'est pas totalement arbitraire. Vous avez des lignes qui sont par nature, considérées comme "neutres" ou considérées comme "favorables". Par exemple, la plantation d'arbres, c'est une enveloppe de 80 000 euros, c'est considéré comme favorable et cela permet de réduire notre empreinte carbone à 100 %. Sur des questions plus délicates, notamment de rénovation architecturale et du bâti ou sur les questions de réflexion de la voirie, on est évidemment sur des pondérations et non pas sur des lignes par nature, parce qu'évidemment qu'il y a une partie des crédits qui va sur des postes à enjeu thermique ou d'efficience énergétique et une autre partie qui ne va pas sur ces questions-là et qui va sur des questions architecturales par exemple. Vous avez le cas par exemple sur l'enveloppe de 600 000 euros de crédit sur les bâtiments scolaires. Et vous voyez ici, par exemple, qu'on souhaite que 60 % des crédits soient sur des enjeux d'efficience énergétique, sur des enjeux, par exemple, de restauration et d'amélioration de la toiture, des vitres, des fenêtres, de l'isolation, mais aussi des systèmes de chauffage, comme cela a pu être le cas dans le groupe scolaire Thiers pour réduire notre consommation.

Sur la voirie, c'est la même chose. Quand il s'agit de faire une réfection de la voirie simplement pour les voitures, on est sur du neutre, parce qu'on n'artificialise pas davantage, c'est juste du renouvellement. Si on est sur des questions de réfection du trottoir qui favorise une mobilité douce, pour boucher les trous par exemple, on est sur une question évidemment d'atténuation des émissions de notre empreinte carbone.

Vous voyez aussi certains postes sur lesquels j'aimerais que vous portiez votre attention, notamment sur l'éclairage public, sur l'éclairage LED et notamment une subvention assez importante qui a été accordée sur le certificat d'économie d'énergie, de 100 000 euros, je crois. C'est une nouveauté sur les véhicules électriques également, avec deux nouveaux véhicules électriques qui viendront remplacer des véhicules qui étaient évidemment plus polluants. Mais encore une fois, là, on est vraiment sur des dépenses d'investissement. Il y a tout le volet de fonctionnement qui n'est pas ici parce qu'elles sont considérées comme moins structurantes, ces dépenses. Il y a aussi tout le volet de réglementation. Quand on parle aujourd'hui d'interdiction de l'abattement d'arbres de haute tige, on est évidemment sur des questions de réglementation qui ne sont pas budgétaires, mais qui sont tout autant importantes. Quand on parle de la protection des carrières de l'Oise pour préserver la biodiversité, on est aussi sur des questions de réglementation et pas directement budgétaires. On parle aussi de sensibilisation notamment de la population sur ces sujets et des événements comme le salon des plantes ou la journée de l'arbre, ou l'éco labellisation de l'école du groupe des Fougères, c'est évidemment un sujet qui est important.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Évidemment, c'est un travail qui va voir son caractère très concret sur l'adoption du compte administratif de l'exercice prochain. On verra si on est dans les clous ou pas. Encore une fois, ce sont des objectifs, cela n'a pas de valeur prescriptive, mais cela permet de vous donner au moins une idée et de bien montrer ici que même sur des dépenses de rénovation ou de réfection de la voirie, il y a évidemment des enjeux d'atténuation de l'empreinte carbone pour la ville du Raincy. »

Mr le Maire : « Bien, merci beaucoup. C'était au pas de course parce qu'on voyait que l'assemblée s'était un peu dissipée. C'est pour ça, quand les gens parlent en même temps qu'il y a l'exposé, on va un peu plus vite. Merci beaucoup pour cet exposé riche. Je suis sûr que si on réélisait Thomas VAUTRIN comme adjoint Maire, il aurait beaucoup plus de voix et qu'une partie de l'opposition voterait pour lui. Merci beaucoup. Écologie, taxonomie verte, développement durable et les logements qui font partie de sa délégation. Je crois que nous avons fait le tour des délégations.

Le budget en lui-même, je ne vais pas vous le décrire, vous l'avez eu, on a parlé très abondamment du sujet en Commission de la vie municipale. Il y a un élément sur lequel peut-être je ne me suis pas appesanti, c'est le fait que l'État nous taxe une nouvelle fois puisque le projet de loi de finances a eu du mal à arriver au bout rapidement et donc sans avoir effectivement le décret d'application, c'était un peu compliqué. C'est ce qu'on appelle un fonds de versement qui devrait être remboursé sur trois ans – devrait être, parce que c'est toujours difficile. Le fonds s'appelle le DILICO, c'est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Nous sommes considérés sur les 34 000 villes de notre beau pays de France comme dans les 2 000 villes les plus riches et donc nous sommes taxés cette année d'environ 65 000 euros supplémentaires. C'est un élément que je devais vous transmettre pour information municipale. Nous n'avons toujours pas de décret d'application, mais l'information a été transmise par la préfecture et je me devais évidemment de vous le transmettre. 65 000 euros en moins dans le budget, c'est un élément évidemment d'information complémentaire.

Nous allons passer au débat sur le budget primitif, que nous allons voter juste après. Madame RAOULT, je ne sais pas si c'était tout à l'heure que vous souhaitez reprendre la parole. Vous prenez la parole, Madame, c'est ça ? Très bien, alors attendez. Allez-y. »

Mme RAOULT : « En tout premier lieu, avant d'aborder le budget, je voulais rebondir sur vos propos ainsi que sur celui de votre adjoint concernant le centre culturel Thierry Le Luron, enfin, le pôle culturel maintenant. J'ai eu l'opportunité de consulter hier après-midi à 16h, après une demande depuis le 19 mars, les éléments concernant le centre culturel. J'ai eu accès aux documents financiers et première remarque, il manque effectivement tout ce qui concerne les problèmes judiciaires, c'est-à-dire qu'il va falloir rajouter 200 000 euros. Nous avons deux Rancéens qui sont allés au tribunal administratif. L'un a obtenu 3 500 euros par mois et l'autre 2 500. »

Mr le Maire : « Ils demandaient 6 000 pour l'un et 5 000 pour l'autre et effectivement, le juge a tranché à des niveaux moins importants. »

Mme RAOULT : « Non, mais je veux dire, cela doit quand même rentrer dans le budget. »

Mr le Maire : « Oui, cela rentre évidemment dans le budget, on vous donnera les éléments. »

Mme RAOULT : « A priori, ce n'est pas rentré, puisque j'ai étudié les éléments. D'autre part, Monsieur CHARNI a évoqué la présence de commissions. Nous, on n'a pas fait partie des Commissions. »

Mr le Maire : « Madame, c'est un comité de suivi, vous savez, nous vous en avons parlé. Effectivement, ce ne sont que des élus de la majorité, mais on pourrait l'ouvrir et vous donner les éléments. Il n'y a pas de souci. »

Mme RAOULT : « Quand il y a une procédure, on aurait bien aimé quand même participer, on aurait pu vous donner des idées. »

Mr le Maire : « On va réunir une Commission culture qui intégrera effectivement évidemment Annie SONRIER et puis évidemment Montasser CHARNI. »

Mme RAOULT : « Sachant que je fais partie de la Commission d'urbanisme qui ne s'est jamais réunie depuis le début du mandat, mais je souhaiterais surtout visiter un petit peu le centre culturel, comme

on l'avait fait pour la médiathèque, c'était encore en travaux, pour qu'on puisse voir un petit peu où cela en est et vérifier que la salle de spectacle est bien évidemment, comme on le dit, inférieure à celle qui était avant. Bref. D'autre part, j'aurais aimé aussi, dans le dossier que j'ai consulté hier, avoir tous les éléments dont vous parlez sur l'Opéra de Paris. Parce que là, pour l'instant, vous parlez de quelque chose qui est en train de se faire, qui est fait, qui est acté, mais moi, je n'ai eu aucun élément hier après-midi. »

Mr le Maire : « *Oui, mais Madame, sur ce sujet, je réponds, je le fais de façon exceptionnelle, vous comprenez que compte tenu de l'importance de ce dossier, on n'a pas envie que tout le monde se mêle du sujet. On l'a vu sur d'autres sujets où il y a eu des interventions inopportunes. Moi, je veux absolument arriver au bout. Tout le monde peut avoir des idées. On vous aidera, non pas à avoir des idées, mais à intervenir, mais je voudrais vraiment qu'il n'y ait pas d'autres intervenants en dehors des adjoints compétents sur le sujet auprès de ces instances. Mais on vous écoute, allez-y. »*

Mme RAOULT : « *Je fais partie de la Commission d'urbanisme et j'aurais souhaité être informée. Moi, je trouve que c'est une très bonne idée, je ne vois pas comment ça peut se faire. Là, vous parlez, on doit vous croire. Moi, je veux bien vous croire, mais c'est vrai que c'est quand même mieux d'avoir une commission et les documents à disposition. »*

Mr le Maire : « *Mais vous parlez d'une idée qui est développée depuis deux ans, et vous voulez venir nous aider. C'est très bien, mais si vous voulez, les contacts sont très compliqués. C'est le monde de la culture, avec des décisionnaires de différents niveaux. »*

Mme RAOULT : « *Si vous aviez quelque chose, vous le montreriez sans problème. »*

Mr le Maire : « *Mais non, Madame, parce que ce n'est pas finalisé et on a vu comment un autre dossier a eu des difficultés parce qu'il y a eu des volontés de casser ce dossier-là. Voilà, c'est une réalité. »*

Mme RAOULT : « *Monsieur le Maire, tout élu a le droit à l'information municipale. Je vous en fais la demande. Je ne vais bien évidemment pas l'étaler sur la voie publique. Je crois que vous n'avez jamais vu un seul post où je diffuse des éléments qui sont dans les Commissions. Cela n'existe pas. »*

Mr le Maire : « *On vous dira exactement qui on a rencontré, etc. »*

Mme RAOULT : « *Je souhaite avoir accès à ce document. Ceci dit, je vais peut-être intervenir sur le budget, proprement dit, en fait. Je me suis également appuyée pour voir ce budget sur ce que vous avez proposé depuis 2014. C'est-à-dire qu'en 2014, vous aviez proposé – j'ai votre tract là, je pourrais vous en faire part – de ne pas détruire le centre culturel, non, de ne pas détruire le collège Corot, vous l'avez fait. C'est un choix politique, mais vous n'aviez pas mandat pour le faire. Vous n'avez évoqué à aucun moment en 2014 la possibilité de détruire le centre culturel. Vous l'avez fait, en plus sans études de sol, ce qui fait que cela dure depuis dix ans. Donc c'est un choix politique, mais vous n'en avez pas eu mandat par les Raincénens.*

Donc je vais en revenir. En préambule, je constate dans ce budget qu'un an avant les élections, vous allez faire des travaux. Tant mieux, vous allez rafistoler les bâtiments communaux, les écoles, les centres de loisirs, ce que vous n'avez jamais fait depuis le début du mandat. Mieux vaut tard que jamais, me direz-vous, mais je pense que les Raincénens n'ont pas une mémoire de poisson rouge et sont tout à fait capables de voir dans ces actions précipitées un risque de clientélisme électoral. Les habitants pourront en effet penser que les travaux ont été entrepris principalement pour améliorer l'image du Maire et de son équipe plutôt que pour des raisons d'intérêt général. Ceci dit, je suis ravie qu'on prête attention aux centres de loisirs, aux centres sportifs et aux écoles qui sont dans un état quand même assez pitoyable.

D'autre part, je voulais souligner, Monsieur le Maire, que le budget est un choix politique qui doit être affirmé et assumé. Force est de constater, au vu de deux exemples que je vais vous donner, que vous ne l'assumez pas. Je vais vous donner deux exemples. En effet, lors de nombreuses réunions publiques, vous avez affirmé avec forte conviction que vous luttiez contre la loi SRU, que vous préfériez payer comme votre prédécesseur l'amende. Par ailleurs, en Conseil Municipal, au dernier, vous vous êtes félicité d'atteindre les 9 % de logements sociaux ou aidés. Je vous ai posé lors du dernier Conseil la question de savoir si votre ambition était celle d'atteindre les 25 % que demande l'État. Vous ne m'avez pas répondu. Qui dit mot consent, Monsieur le Maire. Ceci dit, vu la multiplication des logements sociaux, du 100 % social, on pourrait envisager de faire du 75-25, ce qui irait dans le sens de la loi, tout en préservant Le Raincy. Le Raincy est en train de changer, comme tout le monde l'a vu, et je ne pense pas que ce soit dans le bon sens. Donc, pour moi, un Maire, il est élu pour défendre les intérêts des Raincéens devant le préfet, lutter et ne pas être subordonné au préfet. Tout simplement, pourquoi élire un Maire ? Pour plus de clarté, Monsieur le Maire, je vous invite à laisser les reines de la ville au préfet. De toute façon, vous externalisez tout sans pour autant contrôler les entreprises, donc peu à peu, il vous reste quoi ? Vous inaugurez ? Eh bien, écoutez, j'espère pour vous que vous inaugurerez le pôle culturel avant les élections. Je vous le souhaite.

Vous avez la possibilité de dire tout et son contraire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez dit en 2014 que vous ne détruiriez pas le collège Corot et cela a été votre première décision de Maire. Vous avez détruit le centre culturel, vous ne l'avez pas dit, sans mandat, sans faire d'études préalables de sol. Cela fait dix ans que nous attendons, dix ans qu'il n'y a pas de politique, que nos enfants ne vont pas danser au centre culturel. Le pire, je trouve, c'est qu'en fait, vous reportez toujours la responsabilité de cet échec vers un de vos anciens adjoints qui n'est plus parmi nous à ce jour et paix à son âme. Si ce pôle culturel n'est pas sorti de terre avant votre élection, est-ce que ce sera la faute du nouvel élu qui en a la charge, Monsieur CHARNI, qui en a rappelé ? Je rappelle à tous quand même que vous êtes l'élu chargé de l'urbanisme et donc chargé de contrôler. C'était à vous de vérifier que c'était en temps. Ce n'était pas à Monsieur CHARNI ou à feu Monsieur Roger BODIN. Vous savez qu'Éric RAOULT disait que le plus beau mandat était celui de Maire, parce qu'on faisait un projet, on le pensait, on le suivait, on le construisait, on le contrôlait et on l'inaugurait dans les temps quand lui était Maire. On lui doit beaucoup : le centre de loisirs, fermé, l'espace Raymond Mège, à qui il a eu le sens de l'honneur de donner le nom – il s'appelle l'espace Raymond Mège. Et ne dites pas que c'est vous. Vous avez peut-être posé la place, mais c'était son idée.

L'entrée de ville, 25 % de logements aidés dans les nouveaux immeubles alors que vous construisez du 100 %. Que vaut votre parole aujourd'hui ? Qui pourra croire aux belles promesses que vous nous ferez demain en campagne électorale ? Là, vous mettez la gomme sur les réparations des immeubles, des écoles, ce que vous faites opportunément à un an des élections. C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, entre autres choses, et je laisse la parole à mes collègues puisque je crois qu'ils ont des éléments complémentaires, je ne voterai pas pour ce budget, qui donne la part belle au pôle culturel et qui oublie les autres investissements que vous auriez pu faire. Je note notamment l'avenue de la Résistance : elle est à moitié faite. Vous nous aviez dit depuis deux mandats que la première partie serait faite, c'est en attente. Merci à tous. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Monsieur PEREIRA ? Allez-y, Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je vais essayer de ne pas trop paraphraser Corinne, parce que je suis assez d'accord sur certains éléments qu'elle a évoqués, et en vrai, on a tous envie de croire à ce budget. On peut se laisser tenter en vous écoutant de croire que des projets se mettent en place, que la ville est gérée. Et puis après, on se rend compte que l'histoire se répète. Vous présentez des projets, Le Raincy attend, et rien. On l'a vu avec l'ascenseur de la mairie, le parc du rond-point Thiers avec son parking, le parc aquatique. »

Mr le Maire : « Il existe le parc aquatique. »

Mr PEREIRA : « Pareil, il a coûté deux fois le budget prévu, mais ce n'est pas le sujet, on va rester sur le budget 2025 si cela ne vous dérange pas. »

Mr le Maire : « Oui, mais vous me citez des choses qui ont été faites. »

Mr PEREIRA : « Mais c'est bien, en 10 ans, on retiendra une piscine qui se fait appeler parc aquatique et un pôle culturel qui n'est peut-être pas sorti de sol. On va rester sur le budget si cela ne vous dérange pas. Vous continuez de concentrer, je l'ai déjà dit, une grande partie de l'investissement sur le pôle culturel. Je vous rappelle, 75 % de votre budget estimé est dédié au pôle culturel. On le sait, l'état de la ville est dans un état préoccupant, voire indigne. Vous avez parlé des écoles, elles ne disposent même pas de toilettes fonctionnelles, et c'est une réalité quotidienne pour les élèves, les enseignants, les agents, depuis plus de dix ans. Comment peut-on parler d'exigence éducative dans de telles conditions ? Dix ans pour réparer – et encore si c'est fait, parce qu'encore une fois, vous nous le promettez, mais comme disait Corinne, on est obligés de vous croire sur parole.

Si toutefois vous le réalisez, dix ans pour avoir des toilettes juste dignes pour des enfants, ce qui est selon moi, encore une fois, la base du civisme de notre civilisation. Ensuite, on est heureux de savoir – chose que vous avez bien faite, Monsieur le Maire, je le dis – que les chiens peuvent faire leurs besoins tranquillement et qu'on peut ramasser grâce à ces petits sacs qui sont maintenant désormais disponibles dans la ville. Les chiens sont toujours mieux logés que nos enfants.

Toujours sur les écoles, je rappelle que depuis plus d'un an, et c'est sûrement une de vos sources d'économie sur votre budget précédent, il n'y a pas de gardien. Cela permettrait de réaliser les petits travaux nécessaires dont a parlé Madame CORDONNIER, qui fait un travail remarquable malgré le peu d'aide de la mairie. Il pourrait faire les travaux nécessaires, mais comme on n'a pas de gardien, on va externaliser, cela va nous coûter encore plus cher, on va encore faire appel à plusieurs entreprises. Comme on met du temps, cela ne sera jamais fait et on va se retrouver encore une fois avec des projets qui ne seront pas aboutis.

On a parlé du sport. On pourrait parler du gymnase, toujours pas aux normes de sécurité. On pourrait parler du stade avec le tennis, qui n'est pas sécurisé, où encore une fois n'importe qui peut rentrer n'importe comment. Encore une fois, les associations sportives et les jeunes ont le droit d'avoir des infrastructures à la hauteur de notre ville, à la hauteur des attentes des Raincéens.

La voirie, encore une fois, dégradation constante, trottoirs impraticables, on ne va pas revenir sur le choix de la pierre que vous avez fait sur l'Avenue de la résistance. Les chaussées sont dangereuses pour les voitures, pour les trottinettes, pour les vélos. Aujourd'hui, il y a tellement de... Monsieur le Maire, j'aimerais que vous vous concentriez, parce que c'est peut-être pour ça qu'à la fin, vous ne prenez pas les questions. Vous n'écoutez pas. »

Mr le Maire : « Vu la dispersion de vos propos, il faut prendre des notes, vous savez. »

Mr PEREIRA : « Mais c'est très bien. »

Mr le Maire : « Vous me faites penser au jeu « Sim City ». Vous savez, le gars qui arrive, tout est vide, il doit tout construire, c'est vous. Vous serez le futur Maire, vous aurez tout à faire parce qu'on n'aura rien fait. »

Mr PEREIRA : « Je confirme que la personne qui prendra les rênes après vous aura un vrai travail de remise en état de la ville. La voirie, j'en parlais, il y a tellement de trous sur la chaussée que cela devient vraiment très dangereux. Vous n'imaginez pas le nombre d'enfants qui empruntent les voies – que ce soit en vélo, en trottinette ou en deux roues motorisés – qui sont obligés de faire des écarts parce que sinon, ils tombent la roue avant dans des trous. C'est très dangereux. Les écarts, vous savez très bien que les automobilistes qui doublent un vélo, cela peut être très dangereux. Je suis très étonné que le premier rôle du Maire, ce soit la sécurité et que vous ne preniez aucune mesure en ce sens.

La sécurité au sens plus large encore, vous avez parlé des vidéosurveillances, nous assurant que cela fonctionnait, que tout va bien, que c'est génial, mais vous avez promis encore une fois, vous vous êtes engagé pendant un Conseil Municipal à nous faire visiter le CSU : ce n'est toujours pas fait. On ne peut, encore une fois, que vous croire sur parole et on doit le faire alors que l'histoire se répète. Vous dites et les actions n'arrivent pas.

Pendant ce temps-là, cinq ans après avoir voté la taxonomie verte en Conseil Municipal, on reçoit pour la première fois un document pendant le Conseil – on doit découvrir ça pour la première fois de notre vie – et on nous explique que la ville fait de l'ambition écologique un support. J'aimerais tellement vous croire Monsieur le Maire, mais cette taxonomie verte, est-ce une vraie stratégie durable ? Très bien sur le papier, mais dans les faits, rien. Vous nous avez dit en commission avoir changé une chaudière qui polluait moins, mais en même temps, cette chaudière était en panne et les enfants étaient dans le froid depuis déjà trois semaines. Je suis désolé de vous le dire, mais cela ressemble à du greenwashing, pur et simple.

Quand j'entends Monsieur VAUTRIN expliquer que l'influence des investissements est plus importante que les fonctionnements, je m'étonne également. Quand j'entends Monsieur VAUTRIN nous dire qu'on va enfin acheter des voitures électriques promises en début de mandat dans le budget de 2020, encore une fois, on va refaire des promesses qui ne sont toujours pas tenues.

Ce budget n'est clairement pas à la hauteur des défis. Il oublie l'essentiel pour se concentrer sur l'accessoire. Il délaisse le quotidien des habitants pour masquer les dérives financières d'un projet du pôle culturel. C'est un choix politique, mais ce n'est pas le nôtre. Nous voulons une ville qui investit dans les écoles, dans les stades, dans les gymnases, dans les infrastructures, dans sa voirie, dans sa transition écologique pour de vrai. Ce budget ne répond à aucun de ces objectifs. Nous ne pouvons donc que voter contre. »

Mr le Maire : « Bon, très bien, on en a assez entendu parce que votre objectif, c'est de prendre uniquement la place, sans apporter aucun argument concret. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, merci aux élus autour de cette table qui ont eu la gentillesse de nous présenter leurs orientations pour l'année à venir. Je ne doute pas, mes chers collègues, que vous êtes plein de bonne volonté. On a cette ambition commune, je pense, c'est d'améliorer cette ville. Le problème, c'est que vos discours et votre volonté se heurtent à quelque chose d'assez compliqué, c'est-à-dire la gestion de Jean-Michel GENESTIER. Chaque année, à chaque budget, aujourd'hui encore, on a un décalage entre les paroles et les actes. Alors peut-être que cette année, il y aura forcément un petit peu plus de choses qui seront faites puisque cela a été rappelé, on est en année préélectorale et vous connaissez le dicton : "C'est bientôt les élections, ça sent le goudron".

Je le dis à chaque budget, j'ai pu utiliser parfois des termes un petit peu forts, un petit peu provocateurs, mais c'était dans une volonté de vous secouer, si j'ose dire, Monsieur le Maire. Je rappelle, j'avais dit "docteur Jean-Michel GENESTIER", "le marchand de sable", "l'histoire sans fin", la dernière fois "super menteur". Ce n'est pas pour vous être désagréable, contrairement à ce que vous pensez, c'est parce que j'aime cette ville et j'ai envie qu'on aille dans le bon sens. J'ai pensé que vous solliciter, vous donner l'alerte, cela pourrait permettre d'améliorer la ville.

Et si j'ai fait ça, mes propos étaient motivés par des promesses qui n'ont pas été tenues. L'ascenseur de l'Hôtel de Ville, depuis 2019, il n'y est pas. Les caméras de vidéosurveillance, elles ne fonctionnent pas. La crèche au Plateau, vous l'aviez promise, elle n'est pas là. La poissonnerie, je me rappelle de votre vidéo avec une espèce de dessin en forme de poisson dans les mains, vous nous aviez dit "Ça y est, le poissonnier arrive au Plateau" : il n'est pas là. La réfection des trottoirs de l'avenue de la Résistance, que j'appelle l'avenue du col du fémur parce que le revêtement, pareil, vous ne l'avez pas fait Monsieur le Maire. Donc toutes ces promesses non tenues font que, une fois encore, j'ai du mal à croire en ce budget. Pareil, quand vous dites tout à l'heure "On a un partenariat avec l'Opéra de Paris, on va faire quelque chose dans le futur centre culturel, s'il sort un jour" : là aussi, les paroles c'est bien, les actes c'est mieux.

Malgré tout, Monsieur le Maire, je ne doute pas que vous aimez votre ville. Je ne dis pas le contraire. Vous êtes un enfant de celle-ci, comme moi, et je pense qu'on a tous à cœur, je le disais tout à l'heure, de l'améliorer. Mais reconnaisssez-le, et c'est ça que je vous reproche, Monsieur le Maire, le compte n'y est pas. Le compte n'y est pas. Ce n'est pas moi qui le dis, Monsieur le Maire. Ce sont les Raincéens. Ce sont les acteurs associatifs. Ce sont les élus parfois même autour de cette table. Enfin, 11 démissions en un mandat, il va peut-être falloir se dire "Mais qu'est-ce qui se passe?", enfin, excusez-moi, Monsieur le Maire. La presse aussi parle de la ville, et malheureusement défavorablement. Il se trouve que ces articles que je vais citer, vous ne les avez pas posés sur les panneaux administratifs. Je vous comprends, mais quand on a différents articles du Parisien notamment pour dire que le centre culturel, le coût a explosé, les retards sont conséquents, que nos crèches sont dans un état déplorable et que les enfants sont en danger, qu'il y a des perquisitions dans vos domiciles et à l'Hôtel de Ville. Vous êtes le premier Maire de l'histoire de la Ville... »

Mr le Maire : « Attendez, vous pourriez le répéter dix fois s'il vous plaît, parce qu'on l'attendait et qu'on veut que vos attaques personnelles soient vraiment enregistrées. Allez-y, continuez à faire des attaques personnelles Monsieur RONDEPIERRE, c'est indigne d'un élu. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous êtes le seul élu, le seul Maire de la ville du Raincy à avoir vu son bureau être perquisitionné. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Parisien. Ce n'est pas ma faute si la justice s'intéresse à vos agissements, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Parce que vous croyez les journalistes qui ne se sont pas déplacés ? Elle s'intéresse à tous les agissements de tout le monde. Il faudra être transparent, Monsieur RONDEPIERRE, sur tous les sujets. Je pense que vous savez ce que je veux dire. Il faudra être transparent sur tous les sujets à l'égard de la justice. Vous savez parfaitement ce que je veux dire. Je ne peux pas aller plus loin. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, souffrez que je vous réponde et je suis vraiment navré que vous soyez en train de donner un tel spectacle sur un débat. Vraiment, s'il vous plaît. On a encore eu les faveurs du Parisien tout dernièrement, un article sur la sécurité : hausse des cambriolages au Raincy, +18,6 %. Tout à l'heure, Montasser, tu nous disais, Le Raincy est dans le top 15 des villes les plus surveillées. Qu'est-ce que ce serait si on n'était pas dans le top 15 ? Et permettez-moi de remettre en cause cet élément : je préfère croire les statistiques du ministère de l'Intérieur plutôt que les statistiques de l'Institut national du doigt mouillé. Malgré tout, Monsieur le Maire... Ne vous énervez pas. »

Mr le Maire : « Je ne m'énerve pas, mais je n'accepte pas qu'on dise des choses qui sont fausses au regard des documents du ministère de l'Intérieur qui disent clairement que la baisse des cambriolages est de 75 % au mois de janvier et de 67 % au mois de février. Vous pouvez accepter qu'une journaliste se soit trompée et ait pris les chiffres du commissariat de police du Raincy-Villemomble, cumulant les chiffres de la ville du Raincy et de Villemomble. Vous pouvez l'accepter, Monsieur CUADRADO, avec son sourire narquois. On peut continuer, mais arrêtez de dire des choses qui sont fausses. Voilà. Arrêtez de dire des choses qui sont fausses. J'ai les papiers. »

Mr CUADRADO : « Vous avez écouté ce qu'on a dit ou pas ? Ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur, ils seront en ligne sur notre page Facebook. »

Mr le Maire : « Écoutez, cela le sera aussi au niveau de la ville. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est quand même marrant, souvent le Parisien se trompe dès que cela ne va pas dans votre sens. »

Mr le Maire : « Non pas du tout, le Parisien ne se trompe pas quand il déclare la ville gourmande. »

Mr RONDEPIERRE : « Malgré tout, Monsieur le Maire, je vais terminer mon propos. C'est extrêmement désagréable et indigne de votre fonction, ce que vous faites. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas grave. Pour vous, cela m'est égal. L'essentiel, c'est de respecter la vérité, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous savez, moi, je ne vous en veux pas, cela peut arriver à tout le monde de s'énerver. Allez, pour que le propos puisse être totalement clair, nous vous avons malgré tout fait des propositions, vous ne les relevez pas. On vous a fait un certain nombre de propositions en matière d'éducation. Je le dis et redis, Marie-Thé CORDONNIER fait un travail formidable. Le problème, c'est qu'elle est pieds et poings liés à cause du centre culturel, j'y reviendrai. On vous a fait des propositions par rapport à la sécurité.

Malgré tout, on voit que le résultat n'y est pas. Housse des cambriolages, je l'ai dit. Hier soir, et c'est pour ça que vous ne devriez pas fanfaronner, hier soir, il y a eu une rixe au stade de foot du Raincy, où il y a un jeune qui s'est fait fracasser, il n'y a pas d'autre mot. Et une fois encore, parce qu'il n'y avait pas de caméra qui fonctionnait, parce qu'on était en manque d'effectifs de la police municipale notamment, cela a tourné au carnage. Il y a quelques mois, il y a eu une fusillade boulevard du Midi. Où sommes-nous, Monsieur le Maire ? C'est ça que vous appelez une ville apaisée ? Je suis désolé, oui, c'est honteux, vous avez raison, c'est honteux, ce que vous avez fait. Je ne détruis pas Le Raincy. Bon, ça suffit, laissez-moi terminer. »

Mr le Maire : « On arrête. Je quitte la séance momentanément, parce que cela suffit de raconter n'importe quoi. Vous donnez des chiffres qui sont faux et vous profitez du malheur des gens. »

Mr RONDEPIERRE : « Jamais. Tout est factuel. »

Mr le Maire : « Toujours. »

Mr RONDEPIERRE : « Tout est factuel. »

Mr le Maire : « Vous profitez du malheur des gens. « Tout est factuel » : ce sont des chiffres qui sont faux. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, je sais que c'est désagréable de votre côté... »

Mr le Maire : « Ce n'est pas désagréable, mais je souhaite que vous montriez votre véritable visage, ce que vous faites à chaque fois, évidemment, parce que cela vous plaît d'avoir quatre personnes qui vous suivent en vous disant que vous êtes beau et que tout va bien. Continuez à faire ça, mais vous êtes en train de détruire Le Raincy comme certains ici autour de la table en termes d'image. Que vous soyez un opposant, ce n'est pas un sujet, mais ne détruisez pas Le Raincy. »

Mr RONDEPIERRE : « De toute façon, à chaque fois qu'on critique votre gestion, c'est forcément détruire Le Raincy. Vous n'êtes pas Le Raincy, Monsieur le Maire. Nous vous avons fait des propositions en matière de handicap. Là encore, je le rappelle, on a un collègue aujourd'hui, Didier BELOT, que je salue, qui ne peut pas venir dans la salle du Conseil Municipal parce qu'il n'y a pas l'ascenseur de l'hôtel de ville. »

Mr le Maire : « On peut venir, puisqu'on en a parlé tout à l'heure. On en a parlé tout à l'heure, on peut venir si on le demande. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, laissez-moi terminer. Un jour de mariage, une personne en situation de handicap... »

Mr le Maire : « Un jour de mariage, si c'est demandé, on peut venir. À chaque fois que j'ai fait des mariages, il y a des personnes handicapées qui sont venues. On rectifie les choses. Un jour de mariage, si on le demande, on peut monter et venir dans cette salle. C'est clair, on peut se marier, être handicapé, être de la famille, quels que soient les handicaps, on peut venir dans cette salle. Tout a été organisé par le service social, tout est en place. »

Mr RONDEPIERRE : « La norme, c'est de pouvoir utiliser un ascenseur et de ne pas avoir à porter les personnes en fauteuil roulant. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas porter les personnes en fauteuil roulant. C'est un système très simple qui ne met pas en difficulté les gens et qui est extrêmement pratique. Évidemment, c'est du provisoire, mais arrêtons de dire des choses qui sont fausses, parce que là, si on vous entend, des gens veulent se marier ou venir faire une fête républicaine ici, de famille et autres, ils vont se dire qu'ils ne peuvent pas venir alors que c'est faux, tout le monde peut venir. C'est ça, détruire Le Raincy, c'est apporter des éléments qui sont totalement faux au regard de la réalité et de la vérité. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, je continue. Nous vous avons fait des propositions en matière de handicap, vous ne les avez pas suivies. Je rappelle que les bâtiments communaux ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous avons fait des propositions en matière de voirie pour nous attaquer sérieusement au problème. Vous, Jean-Michel GENESTIER, vous aviez promis au cours de cette mandature que l'ensemble des trottoirs de l'avenue de la Résistance seraient refaits. On n'a toujours pas refait la dernière partie et le revêtement antidérapant n'a toujours pas été mis. Encore une promesse non tenue. On vous a fait des propositions en matière d'espaces verts. Regardez un petit peu, mes chers amis et les Raincéens qui nous regardent, regardez un petit peu les espaces verts au Raincy. Allez notamment du côté du parc derrière la médiathèque, qu'on appelle les Jardins Le Nôtre. Eh bien le jardinier Le Nôtre doit se retourner dans sa tombe quand il voit l'état du jardin aujourd'hui – ou l'allée Gambetta, effectivement, merci Patricia. Regardez l'état du parc de la mairie. Là encore, c'est la méthode qu'on est obligé d'utiliser avec Jean-Michel GENESTIER : j'ai été obligé de mettre les photos du jeu pour enfants sur Facebook pour que, miracle, vous êtes venu dès le lendemain et vous avez trouvé les crédits. Bah oui, au bout d'un moment, quand on vous affiche en public, vous vous dites "Tiens, je vais peut-être essayer de ne pas m'en prendre une" et tant mieux. Je regrette qu'on soit obligé d'en arriver là. »

Mr le Maire : « "S'en prendre une", c'est une belle expression. »

Mr RONDEPIERRE : « Je la garde. On vous a également fait des propositions en matière d'entretien des équipements municipaux. Le dojo raincéen, vous l'inaugurez en 2021, vous ne l'avez pas entretenu, vous l'avez fermé en 2024. Pourquoi ? Parce que vous l'avez rénové de moitié, vous avez laissé une moitié amiantée. D'ailleurs, je me rappelle quand on l'avait inauguré, il manquait déjà des poignées aux fenêtres – je ne suis pas sûr que ce soit ça, l'excellence du Raincy. Le centre de loisirs, pareil, dans un état déplorable. Il aura fallu là encore une élection européenne et les gens qui découvrent ce bureau de vote pour dire "Mais qu'est-ce que c'est que cet équipement que le Maire met à disposition de nos enfants ?". Et là du coup, on va le rénover ? Ben non, il n'y a pas d'argent, il y a le pôle culturel donc on va le fermer et puis pour payer le pôle culturel, on va encore vendre 2-3 terrains puisque les biens communaux, apparemment, on n'a pas besoin de les garder.

Donc comme d'habitude, nous vous avons fait des propositions, mais non encore et toujours tout dans le pôle culturel, qui je le rappelle est passé de 10 à 35 millions d'euros, qui a une durée de chantier pour l'instant de 8... »

Mr le Maire : « Attendez, excusez-moi, je sais que vous faites tout pour que j'intervienne, je vous ai dit, il y a eu un vote tout à l'heure, 26 millions. Pourquoi vous parlez de 35 millions ? Le mensonge est

permanent et vous pensez qu'en répétant des choses, cela devient une vérité. C'est systématique. Je vais répéter 10 fois et cela va devenir une vérité. Ce n'est pas une vérité, c'est 26 millions d'euros et pas 35. »

Mr RONDEPIERRE : « Je fais confiance là encore au Parisien qui saura rétablir la vérité. »

Mr le Maire : « Mais attendez, ce sont les chiffres de la ville, ce n'est pas le Parisien qui valide le budget, ce n'est pas le Parisien qui valide les factures. Enfin, soyons un peu raisonnables. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, le principe du débat, c'est de s'écouter, s'il vous plaît. »

Mr le Maire : « Non, pas de leçons à la RONDEPIERRE. Je vous dis que ce n'est pas 35 millions d'euros, c'est 26 millions d'euros, c'est 26 millions d'euros. Je ne l'ai pas inventé. Et ce n'est pas 10 millions d'euros à l'origine. Oui, Roger BODIN avait dit 10 millions d'euros, mais c'est 19 millions d'euros en 2019. J'ai donné la réalité des chiffres et vous continuez. Cela fait rire vos affiliés, mais en dehors de ça, clairement, je ne vois pas l'intérêt. »

Mr RONDEPIERRE : « Je crois que là, la situation ne fait plus rire personne, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Elle ne me fait pas rire non plus, arrêtez de dire des mensonges. »

Mr RONDEPIERRE : « Je maintiens mes propos. Ce sera retranscrit sur le PV, libre à vous de faire ce que vous en voulez. Je vous le dis, le centre culturel, qui est passé d'un coût de 10 à 35, vous avez ensuite un chantier qui est là depuis 8 ans. À titre d'exemple, la tour Eiffel a été construite en 3 ans. Notre-Dame a été rénovée en 5 ans. L'Empire State Building a été construit en 3 ans. Le Stade de France a été construit en 3 ans. Le centre culturel du Raincy, on en est à 8 ans. Pour financer ce centre culturel et essayer de masquer la gestion financière assez déplorable, vous avez trouvé une nouvelle parade, puis ce qui nous alerte, c'est ne plus payer les entreprises, ne pas verser les subventions au moment où nous les votons. J'ai encore beaucoup d'associations qui m'ont dit "Vous avez voté une subvention, on n'a pas vu la couleur de l'argent". Tout ça parce que vous n'avez pas, Monsieur le Maire, et je regrette que vous ayez quitté la salle, tout cela parce que vous n'avez pas su prévoir la question du centre culturel. Je rappelle, Émile de Girardin, député, disait "Gérer, c'est prévoir, et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte". Je crains que d'un point de vue financier au Raincy, nous courions à notre perte.

Par ailleurs, ajouter à tout cela la qualité du service public qui s'est dégradée, non pas parce que les agents sont moins performants, mais parce qu'ils sont moins nombreux. Il y a eu une baisse de 165 %, mes chers collègues, écoutez bien, 165 % des effectifs du personnel. Malgré tout ça, et j'espère que vous m'écoutez dans la pièce d'à côté, Monsieur le Maire, vous ne vous remettez jamais en question. Vous ne voulez pas écouter les Raincéens. Donc nous allons faire ce travail avec l'ensemble de la population, les consulter, voir leurs attentes, leurs envies, faire ce que vous n'avez pas réussi, en somme, faire du Raincy une ville d'excellence. Et j'ajouterais, mes chers collègues, notamment de la majorité, c'est le dernier budget, il est dans la même lignée que ce qu'il y avait avant. Jadis, et je ne vous le reproche pas, vous avez pu croire à ce qu'on vous a promis. Je pense qu'au bout d'un moment, les actes ont parlé pour eux. Que chacun réfléchisse bien au moment de voter le budget, je crois que c'est important pour notre commune. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. Je ne vais pas revenir dans le détail des actions des différents secteurs puisque les adjoints se sont exprimés et mes collègues de l'opposition ont parlé. Je vais revenir sur l'aspect financier et technique de ce budget si vous m'y autorisez, d'autant plus que sur les priorités qu'on prévoit pour la ville du Raincy, on s'est tous beaucoup exprimé lors du débat d'orientation budgétaire. Je voudrais dire, contrairement à ce qui a pu être dit

comme quoi il y aurait des excédents cachés dans la ville du Raincy, que moi, je suis un petit peu inquiet sur l'évolution de ce budget. Je vous en donne acte, je vous avais dit que vous auriez du mal à tenir la section de fonctionnement au fur et à mesure des différents budgets. J'observe que dans le budget 2025, vous prévoyez en dépenses de fonctionnement encore un peu moins qu'en 2024. C'est vrai que vous y arrivez, vous avez même au budget primitif 2024 dépensé moins au compte administratif que prévoyait le budget, mais il faut quand même s'interroger sur la qualité du travail dans la ville du Raincy, l'entretien des bâtiments – je ne vais pas reprendre la litanie – et le manque de fonctionnaires de cadres A pour contrôler tout ce qui a été externalisé et qui explique en partie la baisse des personnels.

Je voudrais dire, pour mes collègues qui disaient " il y a 2 millions ", etc. Qu'il est prévu en dépenses de fonctionnement à peu près le montant : dépenses réelles de fonctionnement, 25,2 millions d'euros, recettes réelles de fonctionnement prévues, 25,8 millions. Donc c'est 600 000 euros seulement et pas 2 millions qui sont prévus. Excuse-moi, je suis dans la section de fonctionnement et ça, c'est la section d'investissement. Donc, je disais, on ne prévoit seulement 600 000 euros avec, comme on l'a dit, des dépenses qui sont extrêmement tendues et, dans certains cas, qui mériteraient peut-être d'être un petit peu plus importantes.

Il ne faut pas confondre le flux et le stock et les 2 millions dont nous parlons, qui proviennent des excédents antérieurs. Les excédents antérieurs d'ailleurs ont été constitués par le fait qu'on n'a pas fait les dépenses d'investissement qu'on budgétait systématiquement. Dans les budgets précédents, on a dépensé à peu près la moitié de ce qui était budgété et maintenant, on prévoit encore 12 millions pour le centre culturel, donc les excédents vont être consommés en financement des dépenses d'investissement prévues puisqu'on prévoit 12 millions en dépenses d'investissement pour le centre culturel et 5 millions pour les autres dépenses qui n'ont pas été faites dans les années précédentes et d'ailleurs, j'ai du mal à penser qu'elles vont être faites. Donc cela s'équilibre avec un nouvel emprunt en recette d'investissement de 7,6 millions après l'emprunt de 9 millions de l'année dernière.

Or, je rappelle que quand on fait un emprunt, cela fait des sommes. D'ailleurs, je vois en dépenses de fonctionnement que dès le budget 2025, on prévoit plus de 500 000 euros de remboursement en capital, sans compter ce qui va être dans la section de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses en intérêts. Donc je pense qu'on va aller dans les années suivantes vers un budget qui va être extrêmement difficile à équilibrer. Je rappelle que la section de fonctionnement doit s'équilibrer par l'impôt. D'ailleurs, je n'ai pas la recette miracle parce qu'on voit bien que le fond du problème du budget de la ville en 2025, c'est le gouffre que représente effectivement le centre culturel, dont les montants sont très importants par rapport à ce qui aurait dû être probablement une rénovation de l'ancien centre culturel, s'il n'avait pas été détruit un peu prématurément. Donc, je n'ai pas la solution miracle, mais je suis inquiet sur l'évolution de ce qu'on va être obligé de faire. C'est la raison pour laquelle je ne le voterai pas. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur SALLE, de vos explications, parce qu'elles sont claires, elles correspondent à différents éléments. Je me permettrai de vous apporter quelques éclairages, mais je pense que c'est important pour le débat.

Monsieur CUADRADO, la parole est à vous. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur SALLE, de vos explications, parce qu'elles sont claires, elles correspondent à différents éléments. Je me permettrai de vous apporter quelques éclairages sur peut-être trois, quatre chiffres, mais je pense que c'est important pour le débat. Alors, Monsieur CUADRADO, la parole est à vous. »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire, je ne veux pas faire de discours de politique générale, d'autres l'ont fait et bien fait. Simplement pour répondre aux interrogations de certains, si justement les excédents en fonctionnement diminuent, c'est bien parce qu'il y a des emprunts qui ont augmenté. En deux ans, Monsieur le Maire, on est à 16 millions d'emprunts. 16 millions d'emprunts en deux ans, c'est énorme – inscrits ici, réalisés peut-être pas encore. Attendez, Monsieur le Maire, il y aura le

compte administratif 2025 l'année prochaine et on verra. Je me souviens d'une discussion l'année dernière, plutôt une délibération, où vous nous avez fait inscrire des emprunts en disant "Non, mais si ça se trouve, on n'en aura pas besoin". Réalité des faits, le compte administratif 2024 a bien prouvé que vous y avez eu recours. Donc peut-être qu'en 2025, c'est peut-être l'une des seules promesses que vous tiendrez, c'est qu'une fois encore, vous aurez recours à ces emprunts, ce qui nous emmènera peut-être à la fin de votre mandat à 16 millions d'euros d'emprunts, Monsieur le Maire. Vous savez, Confucius disait "La promesse est une dette". Des dettes, vous en avez énormément, que ce soit en matière chiffrée, mais même en matière de promesses à l'égard des Raincéens. Cela a été dit : voiries, sécurité, bâtiments publics non entretenus, etc.

Sur la sécurité, j'y reviens, vous savez, c'est mon dada, parce que je vous alerte depuis des années sur le sujet. Je vous réitère ce que je vous ai dit, les +18,6 % sont sur un an et non pas sur un mois. Ce sont bien les chiffres du ministère de l'Intérieur repris par le Parisien. Donc voilà, après vous contestez la liberté de la presse, etc., cela vous regarde. Moi, je vous le dis, les investissements n'ont pas été réalisés dans tous les domaines qui ont été évoqués précédemment, y compris dans la sécurité, tout est fléché sur le pôle culturel. Je souhaite, Monsieur le Maire, que le pôle culturel ouvre. Aujourd'hui, évidemment, il faut que le pôle culturel ouvre. Au montant où il est de 35 millions d'euros, à un moment donné, il faut qu'il ouvre. C'est comme la piscine, à un moment donné, il fallait qu'elle ouvre. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas vrai, 35, évidemment, c'est 35 pour votre vérité à vous. »

Mr CUADRADO : « Simplement, j'espère que le bâtiment sera à la hauteur de la qualité à laquelle vous nous l'avez promis. »

Mr le Maire : « Il est assez haut. »

Mr CUADRADO : « Mais en qualité, j'ai parlé de la qualité, pas que de la hauteur. Vous savez, une illusion de moins c'est une vérité en plus disait Dumas... »

Mr le Maire : « Oh là, là, si vous nous sortez tout ce que vous avez dans votre tiroir... »

Mr CUADRADO : « Je pense que vous devriez arrêter de nous vendre des illusions, nous dire un petit peu plus la réalité, comme ça, cela nous permettrait d'avancer et surtout, cela permettrait d'améliorer le cadre de vie des Raincéens. C'est écrit, c'est étonnant, vous ne l'avez pas dit ou peut-être tout à l'heure sur une autre délibération, vous avez dit que vous avez investi 40 millions d'euros en 10 ans sur la ville, mais du coup, pour quelles réalisations ? C'est la question qu'on peut se poser. »

Mr le Maire : « D'accord. Il faut être présent dans la ville et vous verrez. »

Mr CUADRADO : « Pardon, excusez-moi d'y habiter. Je ne sais pas où vous, vous habitez, mais moi, j'habite au Raincy. »

Mr le Maire : « Oui, enfin, on ne va pas en rajouter une encore, non ? »

Mr CUADRADO : « Cette année, on a célébré, c'était en février... »

Mr le Maire : « Si on va dans ce sens-là, on peut aller très loin. »

Mr CUADRADO : « En février dernier, on a célébré une magnifique loi, je pense que tout le monde ici est heureux de cette loi. 2005, Jacques Chirac promulgue la loi sur le handicap. Eh oui, aujourd'hui, les bâtiments publics de la ville du Raincy ne sont pas accessibles aux personnes porteuses de handicaps. Avoir recours à une association, ce n'est pas la norme, Monsieur le Maire. Ce n'est pas ce qu'il y a écrit dans la loi sur la mise en accessibilité des bâtiments publics. Mais Monsieur le Maire, vous savez,

simplement le reconnaître, c'est déjà faire un pas pour avancer. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que vous n'êtes pas la seule collectivité à ne pas avoir l'ensemble de ses bâtiments publics qui ne sont pas aux normes. On tend vers quelque chose. Et donc nous, c'est simplement ce que l'on vous dit, c'est que depuis 10 ans, dans les budgets primitifs de la ville, vous avez inscrit la mise en accessibilité d'un certain nombre de bâtiments et qu'entre-temps, et là peut-être, il me semble, de mémoire, c'est l'une des premières années où ce n'est pas inscrit. C'est cela qui nous étonne et qui nous choque un petit peu. On ne dit pas que vous n'êtes pas engagé en faveur du handicap. On vous dit simplement que cette fois, ce n'est pas écrit. Mais j'ai bien envie de vous dire quelque chose, Monsieur le Maire : je préfère que ce ne soit pas réécrit et que ce soit réalisé et c'est ce que je souhaite pour la ville du Raincy. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres expressions sur le vote du budget 2025 ? Non ? Vous êtes tous certains ? Monsieur PEREIRA, vous voulez vous réexprimer ? Non ? C'était le micro alors, c'était le micro, OK. Monsieur CUADRADO, vous vouliez finir ? »

Mr CUADRADO : « Oui, finir juste, c'était sur le pôle culturel, mais la partie fonctionnement. Montasser a évoqué la SPL, mais je pense qu'il faut vraiment qu'on regarde tout le panel, parce qu'on peut avoir des sociétés publiques locales qui sont déficitaires et derrière, dans une SPL, ce sont que des collectivités locales qui sont actionnaires, au nombre minimum de deux. Je ne sais pas qui serait la deuxième personne, mais épouser les dettes d'un équipement public qui est déficitaire, cela peut vite devenir compliqué. On sait très bien que les équipements publics, en général, génèrent assez peu d'argent. D'ailleurs, on ne construit pas un équipement public pour qu'il génère de l'argent. »

Mr le Maire : « Si nous allons sur cette voie de la SPL, ce qui n'est pas certain, nous pourrions avoir la Métropole qui peut être candidate et qui l'a indiqué, mais nous pourrions avoir aussi l'Opéra de Paris. Mais encore une fois, je ne suis pas en train de vous dire que les choses sont signées, cela fait partie de ces discussions que nous avons depuis plus de deux ans. Il n'y a pas d'autres prises de parole de groupes ou de conseillers municipaux d'opposition, qui ont été dans l'opposition depuis le début ou qui se sont dit qu'ils avaient envie de quitter la majorité à un moment, aucune prise de parole sur ce qui est le plus important dans la ville, le vote du budget ? Pas d'expression ? Merci beaucoup. Comme ça, j'en suis certain. Mais c'est bien. Si, cela vaut la peine d'insister parce que c'est le sujet le plus important, c'est le vote du budget. Madame BIZOUERNE, si vous voulez prendre la parole, vous la prenez, enfin non, vous la prendrez si je vous la donne, mais on n'est pas sur les trottoirs. Madame BIZOUERNE a demandé la parole sur une expression sur le budget. »

Mme BIZOUERNE : « Si je ne prends pas la parole, si notre groupe ne prend pas la parole par rapport au budget, c'est que tout a déjà été dit. Comme le Conseil Municipal va déjà durer un temps indéterminable, cela suffit. »

Mr le Maire : « Bon, écoutez, c'est l'expression d'un groupe, et la présidente de ce groupe dit que tout a été dit par les autres. Les Raincénens que vous représentez seront contents, seront heureux. Un travail d'équipe ? Alors à ce moment-là, fusionnez, faites un groupe, comme ça au moins vous aurez une expression, mais enfin, cela ne me regarde pas, c'est cela. Oui, comme dit Monsieur NUGUES, on fait ce qu'on veut. Oui, on fait ce qu'on veut au Conseil Municipal, mais en tant qu'élu, il faut faire attention à ce qu'on fait. Il y a des limites, vous savez, des cadres de la loi, ça aussi, c'est un élément qu'il va falloir prendre en compte. Je vais répondre à quelques éléments, pas à tous, parce que j'ai rectifié certains éléments sur le budget... »

Mr NUGUES : « Vous me menacez. Attention. »

Mr le Maire : « Attendez, vous me parlez comment là ? Alors, allez-y, vous avez la parole, on va enregistrer votre menace. Moi, je ne vous menace pas, Monsieur NUGUES. Allez-y. C'est marrant, vous ne parlez que sur des choses comme ça. »

Mr NUGUES : « Moi, je ne vous menace pas, vous, vous me menacez. Attendez, je n'ai rien dit pour l'instant. »

Mr le Maire : « Mais je ne vous menace pas. Enfin, vous êtes parano, ce n'est pas possible. »

Mr NUGUES : « Moi je suis parano ? »

Mr le Maire : « Non, mais attendez, je ne vous menace pas, c'est vous qui dites que je vous menace. »

Mr NUGUES : « Oui vous me menacez, vous faites des insinuations sur la loi et tout sur moi. »

Mr le Maire : « Mais pas sur vous ! Mais pourquoi vous le prenez pour vous ? »

Mr NUGUES : « Mais vous rigolez ou quoi ? »

Mr le Maire : « Non, je ne rigole pas. Vous avez une expression curieuse, Monsieur. Je dis qu'il faut que les élus fassent attention et vous le prenez pour vous. »

Mr NUGUES : « Oui, bien sûr. »

Mr le Maire : « Bien sûr. Mais oui. »

Mr NUGUES : « Mais continuez, continuez. »

Mr le Maire : « Il y a 33 élus dans ce Conseil et vous, vous prenez les choses pour vous. »

Mr NUGUES : « Continuez. »

Mr le Maire : « Je vais continuer, oui, attendez. »

Mr NUGUES : « En permanence vous pensez qu'on vous agresse. On ne vous agresse pas, on vous pose des questions, c'est tout. »

Mr le Maire : « Mais je ne prends pas ça pour une agression. Je dis très clairement, Monsieur le conseiller municipal, pas à vous, à l'ensemble, que le rôle d'élu a des limites et qu'il faut faire attention aux actions que l'on peut mener au regard de la loi. C'est quand même simple, cela s'adresse à tout le monde et vous, vous l'avez pris pour vous. »

Mr NUGUES : « On vous pose des questions, vous vous sentez tout le temps agressé. »

Mr le Maire : « Mais je ne me sens pas agressé. Attendez, juste, il faut voir votre comportement quand même. Des fois vous êtes un peu agressif, vous, d'ailleurs. »

Mr NUGUES : « Et vous, vous n'êtes pas agressif ? »

Mr le Maire : « Mais moi je suis le Maire. »

Mr NUGUES : « Ah, bravo (applaudissements). »

Mr le Maire : « Pas d'expression Monsieur NUGUES, non, ça, dans le Conseil, c'est interdit. Alors, on y va. Je réponds. Bon, Madame RAOULT s'est exprimée. Elle met en doute la dette technique, non les

40 millions. Je vous dis qu'il y avait une dette technique quand nous sommes arrivés, que les bâtiments étaient en délabrement total, que beaucoup de sujets n'avaient pas été traités. Je suis obligé de le dire, Madame, vous me cherchez, vous me trouvez. Donc, très clairement, il y a eu ça, et on va faire la liste de tous les investissements. Cela n'a pas été envoyé en l'air, il y a eu beaucoup de choses de faites. Et en 10 ans, effectivement, il y a aussi une obsolescence sur certains sujets. Certains disent que Le Raincy change. Non, Le Raincy évolue. Allez, on est au marché. Madame BIZOUERNE, on est au marché, et on balance. On prend le micro, on s'exprime et on fait une déclaration. C'est ça la vie municipale. Non, mais c'est bon, ce n'est pas moi qui vais vous dire. »

Mme BIZOUERNE : « On ne doit pas habiter la même ville. »

Mr le Maire : « Oui, bien sûr. Ce que vous voulez vous, c'est qu'on ne fasse pas les conseils municipaux le samedi parce que cela vous dérange, vous voulez qu'on le fasse en semaine, c'est meilleur, c'est ce qu'on a vu dans la Commission de la vie municipale, que les élus ne soient pas dérangés et n'aient pas de travail... »

Mme BIZOUERNE : « Quel est le rapport ? »

Mr le Maire : « Le rapport, c'est que le travail de tous ceux qui sont là, ils font ça en non-stop, voilà, en non-stop. Et c'est la critique du Maire, OK, mais c'est la critique du reste. Oui, évidemment, évidemment, mais c'est votre petit groupe là. Regardez les Raincéens, venez, allez les voir, discutez avec eux et vous verrez. Comme si je ne me promenais pas dans Le Raincy, évidemment. On sort évidemment du marché.

Le Raincy change : non, il évolue, ça, c'est important. Vous avez été plusieurs à rappeler un sujet, le centre de loisirs. Je suis désolé, ce n'est pas moi qui l'ai construit. Ce n'est pas moi qui l'ai construit. Attendez, mais quand il y a un défaut dans le bâtiment et que le bâtiment se fissure complètement, j'ai l'obligation de le fermer. C'est un défaut d'origine, mais ce n'est pas Monsieur RAOULT qui est en cause. Écoutez, je ne vais pas m'amuser à mettre en cause feu mon prédécesseur, mais c'est une réalité. Si vous parlez de ce sujet-là, très clairement, il y a eu un défaut majeur et c'est la raison pour laquelle on a été obligé de fermer la moitié. Cela fait partie de ce sujet-là. »

Mme BIZOUERNE : « Il est vieux, c'est tout, il faut l'entretenir. »

Mr le Maire : « Il n'est pas vieux, parce qu'il a été construit il y a un peu plus de 20 ans. Pour un bâtiment, ce n'est pas vieux. C'est tout. Non, attendez, vous n'êtes pas au marché. Enfin, quand même, on a l'impression que vous êtes tous au marché, mais faites votre marché de temps en temps le dimanche et je vous verrai, on pourra discuter. Vous n'y venez pas, ou vous viendrez juste avant les élections. Alors, dire, Monsieur PEREIRA, que les chiens sont mieux traités que nos enfants, je trouve que c'est un peu désobligeant. À mon égard, ce n'est pas très grave, à l'égard de Marie-Thé CORDONNIER... Vous dites tous qu'elle n'a pas les moyens de son exercice, elle pourra vous le dire qu'elle a les moyens de son exercice, mais on le fait au fur et à mesure.

J'ai un sujet que vous n'avez pas abordé, Monsieur PEREIRA, le plan stores. Oui, on s'est planté sur le plan stores, parce que je voulais absolument qu'il y ait des stores de positionnés, etc., et qu'on ait été toujours sur des stores extérieurs. Et à un moment, oui, j'ai tapé du poing sur la table en disant " On va mettre des rideaux à l'intérieur " parce que c'était impossible techniquement d'obtenir des réponses valables, pas forcément trop coûteuses, mais qui permettent de satisfaire à la fois les enseignants et les enfants. Donc j'espère que les services techniques le pourront d'ici aux grandes vacances prochaines. On aura à Thiers, comme l'a dit d'ailleurs Marie-Thé, des rideaux sur la partie qui est le long de l'avenue de Livry. On aura des rideaux aussi notamment sur les classes de La Fontaine qui sont en bas et on aura des rideaux sur une partie des classes de Fougères. Cela fait partie de ces sujets-là, mais ça, c'est des vrais sujets. Et effectivement la vie n'est pas si facile que ça, on ne claque pas des doigts pour faire tel ou tel sujet, ou réaliser tout cela.

L'autre sujet correspond à ce que Monsieur SALLE a dit. Monsieur SALLE, les recettes, on les a minimisées. C'est aussi quelquefois une solution pour se rassurer. On se rassure comme on peut et on se dit qu'on ne va pas inscrire toutes les recettes, en tout cas, on ne va pas les mettre au maxi. Les 100 000 euros dont Thomas VAUTRIN a parlé tout à l'heure sur les certificats d'économie d'énergie – parce que là c'est de l'environnemental à fond et c'est du financier – on est à 99 800 ou 99 900 euros sur des certificats d'économie d'énergie qui correspondent à l'éclairage. Personne n'en a parlé évidemment. Cela a été une évolution, il y a un grand nombre de communes qui ne le font pas.

Eh bien, ces 100 000 euros, nous ne les avons pas inscrits. Et Monsieur SALLE, ce n'est pas une attaque, mais c'est juste pour vous dire que les bases vont augmenter, nous, on baisse le taux de 0,2 % et les bases, qui dépendent de l'État, vont augmenter de 1,7 % ce qui veut dire que les recettes provenant des impôts vont augmenter. Vous l'avez peut-être vu, on a mis le même chiffre que l'année dernière, donc normalement on devrait avoir des recettes supplémentaires et effectivement, cela nous permettra d'avoir de bonnes nouvelles. Je ne sais pas si c'est bien de se dire qu'on va se créer une situation où on va avoir de bonnes nouvelles, mais c'est la réalité. Sur l'emprunt, arrêtons de dire les choses, surtout quand on travaille dans un Conseil départemental. On le sait très bien. On fixe des emprunts à un niveau. L'année dernière, nous avons fixé les emprunts dans le budget 2024 à 15 millions d'euros. Nous n'avons tiré que 9 millions d'euros. C'est une réalité, mais Monsieur CUADRADO n'écoute pas la réponse. Cette année, nous avons fixé un emprunt à 7,6 millions d'euros. Nous ne tirerons qu'une partie sur une durée, c'est-à-dire que nous avons le FCTVA qui va arriver, le temps que le FCTVA arrive et qu'une partie de la subvention de la Métropole arrive, nous n'aurons tiré que 2,9 millions pour les prêts à long terme sur les 7,6. C'est quand même une explication, mais je crois que je l'avais donné en Commission de la ville municipale – cela fait rire certains mais ce n'est pas grave, on continue, ils n'écoutent pas. Ces sujets-là, ils sont clairs. Cela veut dire que l'emprunt ne sera pas au niveau de 2024 tel que nous l'avons inscrit à 15 millions, mais à 9 millions. C'est dans le compte administratif, c'est ce que nous avons tiré comme emprunt, et pas à 7,6 comme ça a été dit effectivement par Monsieur CUADRADO, je pensais qu'il avait regardé plus en détail, mais à 2,9 millions pour les prêts longs. Tous ces sujets sont extrêmement sérieux. Je pense que vous ne les prenez pas forcément comme il le faut. Moi, je vous dis que même après le vote du budget, on pourrait avoir une explication ensemble, tous ensemble. Il n'y aura pas les caméras, donc comme ça, il n'y aura pas les éclats de voix et tout le monde va être apaisé comme la Commission de la vie municipale pour laquelle je me suis satisfait qu'elle ait pu avoir lieu dans cette ambiance avec ceux qui étaient là en particulier et que l'on puisse reparler du budget qui sera voté. Clairement, on pourra le faire, et avec chacun et on n'hésitera pas évidemment à parler et à se dire les choses, mais essayons de parler des choses concrètes. Je vous dirais qu'effectivement, nous avons investi 85 000 euros dans la réfection du boulevard de l'ouest et vous l'avez vu, que nous avons d'autres objectifs notamment sur le boulevard de l'ouest, un peu sur le boulevard du Midi, sur l'allée de Villemomble et sur d'autres. Et puis vous l'avez perçu, on fait des réparations assez solides : on l'a fait notamment allée la Fontaine, Allée des Bosquets sur une série d'éléments qui permettent de répondre aux Raincéens.

Voilà, donc ma réponse, vous l'avez entendue, elle est celle-là. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, de voter ce budget 2025. Qui est pour le vote de ce budget ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je ne crois pas qu'il y ait d'abstention, donc il y a des votes pour et des votes contre. Il en est ainsi décidé. Et vraiment, je remets sur la table, peut-être qu'on pourrait le faire dans le courant du mois de mai, pour qu'on puisse avoir une explication sur tous les sujets. Tous les sujets qui vous font défaut, qui doivent être traités, on vous donnera des explications évidemment sur chacun. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR
[Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)], **ET 14 CONTRE** [Patricia BIZOUERNE, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA,

Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)]

ARTICLE 1 : ADOPTER le principe du vote globalisé, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ARTICLE 2 : APPROUVER le Budget Primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour :

- la section de Fonctionnement à 27 753 386,20 €
- la section d'Investissement à 18 336 627,71 €.

1.7 APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS À UNE CONCESSION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE

Mr le Maire : « Vous le savez, nous l'avons débattu assez largement en Commission de la vie municipale, c'est la possibilité pour nous de réaliser cette concession sur l'ensemble des mobilier qui deviennent un peu vieillissants. Je vais plus vite parce qu'on a tout abordé en Commission. S'il n'y a pas de prise de parole, je vais passer aux voix. Ah si, il y a Monsieur SALLE, pardon. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je voulais dire que, naturellement, je vais voter ce principe du recours à la concession, mais je me permets d'attirer votre attention en tant que militant politique sur l'affichage libre. »

Mr le Maire : « Vous voulez qu'on retire tout ? C'est-à-dire que vous voulez qu'on maintienne l'affichage libre tel qu'il est ? Vous ne voulez pas qu'on supprime des panneaux qui créent des perturbations ? Non ? D'accord. OK. Dans la concession, il est proposé effectivement de les changer et d'en avoir des neufs pour que chacun puisse s'exprimer. Ensuite, je ne vois pas très bien. Madame RIBEMONT. Madame BIZOUERNE vient de partir, Monsieur NUGUES a pris son pouvoir. OK, très bien. Merci. Allez-y, Madame. »

Mme RIBEMONT : « Je soulève juste une petite chose. Dans l'annexe du rapport de principe de concession qu'il y a dans la partie prestations, on parle à un moment de prestations d'impression et de campagne d'affichage liées à la communication de la ville. En fait, ce sont des campagnes d'information, ça, c'est très important, et pas de communication. »

Mr le Maire : « D'accord. Merci, Madame, parce que c'est votre métier donc on va vous suivre, évidemment. En page... il n'y a pas de page d'ailleurs, c'est-à-dire dans le rapport, deuxième page c'est ça, au verso, dans prestations, c'est ça que vous dites, on supprime et on met "installation de dispositif d'information municipale". Et à un moment on a mis "communication", c'est ça ? Parce que là, je vois "information municipale" sur la première phrase. OK, on va corriger, donc on prend en compte ça, votre modification sur le rapport, on va effectivement le faire. Madame RAOULT, c'est ça ? Non ? Sur le sujet ? Non, OK. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, on peut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES,

David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe de recours à une concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien de mobilier urbain,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la procédure de mise en concurrence.

2.1 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération que je présente là concerne les subventions aux associations. Vous le savez, la ville du Raincy, chaque année, apporte son soutien aux associations à travers des subventions qui sont réparties en trois catégories. Vous avez les subventions de fonctionnement, vous avez les subventions de démarrage pour un montant forfaitaire de 140 euros et vous avez des subventions exceptionnelles qui permettent de financer une action ou un projet spécifique porté par l'association. Dans cette délibération, toutes les associations culturelles ont été sollicitées et il n'y a que 10 associations qui nous ont répondu et le montant de la subvention est de 16 700 euros. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je crois qu'on vote la culture d'abord, c'est ça ? Est-ce qu'il y a des commentaires ? Donc c'est bien une réponse de la part des associations qui souhaitaient une subvention et cela a été étudié effectivement par les élus. Monsieur SALLE Pierre-Marie, allez-y. Attendez, j'essaie de vous donner la parole. »

Mr SALLE : « Je ne voterai pas contre parce que je ne veux pas handicaper les associations, mais je vais m'abstenir parce que j'observe – je fais chaque année la même remarque – que c'est très bien qu'on ait un club d'oenologie, mais je ne vois pas pourquoi la ville financerait et que j'observe qu'on est passé de 7 à 10 associations subventionnées par rapport au budget précédent pour un budget qui passe de 8 350 à 16 700 quand même. Je n'ai pas fait de commentaire. »

Mr le Maire : « Je rappelle qu'il y a eu des années avant que je ne sois Maire où c'était 80 000 à 100 000 euros. Effectivement, on a baissé petit à petit en fonction des besoins et cette année, ça dépend des besoins, mais il n'y a aucune corrélation avec un événement futur. Merci de vos propos. Alors, il y a Madame RAOULT, c'est ça ? Vous maintenez votre prise de parole ? OK. Alors, attendez. Je vous la donne. Allez-y. »

Mme RAOULT : « Vous aviez dit que vous aviez de 80 000 à 100 000 euros sur les subventions, j'aimerais bien que vous puissiez nous en donner connaissance. Vous venez de dire : « Avant, on avait 80 000 à 100 000 euros. »

Mr le Maire : « Mais avant, avant que je ne sois Maire même. »

Mme RAOULT : « Oui, tout à fait. Dans ce cas-là, ça serait bien, comme vous parlez, ça serait bien que vous nous en fournissiez des preuves au Conseil Municipal. J'aimerais bien avoir les papiers, effectivement. C'est logique, sinon on parle en l'air. »

Mr le Maire : « On vous sortira les délibérations de l'époque, oui, bien sûr, il n'y a pas de problème. Je n'ai aucun souci. Mais je ne suis pas en train de critiquer mon prédécesseur, Madame, écoutez, sortez de ça. Quand quelqu'un est parti de cette terre, quelle utilité de le critiquer ? Ce sont simplement des

faits et on fait des comparaisons, mais on n'est pas là-dedans, surtout avec ce qui s'est passé au moment de son départ. »

Mme RAOULT : « *Non, mais ce n'est pas la question. Vous nous avez donné des chiffres. Simplement, nous ce qu'on veut, ce sont ces chiffres. Point barre. »*

Mr le Maire : « *Très bien, c'est enregistré. Je ne vois pas... Madame SULPIS. »*

Mme SULPIS : « *Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous, on va aussi voter pour les associations, mais est-ce qu'on pourrait quand même avoir quelques précisions parce qu'il y a une disparité très importante entre certaines associations ? Avoir l'explication qui justifie ces différences de montants ? »*

Mr le Maire : « *Oui, alors, cela va dépendre des demandes. Encadrer Lavis, ce sont des encadrements, ils n'ont pas besoin de plus. L'œnologie, Monsieur SALLE ne veut pas goûter au vin, mais on leur donne quand même 500 euros parce qu'ils ont des achats à réaliser. Les 400 Zooms, ce sont des spectacles, ils participent à des spectacles pour la ville. Bolly-Bolly, c'est une subvention modeste de 300 euros. Les Beaux-Arts du Raincy et Villemomble, je n'ai d'ailleurs toujours pas la réponse ni Annie SONRIER, sur ce que va donner Villemomble, cela avait été demandé par Monsieur PEREIRA et on lui donnera la réponse. 1 500 euros parce qu'ils doivent faire une présentation. Vous savez, les Beaux-Arts du Raincy et Villemomble, cela fait 40 ans que cela existe. Là, il y a eu un petit trou dans la raquette de 2-3 ans et cela repart depuis l'année dernière. Les expositions sont remarquables. Monsieur JACOB notamment a été invité d'honneur l'année dernière, c'était exceptionnel, avec des peintures, des sculptures. Donc c'est pour organiser cette manifestation en particulier. Corps et Graphie parce que vous savez qu'ils concourent en termes de danse classique au concours national et ils ont des déplacements. Je me souviens de mon déplacement à Montluçon, très belle ville de France, sympathique, où j'avais fait un aller-retour effectivement pour voir les jeunes obtenir un très beau prix il y a quelques années de cela. La SHRPA, c'est la Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnois, 1 500 euros. Ils n'ont pas demandé plus, mais ils participent très largement. Vous savez, dans le cadre de l'opération "Ma Ville, Mon Patrimoine", aujourd'hui c'est eux qui rédigent, ils font des choses et ils ont aussi quelques investissements à faire. Le CPCR, c'est le ciné photoclub du Raincy où ils font des photos de sport, de nature, de belles personnes. Ils le font à la fois au Raincy, sur les communes environnantes et ils ont un accord avec Vincennes et c'est la raison pour laquelle chaque mois de septembre, vous savez, ils font une exposition sur les clôtures de Monory et effectivement, c'est plutôt agréable, mais c'est un investissement aussi pour eux. La Société d'Horticulture du Raincy, je rappelle, je suis autorisé à le dire, que le président a perdu son fils et c'est vraiment une vraie difficulté personnelle. On leur donne 2 000 euros et ils participent à la journée de l'arbre et autant que de besoin à nos manifestations environnementales. Le Jardin des Arts, là aussi effectivement ils produisent des œuvres et différentes choses et c'est la raison pour laquelle on a proposé, mais sur la base de ce qu'ils demandaient, on n'a pas toujours donné ce que chacun voulait, l'adjointe a instruit avec les élus municipaux de la majorité. »*

Mme SULPIS : « *D'accord, alors donc pour le ciné photoclub, c'est pour un peu les indemniser des photos... »*

Mr le Maire : « *Oui, c'est apporter un subside. »*

Mme SULPIS : « *Parce que ce sont eux qui payent les photos qu'ils exposent, en fait. »*

Mr le Maire : « *Oui, en fait, ils développent et ils payent pour certains supports et ça, cela a un coût qui n'est pas négligeable. »*

Mme SULPIS : « *Non, non, je comprends bien. Et Bolly-Bolly, je ne connais pas cette association, qu'est-ce que c'est ? »*

Mr le Maire : « C'est de la danse indienne. Ce sont essentiellement des femmes avec des saris. C'est extrêmement beau, avec des couleurs chatoyantes, des danses indiennes qui sont vraiment remarquables. Ils sont au salon des associations, vous savez Madame. »

Mme SULPIS : « Je vous remercie de ces explications, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Je vous en prie. Merci, Madame, de cette question. Il n'y a pas d'autre question ? Qui est pour les subventions aux associations culturelles ? Presque unanimité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'en voyais un autre. Monsieur SALLE, très bien. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)] et UNE ABSTENTION [Pierre-Marie SALLE], DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de quatorze mille sept cents euros (14 700 €) :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2024
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Encadrer Lavis	400,00 €
Œnologie Club	500,00 €
400 Zooms	2 000,00 €
Bolly-Bolly	300,00 €
Beaux-Arts du Raincy et Villemomble	1 500,00 €
Corps et Graphie	3 000,00 €
SHRPA	1 500,00 €
CPCR	3 500,00 €
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU RAINCY	2 000,00 €
Le Jardin des Arts	2 000,00 €
TOTAL	16 700,00 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2025

2.2 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mr GERVAIS : « Sur les subventions sportives, on est dans le même cadre de trois types de subventions. On a une enveloppe globale à 30K euros avec une répartition que vous avez dans la délibération. On a deux types de subventions actuellement au Raincy. On a des subventions équilibrées financièrement, qui demandent des subventions pour continuer à se développer ou les accompagner, et on a 2-3 associations qui ont un peu plus de mal et qui ont besoin aussi de subventions pour finir les équilibres, notamment accompagner leur développement lié à des éducateurs complémentaires, des choses comme ça, donc on doit travailler avec eux. Ce que je veux juste rappeler en complément, c'est que ces sommes-là, on espère qu'elles seront votées, mais on reverra une ou deux associations avant les versements, parce qu'outre les ambitions et les développements, on a un ou deux soucis de type comportemental d'associatif, et donc on les verra avant de verser les sommes. »

Mr le Maire : « C'est une précision importante. Il y a eu effectivement quelques échos sur certains sujets, mais à partir du moment où la Ville, alors ce n'est pas un investissement, mais apporte son soutien, il faut que la convention soit signée et dans la convention, il y a un jeu d'équilibre. Et ça, c'est vraiment très important. On n'a pas besoin de lister les associations. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE, allez-y. »

Mr SALLE : « Si j'ose dire, c'est un petit peu le même motif, même punition. On passe de 9 à 11 et de 17 800 à 30 400. 6 000 euros au football, l'association, cela m'interpelle un peu, d'autant plus que, j'ajoute, la Ville met à disposition aux associations ce qui leur permet de vivre, comme des locaux – moi qui fais Gym'V, ils sont de qualité, d'ailleurs, on doit le connaître – et cela coûte cher aussi, donc c'est rajouté au budget des associations. Je vais m'abstenir à nouveau. »

Mr le Maire : « Merci de votre intervention, au moins c'est clair et puis voilà. Non, pas d'autre clarification, tout va bien ? On va passer au vote. Didier c'est bon ? OK, on va passer au vote pour les subventions aux associations sportives. Qui est pour ? Je crois unanimité. Qui s'abstient ? Moins une abstention. Il n'y a pas d'opposition ? Je vous remercie. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)] et UNE ABSTENTION [Pierre-Marie SALLE], DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de trente mille quatre cent trente euros (30 430 €) :

Réparties selon le tableau ci-dessous :

PROPOSITION POUR 2023

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aquasport	500 €
ASAR	2 500 €
ASNR	3 000 €
Tamaya	3 000 €
Raincy Sub	1 500 €
GYM'V	4 130 €
Judo Club Raincéens JCR	3 000 €
Judo Club JCRV-GPGE	3 000 €
SRHB Handball	3 500 €
Sporting Raincéen Escrime	300 €
FA Le Raincy	6 000 €
TOTAL	30 430 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2025

2.3 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES.

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER pour l'attribution de subventions aux associations de parents d'élèves, ce qui avait valu d'ailleurs des discussions en Commission de la vie municipale. »

Mme CORDONNIER : « Tout d'abord, tout à l'heure, j'ai oublié de parler du Conseil Municipal des enfants. Et là, je m'en suis rendu compte, je n'avais pas regardé mes notes. Donc il y a un Conseil Municipal des enfants qui est vraiment, je trouve, un outil essentiel pour l'apprentissage de la citoyenneté et l'apprentissage de la structure de toutes les lois de la République. Il y a, je crois, deux ans, on les a amenés au rallumage de la flamme à l'Arc de Triomphe, et c'était génial, voilà, je le dis. Sinon, on passe à la délibération. On vous propose de verser 400 euros aux trois associations de parents, c'est-à-dire la FCPE, l'UNAAPE, et l'autre s'appelle comment, je ne sais même plus, la PEEP, pardon, excusez-moi. 400 euros pour une subvention de fonctionnement. »

Mr le Maire : « Merci, c'est assez simple, c'est chaque année. Monsieur SALLE, alors attendez, une explication, allez-y, Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais redire ce que j'avais dit en Commission. Moi, j'ai été président d'une association de parents d'élèves, il y en a d'autres autour de cette table. Dès lors que la Ville met à disposition la reprographie pour les élections, je ne vois pas bien, au moment de la rentrée scolaire, quelles sont les dépenses des associations. Moi, de mon temps, on prenait ça comme une recette d'opportunité dont on n'avait pas nécessairement besoin, donc je vais encore m'abstenir. »

Mr le Maire : « Bon alors, très bien, attendez, Monsieur PEREIRA, c'est à vous, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Alors même si je ne suis clairement pas d'accord avec Monsieur SALLE parce qu'effectivement les associations et les fédérations de parents d'élèves œuvrent au quotidien pour des petites actions, pour des familles qui en ont besoin, parfois pour des projets éducatifs, et ce n'est pas juste les élections de parents d'élèves. Je tenais juste à dire que je ne suis pas membre du bureau, je ne suis pas président de l'association, mais étant parent élu, je ne prendrai pas part au vote, tout simplement. »

Mr le Maire : « Si vous aviez pris par vote, vous auriez voté, c'est ça ? Non. D'accord, OK. Très bien. Merci en tout cas de cette précision, Monsieur PEREIRA. Il n'y a pas d'autres expressions ? S'il n'y en a pas d'autres, on peut passer au vote. Qui est pour cette délibération visant à soutenir la PEEP, la FCPE et l'UNAAPE, qui sont les trois fédérations de parents d'élèves au Raincy ? Merci. Qui s'abstient ? Il n'y a pas de vote contre ? Je vous remercie. On va passer à un tout au-dessus du sujet en termes de subventions... 1 NPPV ? Oui, bien sûr. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 30 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], et UNE ABSTENTION [Pierre-Marie SALLE], et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE [David PEREIRA], DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de mille deux cents euros (1 200 €) :

Réparties selon le tableau ci-dessous :

PROPOSITION POUR 2023

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

PEEP	400 €
FCPE	400 €
UNAAPE	400 €
TOTAL	1 200 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2025

2.4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ARCHE DE VILLEMOMBLE

Mr le Maire : « Attribution d'une subvention à l'association l'Arche de Villemomble. Vous savez qu'on a un élu qui est en responsabilité de la condition animale et c'est Marc LAMBLIN et donc je vais lui laisser la parole. Il va se lever. Attends, il faut qu'on enregistre. »

Mr LAMBLIN : « Vous m'entendez là ? La dernière fois, vous m'avez applaudi, je ne sais pas pourquoi, mais j'étais très content et je ne vous n'ai pas remercié... »

Mr le Maire : « On recommence ! »

Mr LAMBLIN : « C'est moi qui vous applaudis. Là, maintenant, il est tard, donc je ne vais pas m'écouter, je vais juste vous parler un petit peu, mais pas longtemps.

Je vais me rasseoir, si cela ne vous ennuie pas, il est un peu tard et je suis un peu fatigué aussi. Donc si vous voulez, là je vais vous parler un petit peu de ce que j'ai pu faire, où j'ai pu aller. J'ai d'autres documents, mais je les sortirai une autre fois. Ils nous ont proposé une délibération pour viser à l'attribution de la subvention de l'Arche de Villemomble pour 2024, que nous avons déjà versée l'année dernière. C'est une subvention de 3 000 euros. J'ai visité le pavillon où ils ont tous leurs animaux, leurs chats – pour l'instant, ce sont des chats – en compagnie de Monsieur le Maire, pour voir comme ça. Ils ont une trentaine de chats, à peu près, de petits chats. Il y a des petits chats qui sont nés ici. Ils m'ont dit que je dois passer dans la journée pour voir un petit peu comment ils posent les pièges à chats et comment ils procèdent. Madame la Maire m'a appelé hier en me disant qu'ils avaient capturé trois chats sur Le Raincy. Donc bon, je tâcherai d'aller voir ce qu'il s'y passe. Nous avons des contrats avec eux, avec l'association. C'est le fameux contrat que nous avons, exceptionnel, qui permet de donner un sens à la vie animale, aux chats au Raincy directement concernés, car les adoptions... alors en plus ça sonne, cela me gêne, on n'en sortira pas, non, mais dis donc. Ah non, mais moi j'ai le droit de plaisanter un petit peu à la fin. »

Mr le Maire : « Oui, oui, il faut que ça soit fleuri. »

Mr LAMBLIN : « Il faut bien se détendre un petit peu quand même, je ne prends pas souvent la parole. Non, mais il n'y a plus grand-chose à vous dire. Donc voyez, si vous voulez, nous avons 3 000 euros, on va essayer de les pérenniser toutes les années, comme ça on sera tranquille. Mais je vais quand même participer, je vais aller voir ce qui s'y passe, parce que je n'ai pas été jusque-là. J'ai été voir bien sûr le pavillon où il y avait les animaux et tout, mais je veux aller voir un petit peu comment ils les attrapent, comment ça se passe, si cela vaut la peine, si on continue, on ne continue pas, je n'en sais rien. Après, ils les stérilisent, les animaux, les chats, ils les remettent dans la nature. C'est comme ça que ça se passe. J'avais d'autres choses à vous parler. Moi vous savez que je m'occupe des poules, des canards, des oies. J'espérais qu'un jour, on montrait un poulailler au Raincy. »

Mr le Maire : « On le fera. On va le faire. »

Mr LAMBLIN : « Je vais l'embêter avec ça, on avait prévu un endroit, derrière une école, j'espère qu'on le fera un jour, avec des petites poules, pour pouvoir montrer aux gens. Parce que si vous voulez, bientôt, on va être obligé d'avoir une poubelle – je pense que vous l'avez, Monsieur le Maire a pu jusqu'ici reculer ça – avec des déchets. Les déchets, ça va pourrir, dans les poubelles. »

Mr le Maire : « Les déchets biodégradables. »

Mr LAMBLIN : « Les déchets biodégradables, comment ça va se dégrader, je n'en sais rien, tandis que si vous avez chacun une petite poule ou deux petites poules... je suis prêt à vous montrer chez moi comment cela se passe, j'ai des poules, des canards, des oies, c'est grand, enfin bon, a peut-être tous des jardins, je ne connais pas chacun chez vous, mais enfin, cela prend très peu de place. Vous prenez des petites poules comme ça, grandes comme ça, pas de coq pour ne pas embêter les voisins, et puis vous avez en plus des petits œufs, les enfants sont contents. Et je vous assure, vous pouvez venir me voir quand vous voulez, je vous l'ai déjà proposé. Franchement, c'est faisable. Bon, je ne vous embête pas plus longtemps, ça a duré longtemps. Je vous réclame, attendez, je me rappelle des sous, c'est 3 000 euros pour la subvention. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Marc. Vous avez tous compris pourquoi il était chargé de la condition animale, parce qu'il est dedans tout le temps, tout le temps, tout le temps, et puis ça participe effectivement à notre environnement. On ne l'a pas mis d'ailleurs dans notre taxonomie verte, ce qu'on peut enclencher vis-à-vis de nos habitants, les composteurs et autres actions. Qui est pour ? Pardon, il y a Marie-Thé CORDONNIER qui souhaitait rajouter quelque chose. Évidemment qu'elle connaît ce sujet et c'est important qu'elle parle. »

Mme CORDONNIER : « Je voudrais rajouter un petit truc par rapport à ce qu'a dit Marc. J'ai aussi une passion pour les chats et donc je connais bien l'Arche. Ils font du boulot extraordinaire. Ils avaient une vingtaine de chats l'an dernier. Il leur en est resté 4 ou 5. Là, ça repart. Le week-end dernier, ils ont eu 17 naissances. Donc cela veut dire que dans deux mois, il y aura des chats adoptables, entre parenthèses. Ce que je veux dire aussi, c'est que j'ai beaucoup discuté avec eux. J'étais dans une grande jardinerie ce week-end, et ils étaient là, ils étaient présents, et tous les gens donnaient quelque chose pour les chats. Voilà ce que je voulais rajouter. Et alors, ce que vous pouvez faire aussi pour les animaux de Marc, c'est donner du pain. Voilà, je ferme. »

Mr le Maire : « Je pense qu'il va falloir qu'on structure un peu tout ça. Merci beaucoup. Merci. Je crois qu'on est assez éclairé. C'est bien. Un grand merci à Marc pour son côté fleuri sur les animaux. Et puis, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Écoutez, unanimité, je vous remercie. Voilà, Marc, on peut peut-être l'applaudir. Merci beaucoup. Voilà, il faudra revenir.

Attribution de subvention pour les écoles communales. Je laisse à nouveau la parole à Marie-Thé CORDONNIER. Ah, mais Madame RIBEMONT, vous souhaitez intervenir sur les animaux ? Attendez, allez-y, je vous laisse la parole. »

Mme RIBEMONT : « Monsieur NUGUES tout à l'heure on lui a dit de ne pas applaudir et là, on applaudit gentiment avec Monsieur Marc LAMBLIN, mais voilà... »

Mr le Maire : « Là, c'est une collectivité, ce n'est pas quelqu'un qui s'exprime comme ça spontanément. Très bien, on prend en compte ce que vous venez de dire. Marie-Thé CORDONNIER. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'attribution d'une subvention de trois mille euros pour l'exercice 2025 et les autres

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense globale sera imputée au budget 2025 et sur les exercices suivants

3.1 VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ÉCOLES PUBLIQUES DU RAINCY EN SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES

Mme CORDONNIER : « Je vous ai dit tout à l'heure qu'on allait porter à votre vote une subvention de 2 000 euros pour les projets pédagogiques des écoles du Raincy, c'est-à-dire les trois écoles maternelles et les trois écoles élémentaires. Ces 2 000 euros vont s'ajouter à ce que l'on donne déjà lorsqu'il y a une classe de découverte ou lorsqu'il y a une sortie en car. Dans des écoles, en particulier une que je connais bien, c'est les Fougères, il y a énormément de projets. En maternelle, il y a deux écoles qui ont reçu la ferme – bon, ça, il faut payer. Il y a aussi des conférences sur la science dans d'autres écoles, il y a des sorties, beaucoup de sorties. Les équipes de profs sont très portées sur les projets pédagogiques. »

Mr le Maire : « C'est un plus, vous l'avez bien remarqué. Vraiment, pour nos écoles, cela permet plus de souplesse, parce que quelquefois, il y a des blocages sur quelques centaines d'euros. Il était important de pouvoir débloquer toutes ces situations si particulières. Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? On peut voter ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noël SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **DÉCIDE** :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 000 € à chaque école maternelle et élémentaire pour soutenir les projets pédagogiques proposés par les établissements sur le temps scolaire,

ARTICLE 2 : DE DIRE que la subvention sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de chaque école,

ARTICLE 3 : DE DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Chapitre 011 du Budget communal 2025.

3.2 APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LES SÉJOURS ÉTÉ 2025.

Mme CORDONNIER : « Deux séjours sont proposés. Il y a un séjour pour les enfants, c'est-à-dire pour les 6 à 12 ans, et un séjour pour les adolescents, c'est-à-dire de 13 à 17 ans. Alors les enfants, on leur propose cette année un séjour entre Rochefort et La Rochelle, un séjour au bord de mer. Il y a les sports de la mer, mais il y a aussi des visites. En particulier, ils vont faire une petite croisière autour de Fort Boyard. Vous savez, Fort Boyard, on connaît, et donc ils vont aller voir de près le Fort Boyard. Voilà pour les petits. Ils partent donc du 15 au 28 juillet en TGV et en car. Les grands, eux, on avait le choix entre la Corse et l'Angleterre et on a choisi l'Angleterre. Je ne sais pas si on aura beaucoup de candidats, puisqu'il y a 15 heures de cours d'anglais, c'est-à-dire le matin ils auront cours d'anglais et l'après-midi, pareil, ils auront des visites, ils iront à Londres, ils iront à Salisbury, pas mal de visites. Et là, il y aura aussi 15 enfants qui partiront de 13 à 17 et 15 enfants aussi pour les petits. »

Mr le Maire : « Très bien. C'est assez simple, mais c'est quand même de qualité, à chaque fois les déplacements qui sont proposés par Marie-Thérèse CORDONNIER pour les séjours, que ce soit d'été ou d'autres, sont toujours d'extrême qualité. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RONDEPIERRE ? Allez-y, Monsieur. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, simplement une explication de vote pour vous dire qu'on va s'abstenir sur cette délibération, non pas s'abstenir sur le contenu de la délibération, parce que moi, je trouve que c'est très bien qu'on puisse envoyer les enfants apprendre notamment la langue de Shakespeare, mais on s'abstient sur les tarifs. Dans la mesure où on n'a pas été consulté sur la question, on ne va pas émettre une position sur le sujet. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Très bien, merci. »

Mme CORDONNIER : « Effectivement les tarifs sont un peu élevés. Je dois dire que la ville participe à hauteur, pour les tranches les plus hautes, à 30 % et 70 % pour les tranches les plus basses. C'est vrai que nous avons fait le choix de ne pas partir par exemple à La Rochelle en car, cela aurait coûté beaucoup moins cher. Et pour ceux qui vont en Angleterre, ils partent en train aussi, et cela coûte plus cher. »

Mr le Maire : « OK, très bien. Merci, Monsieur. Je crois que c'est Monsieur PEREIRA. Allez-y. »

Mr PEREIRA : « Oui. Explication de vote également parce que je trouve que le projet est intéressant, enfin, les projets sont intéressants, mais c'est encore une fois la démarche qui est problématique puisque, comme l'a souligné Nicolas RONDEPIERRE, on n'a aucune concertation avec les élus du Conseil, aucune concertation avec les fédérations de parents d'élèves, donc pas de visibilité sur les choix possibles, sur la structure des tarifs, sur le nombre d'enfants qui peuvent y participer. Donc on s'abstiendra sur la méthode plus que sur le fond. Et encore une fois, je tiens à féliciter Madame CORDONNIER de l'énergie qu'elle dépense à faire que nos enfants aient des vacances sympas. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Monsieur, pour votre position. J'ai Monsieur SALLE, Madame RAOULT avant. D'accord, Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Écoutez, je souscris effectivement aux paroles de mes collègues, mais pour autant je vais voter pour le fond pour que les élèves puissent partir. Bonne journée. »

Mr le Maire : « Très bien, écoutez, c'est une bonne position. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Moi, je vais faire comme Madame RAOULT, mais je voulais faire une petite remarque que j'avais faite en Commission. Je trouve que c'est dommage qu'on ne fasse pas une demi-journée à Finchley et qu'on n'en profite pas. On m'avait dit non en Commission. »

Mr le Maire : « Ah oui, en fait, vous savez que Finchley est inclus dans le borough de Barnet. Et donc, ils vont aller dans le borough de Barnet. J'aimerais bien qu'ils puissent aller voir le Conseil Municipal ou le Tally Ho Corner, qui est la partie centrale de Finchley où tout le monde se rencontre, en particulier les jeunes. Bon, très bien. Je pense que tout le monde a pris sa position, on peut voter. Qui est pour l'approbation des tarifs de séjour été 2025 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On a comptabilisé tout le monde. Je vous remercie. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 21 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER) Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT)] et 11 ABSTENTIONS [Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'organisation des séjours été 2025.

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs des séjours été 2025 comme suit :

TARIFS ENFANTS (6-12 ans) : Coût total du séjour 22 710€ (1514€ X 15 enfants)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Participation ville	€ 1059,80€	984,10€	908,40€	832,70€	757,00€	681,30€	605,60€	529,90€	454,20€
	% 70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	30%
Participation famille	€ 454,20€	529,90€	605,60€	681,30€	757,00€	832,70€	908,40€	984,10€	1059,80€
	% 30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%

TARIFS JEUNES (13-17 ans) : Coût total du séjour 33 000€ (2200€ X 15 jeunes)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ville	1540€	1430€	1320€	1210€	1100€	990€	880€	770€	660€
	% 70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	30%
Participation famille	€ 660€	770€	880€	990€	1100€	1210€	1320€	1430€	1540€
	% 30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%

ARTICLE 3 : DE DIRE que le paiement du séjour devra être soldé avant le départ.

ARTICLE 4 : DE DIRE que seront prioritairement inscrits aux séjours de vacances les familles, dont les enfants n'y ont jamais participé.

ARTICLE 5 : DE DIRE qu'en fonction de la situation sanitaire ou internationale au moment du départ, le séjour pourra être annulé. En cas d'annulation pour ces raisons, il sera donc intégralement remboursé.

ARTICLE 6 : DE DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025.

ARTICLE 7 : DE DIRE que les recettes, inhérentes à cette délibération, seront constatées au Budget Communal 2025.

4.1 CONVENTION AVEC LA VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS POUR L'UTILISATION DU PARC AQUATIQUE DE LA VILLE

Mr GERVAIS : « *La ville de Pavillons-sous-Bois s'est rapprochée de nous, car elle ne dispose pas d'équipements aquatiques permettant de répondre à la fois aux ambitions nationales et à sa volonté d'offrir des capacités aquatiques notamment pour ses enfants et dans le cadre de la politique du savoir nager. Bénéficiant de l'équipement exceptionnel que nous avons avec le parc aquatique, nous avons convenu d'une convention d'utilisation les jeudis à partir de septembre pour les enfants de Pavillons-sous-Bois. La convention est sur trois ans renouvelables trois ans avec une première période de trois ans avec deux ans de tranches fermes et une tranche conditionnelle d'un an. En général, quand tout cela s'installe, on est parti sur des durées assez longues. La ville de Pavillons-sous-Bois versera une contribution de 220K annuelle à la ville du Raincy, plus prendra en charge la partie rémunération des maîtres-nageurs et bien sûr assumera au titre de sa responsabilité assurancielle l'ensemble des problématiques qui pourraient survenir de son utilisation du site. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup pour cet exposé, c'est une bonne avancée, cela fait rentrer de l'argent dans les caisses de la ville et puis cela permet d'utiliser le site encore plus. Ah, j'ai une demande de Monsieur PEREIRA. »*

Mr PEREIRA : « Alors, très brièvement, c'est plus une explication de vote parce que nous nous abstiendrons, même si, encore une fois, on est favorable au fait que la ville de Pavillons-sous-Bois participe, bien sûr, financièrement et qu'on mutualise un espace municipal avec les autres villes. C'est plus, encore une fois, sur la forme où c'est un peu l'illustration de ce qu'on dénonce souvent ici. C'est ce que vous avez promis déjà en fin de mandat dernier, vous aviez promis que dès l'ouverture de la piscine, la ville de Pavillons-sous-Bois participerait aux frais de fonctionnement et cela n'arrive que maintenant. On ne peut que dénoncer aussi le fait qu'il n'y ait pas eu de Commission pour savoir comment cela serait pris en charge, quels seraient les créneaux qui seraient pris ou pas pris aux Raincéens. Bref, sur la méthode, encore une fois, nous nous abstiendrons. »

Mr le Maire : « Très bien. Qui demandes la parole ? Alors, Madame RAOULT et puis ensuite, Monsieur GERVAIS répondra. Oui, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Pour autant, c'est de l'argent à prendre, donc je voterai pour, en regrettant effectivement que cela ait pris plusieurs années pour se faire et du manque à gagner pour la ville. »

Mr GERVAIS : « Oui, effectivement, cela a pris pas mal de temps, mais c'est vrai que dans une convention, il y a deux parties, donc il y avait aussi des choses à régler à Pavillons-sous-Bois, il y a eu plusieurs reports de leurs faits également. Je souligne un autre aspect et cela va avec la taxonomie et des positionnements RSE, sociaux ou environnementaux : c'est quand même un site partagé qui évite des investissements importants dans d'autres villes et réduire les moyens engagés en les partageant, c'est quand même une des sources principales du développement durable, qui va dans le bon sens pour la planète. Donc c'est aussi une action derrière qui va dans le bon sens. »

Mr le Maire : « C'est important. Et je pense, enfin, on en a parlé avec Didier aussi, vous savez quand on discute entre maires, il y a des sujets comme ça qu'on met sur la table. Alors, c'est un autre sujet, mais qui est en lien avec la taxonomie verte, c'est la géothermie. Nous sommes dans l'incapacité, nous, Ville, de nous lancer dans la géothermie. Il y a des syndicats intercommunaux qui font des travaux, des études, etc. La ville des Pavillons-sous-Bois avec la ville de Bondy a décidé de faire quelque chose. La ville de Pavillons-sous-Bois avec la ville de Livry-Gargan ont décidé de faire quelque chose en matière de géothermie. Lorsque Philippe DALLIER m'a parlé du sujet, il m'a dit "Mais moi, l'Hôtel de Ville, à terme" – on est sur 2030-2035, c'est un peu long – "l'Hôtel de Ville des Pavillons-sous-Bois sera traité en géothermie". Et là, tout de suite, le déclic c'est de se dire qu'on pourrait peut-être prolonger l'étude et voir pour le parc aquatique, le collège, même si c'est le département, le lycée, même si c'est la région, parce qu'on est dans une action globale d'empreinte carbone réduite, de diminution de tous les polluants. On est sur des actions comme ça. Et vous voyez, je ne vais pas vous interroger, mais c'est de ces sujets-là dont j'aimerais bien parler avec vous, de pouvoir discuter et qu'on mette ça sur la table. Le problème, c'est que c'est toujours nous qui mettons les sujets. Voilà, on n'est pas dans une polémique. Même si c'est très long, le parc aquatique, la discussion avec Pavillons-sous-Bois, de cela est né de cela. Effectivement, comme l'a dit Didier GERVAIS, il faut être deux. Pavillons-sous-Bois n'était pas forcément prêt, cela a été reporté à plusieurs reprises et puis maintenant on y arrive et c'est l'essentiel pour que les enfants pavillonnais puissent utiliser le parc aquatique. Merci en tout cas des expressions de chacun. »

Est-ce que vous êtes pour cette délibération ? Est-ce qu'il y a des contres ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Très bien. Non, il y en a plus que quatre. Six abstentions. Merci beaucoup pour votre expression et pour ce vote. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 26 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES,], Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA) et 6 ABSTENTIONS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT], DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention annexée en PJ concernant l'accueil des groupes scolaires de la ville des Pavillons-sous-Bois au Parc aquatique du Raincy.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la mise en œuvre de la tarification « Raincéens » aux habitants des Pavillons-sous-Bois dans les conditions fixées par la convention.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et de mise à disposition du Parc Aquatique du Raincy pour la Ville des Pavillons-sous-Bois.

5.1 MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE VISANT À LA RÉGULARISATION DE TRAVAUX EFFECTUÉS SANS AUTORISATION EN MATIÈRE D'URBANISME

Mr le Maire : « Mise en œuvre d'un accompagnement visant à la régularisation de travaux effectués sans autorisation. On s'est exprimé assez largement en Commission de la vie municipale sur le sujet. Il s'agit de mettre en place, un peu comme nous l'avions fait sur les commerces, vous savez, quand des commerçants mettent en place des enseignes qui ne sont pas autorisées, jusqu'à tant qu'ils régularisent, il y a une pénalité qui est applicable sur ces enseignes. Dès qu'on l'a envoyé par un recommandé, on attend 15 jours, etc., mais c'est 240 euros par jour. Cela peut chiffrer et c'est comme ça qu'on arrive petit à petit à avoir des enseignes qui sont un peu meilleures qu'ailleurs. Alors là, on n'est pas sur ces sujets-là, mais on s'est aperçu qu'il y avait de plus en plus, comme dans toutes les autres villes, des travaux effectués sans autorisation en matière d'urbanisme et donc on souhaite faire appliquer la loi, mais il faut avoir une délibération. Ainsi, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 prévoit une astreinte qui ne peut excéder un plafond de 500 euros par jour de retard et qui ne peut excéder au global 25 000 euros. Il vous est proposé de l'instaurer, mais au coup par coup : c'est un maxi, 500 euros, on peut effectivement déterminer sur l'arrêté prix des sommes moins importantes. C'est en fonction de la volonté de trouver des solutions pour se mettre dans les clous de la règle et la loi que nous appliquerons les choses, mais le maxi est à 500 euros par jour, 25 000 euros par an. Est-ce qu'il y a des questions ? On avait vraiment abordé ce sujet. Ah oui, j'en vois. Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Est-ce que cela s'adresse aux commerces et aux maisons ? Aux deux ? »

Mr le Maire : « Cela s'adresse aux travaux qui ont besoin d'une autorisation d'urbanisme et les personnes qui n'ont pas déposé d'autorisation. »

Mme RAOULT : « Parce qu'il y a quand même, je crois, dans plusieurs endroits de la ville, notamment au Plateau, des pavillons qui se construisent où il y a vraiment des constructions et vous en avez connaissance, ainsi qu'à l'Allée des Bosquets, sans avis, etc.

Pour l'instant, il n'y a rien qui est fait. Par contre, je mettrai un bémol, moi, sur les commerces, parce que je pense qu'on ne peut pas forcément empêcher les commerces de vivre. Alors, évidemment, s'ils font des enseignes lumineuses, etc., mais il y a vraiment, je trouve, quelque chose d'extrêmement restrictif dans ce que vous proposez. Donc, moi, malheureusement, je voterai oui pour les logements qui se construisent sans permis de construire, mais je pense que pour les commerces, actuellement, ils sont quand même dans une grande difficulté, il faut avoir un peu la main légère. Du coup, je voterai malheureusement contre. »

Mr le Maire : « D'accord, on prend en compte votre vote, évidemment. Sur les commerçants je vous rassure, on ne fait pas la chasse aux commerçants. Je pense qu'on les aide beaucoup, peut-être pas suffisamment, et la braderie de demain montrera bien qu'ils sont excellents et puis qu'ils sont très ouverts, donc j'espère qu'on aura une belle manifestation, mais on prend en compte votre remarque. J'ai Madame SULPIS. »

Mme RAOULT : « Je disais, est-ce que ce serait possible? »

Mr le Maire : « Oui, mais ce qu'il y a, c'est quand vous avez un commerce qui vraiment exagère et fait des travaux qui ne sont pas autorisés. Il nous est arrivé d'avoir des travaux qui mordaient d'ailleurs sur la voie publique et qui empêchaient les gens de passer. Donc si on se retire ça, on n'a plus de moyens financiers. Ce n'est pas pour faire rentrer de l'argent sur la ville. »

Mme RAOULT : « À XXXXX, il y a une façade poudrée qui est magnifique»

Mr le Maire : « Non, mais ce n'est pas ça. Ne citez pas d'exemple comme ça, vous pouvez citer des exemples sans donner le nom d'un commerce. Si je vous réponds, vous aurez la réalité. On pourra se voir après. Mais, oui, on va le retirer. OK, très bien. OK, on le fait. Madame SULPIS, c'est ça ? Allez-y. »

Mme SULPIS : « Alors nous, on va voter pour cette délibération avec néanmoins un petit bémol, parce que comment vous allez vous organiser pour assurer cette vérification des problèmes qui peuvent se présenter ? »

Mr le Maire : « En fait, le service urbanisme aujourd'hui a quatre personnes et il y a une personne qui tourne trois fois par semaine pour relever les choses. Après, il y a toujours des trous dans la raquette, c'est aussi un peu trivial comme expression. Mais oui, il y a des passages trois fois par semaine du service d'urbanisme pour vérifier cela et on a demandé au service technique de faire remonter les informations. Ce n'est pas toujours d'une efficacité redoutable, mais c'est comme ça qu'on fait. »

Mme SULPIS : « Parce que moi, je vois dans mon secteur, il y a des choses qui se font qui ne sont pas conformes au PLU. »

Mr le Maire : « Mais vous n'avez pas forcément connaissance des procédures qu'on engage. On engage beaucoup de procédures, pas dans votre secteur en particulier, mais dans votre secteur, j'ai effectivement des adresses où des travaux sont en cours de réalisation et ont provoqué des procédures. »

Mme SULPIS : « Moi, j'ai un exemple, c'est une occultation de grilles. C'est contraire au PLU. »

Mr le Maire : « Cela fait partie des sujets, mais n'hésitez pas à nous le dire. »

Mme SULPIS : « Je ne veux pas faire de. La délation, mais bon, il y a quand même un contrôle qui est fait. »

Mr le Maire : « OK, très bien, merci. Madame TCHARLAIAN, non, pardon, je ne vais pas y arriver, Monsieur PEREIRA. Je fais de la pub à Madame TCHARLAIAN. Mais vous pouvez parler, Madame TCHARLAIAN, s'il vous plaît. »

Mr PEREIRA : « Je comprends qu'elle vous obsède... »

Mr le Maire : « Oh... Vous dérivez. »

Mr PEREIRA : « Qu'elle vous fascine, pardon. Merci pour cet apport. Non, plus une explication de vote très rapide. Je suis partagé, parce que vous savez que j'aime qu'on respecte la loi et que la loi soit respectée, donc sur le principe, je comprends la logique. Ce que je trouve dommage, et on en a parlé en Commission, c'est que parfois les Raincéens qui ont besoin de l'accompagnement du service d'urbanisme n'obtiennent pas le service qu'ils souhaiteraient. Vous parlez de 4 personnes. Est-ce qu'il faut une cinquième personne ? Je ne sais pas. Est-ce qu'il faut plus de formation pour l'accompagnement des Raincéens ? Il faut reconnaître que pour certains Raincéens lorsqu'ils se déplacent, on a beaucoup de Raincéens qui sont désemparés quant à l'accompagnement que la ville propose sur l'accompagnement de projets. Tout le monde n'est pas spécialiste de l'urbanisme, tout le monde ne connaît pas toutes les contraintes, notamment avec les architectes de France, les bâtiments de France. Je pense qu'il faudrait améliorer le service urbanisme et a minima l'accompagnement des Raincéens avant d'aller sur de la répression de manière très directe et frontale, donc sur le principe on s'abstiendra. »

Mr le Maire : « OK, merci, Monsieur. Il n'y a pas d'autres expressions sur la mise en œuvre d'un accompagnement visant à la régularisation ? C'est pour régulariser les travaux effectués sans autorisation. Qui est pour ? Alors, attendez que je regarde bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK. Madame DJOSSOUI, vous avez voté trois fois. Ah non. Vous avez voté pour, pardon. On vous enregistre pour. OK, très bien. C'est bon ? Non ? Il y a, Madame RAOULT aussi qui s'abstient. Non ? Tout à fait, ça marche. Merci beaucoup. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUI, Nathalie RIBEMONT, Pierre-Marie SALLE, Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], et 4 ABSTENTIONS [David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT)], DÉCIDE :

Article 1 : D'instaurer un barème relatif à la mise en œuvre d'une astreinte prévue par les articles L481-1 III du Code de l'Urbanisme tel que défini dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : D'appliquer les montants de l'astreinte administrative tels que définis dans le tableau de barème annexé à la présente délibération.

Article 3 : De dire que les montants ainsi recouvrés le sont au bénéfice de la commune.

Autorise 4 : D'AUTORISER Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5.2 ACQUISITION PAR LA VILLE DU RAINCY D'UN TERRAIN ENCOMBRE SITUÉ 54 AVENUE THIERS PARCELLE AB 243

Mr le Maire : « On va se dépêcher sur l'achat d'un terrain encombré. C'est un peu curieux, je n'ai pas choisi la dénomination. Il s'agit d'un terrain qui se situe au 54 avenue Thiers. Mon prédécesseur en tant que Maire avait fait le choix d'acheter ce terrain. D'ailleurs, Monsieur BODIN avait suivi ce dossier. Il m'avait dit à une époque que le dossier était réglé. Effectivement, nous avons vu avec l'ensemble des acteurs que Vilogia, ce bailleur, était toujours propriétaire d'une partie de ce terrain. Il vous est proposé par cette délibération que la ville rachète pour que nous soyons pleinement propriétaires de ce terrain qui est situé, vous savez, sur la partie en dessous de la place Thiers. C'est un terrain où il y a une maison qui est murée juste à côté de deux commerces. Donc il vous est proposé d'autoriser le Maire à acheter ce morceau de parcelle pour qu'on soit totalement propriétaires et qu'on puisse ensuite faire quelque chose avec. Nous avons eu l'avis du Domaine sur la valeur vénale, qui s'est établie à 129 800 euros, et j'ai proposé à la SA Vilogia que nous puissions l'acheter au plus bas, à 116 820 euros – puisque vous savez quand les Domaines interviennent on peut acheter dans la fourchette de 10 % plus cher ou 10 % moins cher. En l'occurrence, j'ai proposé à Vilogia qui n'a pas pour l'instant répondu et donc on sera dans la fourchette entre 129 800, en tout cas pas plus, et 116 820 euros. Je ne sais pas si vous voulez en savoir plus sur le sujet. C'est une parcelle qui a une largeur sur voie au niveau du 54 avenue Thiers, mais qui vient s'élargir juste derrière sur un espace qui est relativement important. J'ai le pouvoir de Monsieur PEREIRA à Madame TCHARLAIAN. Ah non, à Monsieur CUADRADO, pardon, et Madame TCHARLAIAN à Madame DJOSSOUVI. OK, très bien. On enregistre comme tel. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Monsieur RONDEPIERRE, allez-y. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui Monsieur le Maire, ma question est très simple. Qu'est-ce que vous comptez faire sur ce terrain si la ville venait à l'acquérir ? Est-ce qu'on peut s'attendre à un projet immobilier, à un équipement public, à quelque chose d'autre ? Je ne sais pas. Est-ce que vous avez déjà une idée derrière la tête ? »

Mr le Maire : « Ensuite il y a Madame RAOULT, mais je vais répondre d'abord à votre question. L'objectif, c'est évidemment de revendre. Il y a plusieurs options. Il y a une option qui consiste à faire qu'en revendant, quelle que soit la destination, cela fasse rentrer de l'argent. Mon prédécesseur avait acheté, la ville a sorti de l'argent, là on achète la petite parcelle, cela permet d'avoir une complémentarité soit sur une promotion, soit sur quelque chose qui nous permette peut-être d'intégrer les boxes qui sont à l'arrière du tribunal et éventuellement le tribunal. On est en train d'étudier ça pour voir s'il ne peut pas y avoir quelque chose.

Ce tribunal ne sera pas là toute la vie. Le ministère de la Justice et le sous-préfet m'ont dit "On pourrait peut-être trouver un autre endroit".... Et quand je regarde un peu les utilisations de ce tribunal, c'est plus de 90 % des gens qui sont extérieurs au Raincy qui viennent. On est prêt à accueillir évidemment tout le monde, mais cela fait partie des projets et donc éventuellement d'englober. Donc il y a deux hypothèses : soit on revend le terrain avec la parcelle liée à Vilogia, soit on intègre les boxes plus le tribunal, mais on est loin d'y être. C'est vraiment au stade de projet, si certains veulent se mettre sur le sujet, évidemment vous serez invité, y compris vous, Monsieur RONDEPIERRE. Madame RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, écoutez, Monsieur le Maire, je n'aime pas trop délibérer sur une vente à l'aveugle, je ne sais pas ce que cela va devenir donc forcément, je ne peux pas prendre part au vote. »

Mr le Maire : « Vous ne prenez pas part, c'est ça ? »

Mme RAOULT : « Je ne prends pas part au vote. »

Mr le Maire : « Très bien, merci, Madame. Alors, j'ai monsieur CUADRADO, allez-y. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire, juste pour vous dire que nous, on va s'abstenir parce qu'effectivement, il n'y a pas de visibilité sur ce que va devenir ce terrain même si vous nous avez évoqué deux propositions. Je vous en formule une aussi – ce sera l'occasion de dire que l'opposition fait des propositions, Monsieur le Maire. Cela aurait pu être intéressant d'avoir un petit parc puisque je vous signale que la résidence Corot, le parc n'est pas accessible au public. Donc comme on n'est pas très loin, au moins ici il y aura un parc accessible au public. »

Mr le Maire : « Très bien, c'est une bonne idée. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Non, c'était juste pour dire qu'il me semble qu'il y a effectivement une problématique de désenclavement du secteur derrière. Je vais voter pour qu'on l'achète, mais je serai très attentif au sort qu'on donnera à ce bien. »

Mr le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Tous les pouvoirs ont été répartis, des personnes qui sont parties ? On va passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Et Madame RAOULT ne prend pas part au vote, exactement. Très bien. Merci beaucoup. »

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 19 VOIX POUR, [Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), 11 ABSTENTIONS, [David PEREIRA (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à Patricia DJOUSSOUVI), Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Michel NUGUES), Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], et 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE [Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT)] DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE DÉCIDER de l'acquisition du bien situé 54, Avenue Thiers 93340 au RAINCY, pour la partie appartenant à la SA HLM VILOGIA soit les lots 2 à 5 pour une somme inscrite dans la fourchette de l'avis des Domaines : 129 800 € avec une marge de moins 10 % à plus 10 %

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien et tous les documents nécessaires à cet achat

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition par acte notarié

5.3 VENTE DU SITE VALÈRE LEFÈBVRE. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 69/73, BOULEVARD DE L'OUEST – CADASTRE AK 515.

Mr le Maire : « C'est un sujet important pour la ville et pour tout le monde, les riverains et l'ensemble des acteurs. Nous avions passé une délibération qui m'autorisait à signer la promesse de vente et depuis ce moment, on a eu des discussions, peut-être pas aussi rapides que je l'aurais souhaité, avec l'hôpital et avec l'acheteur. Avec l'acheteur, les choses étaient à peu près claires.

Suite au process que nous avions engagé, et vous étiez pour certains présents dans la présentation anonymisée des personnes et des entreprises qui présentaient leurs propositions, un choix s'est porté sur celui qui était le mieux disant en termes de montant et qui correspondait à une programmation que nous souhaitions : avoir ici un EHPAD, une résidence autonomie, des logements. On a eu des discussions et des échanges déjà sur ce sujet : aucun des logements ne sera social, mais on sera sur une résidence de locatif de très haut niveau. On en a visité quelques-unes là et on a pu voir que c'était vraiment de très haut niveau. C'est un système qui fait que la maison de Valère Lefebvre va être réhabilitée et permettra en particulier de voir l'installation d'une maison médicale ; c'est vraiment très important,

une maison médicale, je le rappelle, avec des spécialistes. J'étais à l'hôpital hier après-midi avec certains chefs de service et en séance du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance de l'hôpital a voté à l'unanimité la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'hôpital de l'ensemble des terrains, à la fois des terrains de Valère Lefebvre, donc du site, qui comporte environ 13 000 m² si je ne me trompe pas, mais aussi des pavillons qui sont la propriété privée de l'hôpital et qui sont situés sur le bord de l'allée Épinette et de l'Hermitage. Donc déclassement et désaffectation pour que des ventes puissent avoir lieu et en particulier la vente de Valère Lefebvre. Donc c'est fait pour l'hôpital, cela a été un peu plus long que prévu, il y a eu des reports successifs qui n'étaient pas forcément liés à l'hôpital, mais à différentes actions de leurs actionnaires, en l'occurrence l'ARS, et donc nous avons souhaité par cette délibération préciser les choses. D'ailleurs, certains d'entre vous dans l'opposition m'ont dit "On ne sait pas à qui on vend" alors qu'on l'avait dit. Aujourd'hui, on le précise, le montant est clair et on reste dans l'épure de ce qui a été capé par France Domaine. Donc je n'ai pas besoin de redire à tout le monde le sujet.

C'est en 1902 qu'est mort le Monsieur qui a fait le tableau qui est juste derrière moi, Monsieur Valère Lefebvre. Il a fait don de sa bibliothèque à la ville. Son fonds bibliothécaire est précieusement gardé dans la médiathèque. C'est remarquable parce que ce sont des choses qui ont été livrées à la ville en 1902. C'est aussi un terrain qui faisait plus de 8 500 m² et qui fait que sur les 13 000, nous avons 68 % de propriété ville et 32 % de propriété de l'hôpital Le Raincy Montfermeil. Ainsi, quand la vente aura lieu, la ville touchera 68 % de 13 millions et l'hôpital touchera 32 % de 13 millions. Il faut préciser également que dans le timing, si la promesse de vente est signée dans les prochains jours ou les prochaines semaines en tout cas, le permis pourrait être déposé. Ils souhaitent avoir l'assurance de la ville, ils l'ont eu, et de l'hôpital, ils l'ont depuis hier, par la promesse de vente de pouvoir investir dans l'architecture et donc de pouvoir déposer un permis au mois de juillet qui sera instruit, qui sera acté probablement au mois de décembre – je dis bien "probablement", parce qu'avec les dates, il faut toujours se méfier. Le délai des deux mois sur le recours des tiers ferait qu'il pourrait y avoir un début de construction en février, mars, avril. Tout cela est un peu flottant. C'est à ce moment-là, au moment où le recours des tiers sera opéré, que la ville pourra toucher 68 % de 13 millions et l'hôpital 32 % de ces mêmes 13 millions. Je ne vais pas vous décrire à nouveau tout ce qu'il y a dans la délibération.

Ces éléments sont connus et j'ajoute que je n'avais pas dit qu'il y avait une MAS, c'est-à-dire une maison pour les personnes autiste - qui était un élément demandé ardemment par Marie-Thérèse CORDONNIER. Je le dis officiellement, Marie-Thérèse CORDONNIER. L'EHPAD, en particulier, aura une partie de ses lits, soit deux fois 14 lits pour une unité Alzheimer et une unité Alzheimer renforcée sur 14 lits. Cela nous permettra sur Le Raincy, cette petite commune, d'avoir quand même des services qui seront au top concernant les difficultés que peuvent rencontrer une partie de notre population en matière de santé et ça c'est vraiment bien. Voilà un peu le descriptif que je voulais vous faire. On ne va pas rentrer plus dans les détails et dans les débats. Évidemment, je répondrai à vos questions si elles viennent compléter ce que nous avions déjà dit. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, merci. Donc, effectivement, je suis d'accord avec vous, il faut un projet pour cette parcelle qui est depuis trop longtemps désaffectée et qui affecte l'environnement et les voisins. Donc j'ai lu attentivement cette délibération et je vais vous faire des remarques sur la forme et sur le fond afin que chacun de mes collègues puisse voter en responsabilité.

En préambule, je souhaite souligner que je n'ai pas pu, malgré ma demande écrite du 19 mars auprès de vous, consulter l'intégralité du dossier lié à cette délibération. J'ai été contactée hier, veille du Conseil, par vos services, pour consulter le projet. Qu'elle ne fût pas ma stupeur de n'avoir à ma disposition que la proposition de Linkcity. Quid des deux autres offres ? Quid de l'avis des Domaines que vous n'avez pas annexé cette délibération, contrairement à la délibération 5.2 qui suit ? Pourquoi ? Vous avez lancé un concours anonyme en octobre 2024, mais la publicité doit avoir lieu avant un concours anonyme pour la vente de terrains publics. Elle permet d'assurer la transparence du processus et la garantie que tous les potentiels acheteurs aient une chance égale de participer. Le respect de cette procédure est essentiel pour prévenir toute forme de favoritisme et pour garantir que la vente soit

réalisée dans le respect des principes de bonne gestion des biens publics. Donc déjà, je souhaiterais avoir l'avis des Domaines bien évidemment annexé.

Vous avez décidé de faire votre transparence seule, avec seulement des conseillers de la majorité. Or, tout projet de concours impose la participation de l'opposition dans toute Commission pour son information et pour pouvoir délibérer de façon éclairée. Vous auriez pu vendre de gré à gré en suivant l'avis des Domaines, vous ne l'avez pas fait. Vous avez entamé une procédure, il faut la respecter. Sur le fond, dans l'article 4, vous vendez le terrain du site de l'ancien hôpital. Or, vous n'imposez ni le programme ni le plan. Non, ce n'est pas mis, Monsieur, ce n'est pas mis, Monsieur. " L'article 4 autorise Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives avec faculté de substitution ". C'est tout. Donc c'est un véritable blanc-seing, Monsieur, que vous faites à Bouygues. Je mets mes collègues en garde : la procédure n'a pas été respectée, ils signent une simple vente à Linkcity qui n'a aucune obligation légale de faire le programme qu'elle a présenté devant vous.

De plus, vous avez introduit une clause de substitution, ce qui veut bien dire que Linkcity achète, puis peut revendre à qui elle veut, sans plus aucun contrôle de la municipalité. D'ailleurs, la clause de substitution est contraire au concours anonyme, puisque la Commission municipale a voté une programmation pour obtenir un candidat. Rien ne garantit donc que le programme ne soit pas contraire à celui voté dans le cas d'un concours anonyme, lui-même illégal, car n'ayant pas respecté les règles de la commande publique. Vous auriez dû, et je souhaite, que vous imposiez en condition de la vente la réalisation du projet. Vous ne l'avez pas fait. Vous nous avez vendu un beau projet, une belle histoire, aux conseillers, aux Raincéens, mais en fait, vous avez simplement vendu un terrain. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part à ce vote qui est entaché d'illégalité, de manque de transparence et de manque d'information. Donc j'invite mes collègues de la majorité qui souhaitent signer cela à se rendre compte qu'ils ne signent qu'une vente et un blanc-seing à une entreprise, qui peut demain la vendre à d'autres et faire n'importe quoi sur ce terrain. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Il ne faut pas qu'on oublie vos propos, mais juste, vous dites que c'est un blanc-seing et que rien n'est indiqué : tout est indiqué dans cette délibération, comme dans la précédente d'ailleurs, peut-être un peu moins dans la précédente. Tous les " Considérants ", enfin, une partie d'entre eux, il y a des " Considérants " sur l'histoire, un " considérant " sur le site lui-même, la parcelle cadastrée AK515, et les " considérants " que la ville du Raincy et le GHI souhaitent céder ladite parcelle sur laquelle la société Linkcity Île-de-France envisage, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives – ce qui est normal – de l'ARS en particulier et du département nécessaire pour permettre la réalisation d'un EHPAD d'environ 84 lits comprenant deux unités de vie protégée de 28 lits, deux fois 14 lits pour l'unité Alzheimer, d'environ 4 536 m² de SDP, d'une résidence autonomie d'environ 76 logements pour une SDP d'environ 3 299 m², de 120 logements familiaux de qualité au sein d'une résidence avec services et espaces partagés pour une SDP d'environ 6 850 m², d'un pôle santé d'une SDP d'environ 300 m², d'une crèche intergénérationnelle au sein de l'EHPAD d'une SDP d'environ 150 m², d'un lieu d'accueil pour autistes d'une SDP d'environ 350 m², de 18 logements en accession à la propriété pour une SDP d'environ 1 150 m², et d'un square qui pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une rétrocession à la ville d'environ 2 000 m² – c'est en fait 2 800 m² – le tout devant comprendre des emplacements de stationnement au sous-sol au nombre minimal de 155 places. C'est la description du projet. Et si on s'engage, c'est pour que ce projet soit là. Mais dans les échanges qu'on a eus, c'est évidemment l'élément et dans la promesse de vente, c'est un élément qui est indispensable, c'est-à-dire que la vente se fera, mais sous réserve, et nous avons déjà des engagements sur une partie d'entre eux, on en avait parlé, c'est la société Arpavie qui va gérer, qui est quand même le spécialiste en Île-de-France en particulier, l'EHPAD et la résidence autonomie, et on a des engagements sur des durées. Linkcity Île-de-France a su apporter les garanties nécessaires en faisant parvenir un premier courrier d'engagement concernant le maintien de la destination de la résidence Neoz pour une durée de 30 ans minimale, suivi d'un second courrier d'engagement de la part d'Arpavie, le gestionnaire pressenti de l'EHPAD et la résidence autonomie, garantissant des autorisations pour une durée minimale de 15 ans renouvelable. C'est placé sous le contrôle tarifaire de l'agence fédérale de santé du département, ce qui leur permet de disposer d'une expertise reconnue,

d'une pérennité certaine. La partie du programme de construction relative au lieu d'accueil pour autistes sera définie en accord avec l'agence régionale de santé. Hier après-midi, j'étais encore avec un des responsables, le directeur adjoint du département de l'ARS où on déclinait ensemble l'ensemble des éléments. Il m'a dit : « Pour l'exploitation de la maison des autistes, on met beaucoup de temps au niveau de l'ARS, mais on est en accord parfait sur ce sujet ». Et la déclaration au Conseil de surveillance de ce responsable de l'ARS, hier après-midi, on a commencé à 14h30, on a fini, je crois, à 17h, cela a été de dire : « l'ARS est en accord parfait » – il l'a dit – « avec le programme tel qu'il est prévu ». Sur la partie correspondant à l'ARS, j'ai rencontré le président TROUSSEL et on a un écrit qui dit qu'ils sont favorables au financement, en particulier de l'EHPAD et de la résidence autonomie.

Mme RAOULT : « Je n'ai aucun problème. Je vous demande simplement de préciser dans les articles, de rajouter le programme. »

Mr le Maire : « Si vous voulez. Eh bien écoutez, on prend les "considérants" qui reprennent le programme, à la fois le programme, mais aussi les indications déjà écrites – on a des échanges épistolaire, évidemment officiels, sur les durées, etc. – je crois que c'est le quatrième "considérant" de la troisième page et on l'intègre à ce moment-là dans les articles. On peut l'intégrer dans l'article 3. Très bien. À partir du moment où c'était dans les "considérants", ils s'appliquent, mais si vous pensez qu'il faut avoir ceinture et bretelles, on fera ceinture et bretelles et on mettra ces éléments dans les "considérants". Je n'ai pas de sujet particulier là-dessus. Madame, juste, vous avez dit à un moment, "il y a une substitution", mais la substitution est de fait, puisqu'il y a un acteur qu'on a cité qui achète et ensuite, il faut bien qu'il puisse revendre ou louer l'activité à ceux qui vont exploiter. »

Mme RAOULT : « Il faut intégrer le programme et le plan. Sinon, il y aura quand même des difficultés. Ici, nous sommes une mairie, nous sommes des conseillers, on travaille pour le service public et pas pour les entreprises. »

Mr le Maire : « Écoutez, vous n'allez pas me dire ça, franchement. Madame, je vous demande de ne pas réagir à ce que je vais dire, mais il n'y a pas eu de mise en concurrence dans les années 2000. J'étais élu, il n'y a pas eu de mise en concurrence. Cela n'a pas abouti. C'est la vie. »

Mme RAOULT : « Pourquoi n'êtes-vous pas passé de gré à gré en suivant l'avis des Domaines, ça existe. Vous n'avez pas voulu le faire. »

Mr le Maire : « Mais ce n'est pas ça, Madame. Attendez, juste qu'on comprenne bien. Vous avez des propositions et vous avez une entreprise qui fixe un prix. On demande à chaque fois à toutes les entreprises que ce soit un peu plus élevé. Madame, sur la base du programme. France Domaine ne peut pas déterminer un prix, parce que l'urbanisme est fait comme tel dans notre beau pays de France, c'est en fonction de la destination. C'est-à-dire un terrain, s'il est destiné à cultiver des patates, il va coûter 3 francs 6 sous, une expression qui est plus connue... »

Mme RAOULT : « Pourquoi n'y a-t-il pas l'Avis des Domines, c'est marqué dessus »

Mr le Maire : « On l'a eu après la proposition. Vous avez le montant. Écoutez, je veux bien qu'on passe notre vie à ne pas se croire, qu'on fasse n'importe quoi. Je vous rappelle qu'on a un contrôle des légalités et que l'État nous demande tous les papiers. Vous le savez bien. On ne va pas vous dire "On a France Domaine" sans l'avoir, c'est suffisamment important. »

Mme RAOULT : « J'ai le droit... »

Mr le Maire : « Vos droits sont importants, mais vos devoirs, ils sont tout aussi importants. Mais votez comme vous voulez, bien sûr, vous votez comme vous voulez, je ne vais pas me battre là-dessus. Ce

dossier est important, nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, écoutez. Donc je prends votre amendement qui est qu'on laisse les " considérants " comme ils sont là, on les intègre en plus dans l'article d'autorisation de la cession et puis comme ça, là, je pense qu'on sera effectivement bordé, mais merci d'ailleurs pour votre demande. Alors ensuite, Madame SULPIS, oui, c'est bon. »

Mme SULPIS : « *Merci, Monsieur le Maire. Nous, au niveau de notre groupe, ce qui nous inquiète le plus, c'est ce que vous appelez " 120 logements familiaux de haute qualité au sein d'une résidence avec services ". Qu'est-ce que c'est ? Parce qu'en droit, logements familiaux, cela veut dire " endroit où réside la famille ". Donc on ne sait pas du tout quel type de logement ce sera. »*

Mr le Maire : « *Parfois, je me refais le film. J'ai du mal, d'ailleurs, à voir quels sont les films, parce que cela se croise un peu dans mon esprit, je pense que vous étiez là en plus, mais il y a eu des présentations des trois entreprises qui ont proposé. Ils ont indiqué précisément quels étaient ces 120 logements de haute qualité. »*

Mme SULPIS : « *On n'a jamais eu le type de financement de ces logements. »*

Mr le Maire : « *Pour vous rassurer, ce ne sont pas des logements sociaux. Voilà, très clairement, c'est du financement privé, c'est-à-dire que vous avez un investisseur qui veut faire du logement de haute qualité avec des services à l'intérieur. Vous avez des locataires et l'entreprise qui gère l'ensemble du bâti va gérer aussi les services internes. C'est-à-dire que pour accueillir des amis, si vous voulez louer un appartement à cet endroit-là, vous aurez une cuisine qui pourra être louée pour un événement, un anniversaire, etc. Vous aurez une salle pour l'anniversaire, vous aurez une salle aussi pour le sport, des salles pour les enfants, enfin voilà, c'est tous ces éléments. Ce sont des services communs qui vont être gérés et qui seront payés évidemment par les locataires, d'où le coût de l'allocation. Didier GERVAIS, qui a un peu l'habitude de ces sujets-là, en termes professionnels, je ne parle pas de l'immobilier, mais on en a discuté, effectivement. Vraiment, Madame SULPIS, je ne dis pas qu'on ne se pose pas de questions, on s'en est posé, et aujourd'hui, on ne s'en pose plus. »*

Mme SULPIS : « *Vous nous assurez que sur les 120 logements, il n'y aura aucun logement social ? »*

Mr le Maire : « *Il n'y a aucun logement social. Je pense qu'il faut que vous ayez en tête, et peut-être que c'est ça la confusion, je pense qu'il faut le rappeler : vous savez qu'on ne peut pas, dans notre pays, quand on est carencé comme la ville du Raincy – je rappelle qu'on est à 10,41 % de logements aidés, c'est le nouveau chiffre – quand on est carencé comme nous, on a l'obligation à chaque fois qu'il y a des constructions de mettre 25 ou 30 %. On a fait le choix de mettre 30 % sur chaque construction. Là, vous aurez en social l'EHPAD et vous aurez en social la résidence autonomie. C'est ça qui fait d'ailleurs 36 % du total et qui permettra de faire que le préfet ne viendra pas se mêler de cette affaire. Évidemment, on aura toutes les vérifications nécessaires de la part des services de l'État, mais il ne pourra pas nous obliger à mettre des logements sociaux, enfin, aidés ou conventionnés. Et ce n'est pas une astuce, parce que si on parle d'astuce après on a l'impression qu'on est magicien, mais c'est simplement ce montage-là qui fait qu'on sert nos habitants avec un EHPAD. Un EHPAD médicalisé, une résidence autonomie qui n'est pas médicalisée, et c'est cet ensemble qui est social, oui, mais je pense que personne autour de la table ne va s'opposer à cela. »*

Mme SULPIS : « *Ah non, on ne s'oppose pas à cela, mais on voulait être sûr. »*

Mr le Maire : « *C'est comme ça qu'on empêche l'ADIL, puisque c'est un service compétent de l'État, d'intervenir et de dire : " Attendez, ça ne va pas, il nous faut des logements sociaux. ". C'est comme ça qu'on a évité ça. Et puis à toute opération, il faut un équilibre. Ce sera très beau. Je vous rappelle que 41 % des terrains sont occupés aujourd'hui et avec cette opération, seulement 36 % seront occupés. »*

Mme SULPIS : « Écoutez, vous nous rassurerez, Monsieur le Maire, merci. »

Mr le Maire : « Non, mais je vous dis les choses telles qu'elles sont. Je vous rappelle, Madame, que les entreprises ont plaidé chacune devant vous et puis ensuite, on est revenu à plusieurs reprises. J'aime bien votre sourire, Madame SULPIS – vous voyez, ce n'est pas souvent que je le dis – parce que c'est un sourire franc, donc c'est bien. Merci beaucoup. Alors, j'ai qui d'autre ? Madame RAOULT à nouveau ? Non ? »

Mme RAOULT : « Non, je voulais simplement réagir avec mon collègue à côté sur ce que vous disiez sur ce qui se passait avant dans les années 2000. Pareil, je voudrais bien avoir les preuves de ce que vous annoncez, parce que c'est bien beau de parler et que ce soit enregistré et que ce soit proposé à la population... »

Mr le Maire : « Mais Madame, je vous l'ai dit, je ne suis pas de ceux qui... »

Mme RAOULT : « Qui mentent ? »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, un peu de sérieux. Je ne suis pas de ceux qui sont là pour critiquer leur prédécesseur quand il est décédé. Voilà, c'est très clair. »

Mme RAOULT : « C'est ce que vous faites. »

Mr le Maire : « Je peux m'exprimer quand même. Vous, vous prenez des positions en me disant qu'avant c'était génial et en me disant que je fais mal. Je mets en concurrence, ce que je n'étais pas obligé de faire. Il ne faut quand même pas exagérer. »

Mme RAOULT : « On vous demande les preuves de vos propos, c'est tout. Cela ne vous gêne pas ? »

Mr le Maire : « Pas du tout, on ressortira les archives de l'hôpital, mais vous devriez les avoir, je pense. »

Mme RAOULT : « Je les demande et j'en parlerai au prochain Conseil Municipal si tel n'est pas le cas. »

Mr le Maire : « Ecoutez, on ne va pas jouer au chat et la souris. Moi, je ne souhaite pas jouer au chat et la souris parce qu'après, je vais me mettre mal avec Marc LAMBLIN – il est chargé de la vie animale. Plus sérieusement, on a Monsieur RONDEPIERRE pour une explication de vote. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Petite parenthèse, moi aussi j'aime beaucoup le sourire de ma camarade Noëlle SULPIS et je vais être navré de le lui enlever parce que contrairement à ce que vous avez dit, on sait comment ça va finir, cela va finir en logements sociaux. C'est cela que vous ne voulez pas nous dire, Monsieur le Maire. Vous voulez ce blanc-seing, pour reprendre les termes qui ont été utilisés, pour faire un projet qui somme toute est intéressant pour une partie de celui-ci, à savoir l'EHPAD, etc. On parle quand même de 280 hébergements pour 155 places de stationnement. Quid des études d'impact, notamment en matière de stationnement, de circulation, de sécurité ? Quid de la carte scolaire, puisqu'il y a des familles qui vont venir, donc des enfants, donc il risque d'y avoir des écoles qui pourront être saturées ? Là aussi, je n'ai pas l'impression que vous avez travaillé sur le sujet. Donc Valère Lefebvre is the new Thierry Le Luron, j'ai envie de vous dire. Cela va encore être quelque chose qui va nous poser beaucoup de soucis. Je ne comprends pas pourquoi vous faites 120 logements locatifs. Je ne comprends pas pourquoi vous pouvez accepter qu'on nous propose 120 logements locatifs. Moi, j'aurais préféré qu'on soit en accès sur la propriété avec des loyers, enfin, des prix négociés avec le constructeur pour pouvoir permettre notamment aux jeunes Raincéens, aux primo-accédants de rester au Raincy à des prix plutôt honorables. Vous ne l'avez pas souhaité. Vous allez, comme je vous le dis, vous faire taper dessus, pardon de l'expression, par le préfet, parce qu'une fois encore, il va vouloir

appliquer la politique néfaste de l'État à la ville de Raincy et les 120 logements, vous allez voir que cela va se transformer en logements sociaux, c'est ce que je vous disais. Et je vous reprends tout à l'heure, vous disiez : " Mais maintenant pour les opérations, on fait 30 % de social et 70 % de privé ". Ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « *C'est Monsieur RAOULT qui a pris cette décision et je l'ai suivi. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Ce n'est pas vrai Monsieur le Maire. Vous n'appliquez pas cette décision. Je vous donne trois exemples concrets. Chacun pourra aller les voir, je parle notamment pour le public en ligne et dans la salle. Vous avez une opération dans le haut de l'avenue Thiers, 12 logements, 12 logements sociaux, c'est-à-dire un programme 100 % social. Vous avez une autre opération allée de Montfermeil. 12 logements sociaux, chacun pourra aller voir. Vous avez une autre opération à l'angle de Gambetta et du Jardin anglais, 10 logements, 10 logements sociaux.*

C'est ce que j'appelle du 100 % social. Quand je vois cette politique néfaste que vous menez, je ne vous fais absolument pas confiance sur la question de Valère Lefebvre. Je ne vous permets pas de dire " On s'en fout ", Monsieur le Maire. Moi, quand vous parlez, je ne dirai jamais " on s'en fout ". Non, la démocratie c'est le respect. Le Raincy apaisé, moi j'y crois, contrairement à vous. Tout cela pour dire qu'on va voter contre et je regrette une chose parce que le terrain, vous l'avez dit, la vente du terrain a été décalée en raison de l'hôpital qui avait peut-être des contraintes, au mois de décembre dernier, quand vous vouliez déjà vendre très rapidement avant la fin de l'année, on vous avait dit " organiser une consultation avec les Raincéens ", vous ne l'avez pas fait. J'ai re-regardé votre programme, je rappelle que la construction de ces logements et de ce projet sur le terrain Valère Lefebvre n'était pas dans le programme de Jean-Michel GENESTIER, donc aucun Raincéen n'a voté pour ça. C'est factuel : aucun Raincéen n'a voté pour ça. Vous n'avez pas voulu consulter la population. Vous avez fait une réunion en coin de table avec cinq ou dix personnes, je n'appelle pas ça une consultation. Vous avez peur de consulter. »

Mr le Maire : « *Sauf que vous êtes venu à une réunion, mais j'en ai fait quatre. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Monsieur le Maire, on parle aux riverains, vous le savez. Vous avez peur de la consultation. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas faire cette réunion publique ou plutôt, je commence à comprendre : vous savez très bien que personne ne va accepter cette espèce de mastodonte et tout ce que vous voulez, c'est vendre ce terrain. Je ne sais pas ce qui vous motive à vouloir vendre le terrain... »*

Mr le Maire : « *Vous êtes magnifique. Magnifique. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Je vous remercie du compliment. Je ne sais pas ce qui vous motive à vouloir vendre le terrain aussi précipitamment. Je ne comprends pas pourquoi vous, grand démocrate que vous prétendez être, vous ne voulez pas consulter la population. Je suis extrêmement déçu de ce projet et ne vous étonnez pas si les riverains mènent un recours contre celui-ci. »*

Mr le Maire : « *En même temps, vous serez dedans avec eux pour faire le recours et il n'y aura pas de problème, évidemment. Monsieur SALLE. »*

Mr SALLE : « *Merci, Monsieur le Maire. J'ai quelques remarques et une question. Ma première remarque, pardonnez-moi, ce n'est pas pour polémiquer, mais le précédent Maire avait fait une Commission à laquelle d'ailleurs participait l'opposition et nous avons reçu plusieurs opérateurs d'EHPAD et notamment certains qui ont défrayé la chronique après. Donc il y avait un projet qui avait été fait. Il y en a eu deux. »*

Mr le Maire : « *Sur l'aménagement, il y en a eu un. »*

Mr SALLE : « Moi j'y étais. »

Mr le Maire : « Oui, mais c'était par morceau. Il y a eu des réceptions d'acteurs par morceau, mais jamais sur l'ensemble. »

Mr SALLE : « Non, mais je ne parle pas d'ensemble. Il s'agissait à l'époque d'essayer de faire un EHPAD et de voir avec quels opérateurs on aurait pu le faire. »

Mr le Maire : « Oui, c'était Bouygues. »

Mr SALLE : « Je ne dis pas que cette opération a prospéré, puisqu'elle n'a pas prospéré. Ce que je dis simplement, c'est que cela n'a pas été fait de façon occulte, c'est tout, mais bon, on ne va pas revenir là-dessus. Deuxièmement, sur le fond du projet, je suis partagé parce qu'à la fois, il y a des éléments très positifs – l'EHPAD, la résidence autonomie, la maison pour les autistes, la maison médicalisée, tout ça est très bien – mais je persiste, comme beaucoup de mes collègues de l'opposition, à être inquiet sur les 120 logements locatifs, j'aurais préféré de l'accession à la propriété, et sur le nombre de parkings. Donc ça, c'est sur le fond.

Sur la forme, on signe une promesse de vente dans laquelle je retiens que vous ajoutez toutes les contraintes qui sont dans les "Considérant", je voulais juste vous poser une dernière question parce que j'ai entendu par des rumeurs que l'hôpital espérait tirer 13 millions de ce projet. 38 % des 13 millions, c'est un peu plus de 4 millions. Les pavillons, il les vendra je ne sais pas combien et cela nous amène à l'Hermitage. Est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'on ne changera pas la volumétrie de l'actuelle maison de retraite et que l'on conservera les deux pavillons derrière ? Parce que j'ai peur que l'hôpital veuille rentabiliser au maximum pour arriver à 13 millions. J'ai l'impression que l'équation n'y est pas. »

Mr le Maire : « C'est important, ce que vous dites. Effectivement, Monsieur LEMOINE, en tant que président du conseil de surveillance, pas en tant que Maire de Montfermeil, a indiqué qu'il souhaitait qu'il puisse y avoir un retour de recettes pour la construction du nouvel hôpital – nouvel hôpital dont j'espère que vous serez tous d'accord qu'il s'appelle toujours le Raincy-Montfermeil et qu'on ne se retrouve pas dans une délibération au détour d'une collectivité que Le Raincy disparaîsse de ce nom. Il a souhaité 13 millions. Il avait lancé un peu ce chiffre-là. Il l'a rappelé hier en disant que les recettes au global avoisineraient les 10 millions, mais au global, cela veut dire que ce n'est pas que sur Valère Lefebvre. Effectivement, je n'ai pas fait le calcul précis, mais les 32 % pour l'hôpital sur Valère Lefebvre, cela fait 4,1 millions. Il y a des estimations sur les cinq parcelles appartenant à l'hôpital, qui dépendent du domaine privé de l'hôpital sur l'allée Épinette. Il y a des estimations à 2 millions au maximum et d'autres estimations qui sont plutôt aux alentours de 1,5 et 1,6 million. Donc ça, c'est aussi une partie. Sur l'Hermitage, mon combat est un peu vif aujourd'hui parce que je ne souhaite pas qu'on fasse n'importe quoi et je souhaite qu'on puisse être associé effectivement au choix de l'acteur. On serait aujourd'hui aux alentours de 4 millions, entre 4 et 4,5 millions. Donc ça, c'est quand même un élément important. Le président du conseil de surveillance, qui n'est que président du conseil de surveillance - il y a une directrice générale de l'hôpital qui administre quand même - qui est d'importance, tout ça étant chapeauté, cornaqué par l'ARS, qui vérifie évidemment les sujets. Donc je vous redis qu'hier, en conseil de surveillance, l'ARS a validé le projet parce que c'est important aussi que l'hôpital cesse de dépenser en termes de fonctionnement pour la sécurisation des deux sites. On serait aux alentours de 10 millions en termes de recettes pour l'hôpital Raincy-Montfermeil. En tout cas, c'est ce qui a été indiqué encore hier officiellement en conseil de surveillance. C'était aussi une source d'inquiétude parce que ce que j'avais indiqué c'est qu'il me paraissait impossible que l'hôpital puisse tangenter les 13 millions pour l'ensemble des trois opérations Valère Lefebvre, les maisons et l'Hermitage. Je vais laisser la parole à Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Très rapidement, pour ces fameux 120 logements, l'ambition du projet, c'est un nouveau quartier intergénérationnel. Donc dedans, on a des EHPAD, de la maison d'autonomie, on a de la crèche, donc vous voyez l'échelle des âges. On a éventuellement une maison médicale, on aura ce projet-là, tout ça, et donc il manque la brique du milieu. La brique du milieu, ce sont des actifs d'âge intermédiaire. Si vous mettez en accession la propriété, vous allez avoir potentiellement une répartition avec des personnes d'un âge qui vont peut-être se rapprocher un peu plus de personnes seniors plus. Du coup, l'idée c'est d'avoir des locations avec services, et avec éventuellement, vu que les locations, ça tourne, des services qui s'approchent des attentes de ménages d'âge intermédiaire. Ce que je veux dire, c'est allez voir ce que c'est ce genre de location : si vous nous dites que c'est des logements sociaux, je ne pense pas, niveau tarifs et services associés. Donc l'esprit intergénérationnel, c'est d'avoir à travers ces 120 logements, et tu as raison, il y aura peut-être un quart de personnes qui seront des seniors, c'est tout, et aussi on va essayer de le flécher vers des professionnels de santé, des choses comme ça, puisqu'il y aura tout un écoquartier intergénérationnel avec beaucoup d'activités de santé, donc on va essayer de le flécher là-dessus. Du coup, on aura un maillage – la crèche, les anciens, des logements avec une partie de population jeunes actifs ou actifs en pleine activité de santé – et cela permet d'avoir un écoquartier intergénérationnel. À partir de là, nous, on a mis en place et on a demandé à Jean-Michel d'avoir un comité de suivi. On a mis en place ce comité de suivi. Tout ce que vous avez demandé, on l'a demandé. On s'est dit : "Il nous faut des confirmations écrites, des engagements, il faut qu'on mette tout par écrit". Aujourd'hui, on a beaucoup d'engagements par écrit. Alors, vous allez dire "On n'est jamais sûr de rien". Oui, moi dans ma vie je ne suis jamais sûr de rien, si ça se trouve demain je serai mort ou je vivrai aux États-Unis dans une semaine, je n'en sais rien et la vie politique c'est aussi de gérer. Je veux vivre aux États-Unis aujourd'hui, peut-être pas, mais en tout cas, ce que je veux dire par là, c'est que l'action politique, c'est aussi décider des fois sans forcément toujours revenir devant les électeurs, puisque les électeurs vous donnent mandat pour décider dans leur bien et dans le choix le meilleur pour eux et on n'est pas obligé de revenir toujours devant les électeurs. L'échéance électorale est pour bientôt, là, il y aura un choix des électeurs et puis voilà. Encore une fois, moi, depuis que je suis au Raincy, ce site est comme ça. Là, il y a un beau projet intergénérationnel. S'il y a des problèmes dans le projet dans deux ans, dans trois ans, l'équipe qui sera en fonction fera son boulot d'élue, c'est-à-dire qu'elle gérera les projets et elle l'adaptera, elle fera des négociations, elle retrouvera des solutions. C'est juste la mission politique classique de tous les jours d'une équipe élue. »

Mr le Maire : « Merci. Alors, il y avait Monsieur CUADRADO. Je ne sais pas si vous étiez avant, Madame RIBEMONT. Allez-y, attendez. »

Mme RIBEMONT : « C'est pour demander une petite précision à Monsieur GERVAIS sur la notion d'écoquartier. »

Mr GERVAIS : « L'écoquartier, c'est intergénérationnel et c'est notamment le pourcentage de mètres construits puisqu'en réalité, déjà, il y a un site où il y aura des études de sol, tout ça, donc on est sûr et éventuellement des actions de dépollution s'il faut, vu qu'il y avait un site de santé. On aura un site normalement propre et avec un pourcentage de construction inférieur à aujourd'hui, avec un parc qui va être rétrocédé à la ville. Cela ne fait quand même pas mal d'éléments. Si on prend la taxonomie de Thomas, ce genre de site sera avec des systèmes de chauffage conformes à tout ce qui est BBQ, HQ, actuellement. Donc on a un intergénérationnel, RSE, BBQ, toutes les normes environnementales nouvelles, avec des espaces verts et un pourcentage de construction inférieur. Bien sûr, on peut dire « ce n'est pas beau », « c'est beau », on peut dire plein de choses. Il y a quand même pas mal de cases de cocher. Et après, la vie continue, c'est un projet et le projet vivra. »

Mr le Maire : « Alors, Monsieur CUADRADO, pour terminer. Allez-y, parce qu'il est tard. »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire, très rapidement, effectivement, je suis totalement pour un parc végétalisé dans cet endroit-là et d'ailleurs, c'est presque l'unique chose que j'aurais faite. C'est-à-

dire que j'aurais fait évidemment un EHPAD, une résidence autonomie, peut-être même une crèche, une MAS. Ça, ce sont des projets d'intérêt public que l'ensemble de l'opposition semble en tout cas soutenir. Par contre, les logements aidés, non, je ne les aurais clairement pas faits et j'aurais augmenté la masse du parc.

Monsieur GERVAIS nous apprend que c'est un parc qui sera rétrocédé à la ville. Je dis attention à la jurisprudence parce qu'il y a un autre parc qui devait être rétrocédé à la ville, celui de l'ancien collège Corot, et ce n'est toujours pas le cas. En tout cas, en tout état de cause, je n'en ai cure, Monsieur le Maire, des intérêts de l'hôpital de Montfermeil. Montfermeil doit être un partenaire, mais en aucun cas il ne doit nous tordre le bras. Je n'accepte pas qu'on impose des logements sociaux, que ce soit à l'Ermitage, que ce soit sur l'ancien site de Valère Lefebvre en retirant la souveraineté de ce Conseil, Monsieur le Maire. Je ne le tolère d'autant plus parce qu'en plus, on vous avait alerté que l'intérêt premier de l'hôpital de Montfermeil, c'est de faire de la rentabilité, car aujourd'hui l'hôpital public en France est en déficit donc c'est normal qu'ils recherchent de l'argent, mais ça, c'est l'intérêt de l'hôpital. C'est leur intérêt. Ce n'est pas l'intérêt de la ville du Raincy. Le cœur du projet, il faut le reconnaître, est à vertu sociale, c'est-à-dire que l'EHPAD, la résidence autonomie, on le soutient, en revanche, les logements locatifs on ne les soutient pas. Vous êtes obligés de le faire parce que vous l'avez évoqué, vous devez trouver un équilibre budgétaire auprès d'un partenaire privé, mais en fait, si vous n'aviez pas mis tous les deniers publics de cette ville dans un seul et unique projet qu'est l'ancien centre culturel, en réalité, vous auriez pu porter seul le projet. C'est ça, la réalité, Monsieur le Maire. Et en fait, vous êtes obligé de vendre et de trouver de l'argent et de donner ça à un privé qui, lui, cherche la rentabilité, mais au final, ce sont les intérêts des Raincéens qui sont sacrifiés. »

Mr le Maire : « Mais on prend en compte tout ce que vous avez dit et je vous remercie parce qu'en fait, on est là vraiment sur quelque chose d'apaisé même si les positions ne sont pas les mêmes. »

Mr CUADRADO : « Il n'y a pas eu de vote lors du dernier conseil de surveillance »

Mr le Maire : « Il n'y a pas eu de vote sur l'Ermitage hier, je suis d'accord avec vous. Je ne suis pas complètement rassuré par rapport à certains éléments et j'ai demandé un nouvel échange avec l'ARS. On se dit les choses telles qu'on les pense et je le fais. Je vous remercie en tout cas de ce débat, je vous propose de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et Madame RAOULT ne prend pas par vote. Madame RAOULT, c'est toujours pour 2. Je dis "Madame RAOULT, c'est toujours pour 2". Je pense que votre voix porte. On me pose la question pour Madame ACOCA, vous votez pour les 2 ? »

Mme ACOCA : « Bien sûr. »

Mr le Maire : « D'accord. Non, vous savez pourquoi je dis ça ? Parce que Monsieur BELOT, dont vous portez la voix, a toujours été pour ce sujet. D'accord, donc il a eu un changement de phase et de pied ? OK. Très bien. On vous remercie. Non, mais c'est important. C'est mon administration, je n'y ai même pas pensé. Je vous remercie en tout cas pour ce vote. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 18 VOIX POUR
[Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Thomas VAUTRIN, Michel BARRIÈRE, Jocelyne PAIGNON, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Marc LAMBLIN, Michel ROUBY, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Gilbert MINELLI, Sacha CAUDRON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER)], **11 VOIX CONTRE** [Patricia BIZOUERNE, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Nathalie RIBEMONT, Didier BELOT (pouvoir à Arlette ACOCA)], **1 ABSTENTION** [Pierre-Marie SALLE], **2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** [Corinne RAOULT, Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT)],

ARTICLE 1 : DE CONSTATER la désaffectation de l'ensemble du site de l'ancien hôpital Valère Lefèvre,

ARTICLE 2 : DE PRONONCE le déclassement de l'ensemble des emprises dont la ville du Raincy est à ce jour propriétaire au sein du site de l'ancien hôpital Valère Lefèvre,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER la cession par la Ville du Raincy de l'ensemble des emprises lui appartenant au sein du site de l'ancien hôpital Valère Lefèvre au profit de la société Linkcity Île-de-France, filiale de développement immobilier de la société Bouygues Construction, représentée par toute personne morale que la société Linkcity Île-de-France viendrait à substituer dans le bénéfice de la promesse de vente à régulariser, dont le siège social est situé au 1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, moyennant le prix de treize millions net vendeur (13 000 000 €), les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur, ou toute personne morale qu'il viendrait substituer.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale de vente sous condition suspensive, avec faculté de substitution :

- Aux conditions de réalisations suivantes : réalisation d'un EPADH d'environ 84 lits comprenant deux unités de vies protégées de 28 lits (2x14 lits pour l'unité Alzheimer) d'environ 4 536 m² de SDP, d'une Résidence Autonomie d'environ 76 logements pour une SDP d'environ 3 299 m², de 120 logements familiaux de haute qualité au sein d'une résidence avec services et espaces partagés pour une SDP d'environ 6 850 m², d'un Pôle Santé d'une SDP d'environ 300 m², d'une crèche intergénérationnelle au sein de l'EPADH d'une SDP d'environ 150 m², d'un lieu d'accueil pour autistes d'une SDP d'environ 350 m², de 18 logements en accession libre pour une SDP d'environ 1 150 m² et d'un square qui pourra le cas échéant faire l'objet d'une rétrocession à la Ville d'environ 2 000 m² ; le tout devant comprendre des emplacements de stationnement en sous-sol au nombre minimal de 155 places emplacements de stationnement répartis sur un niveau de sous-sol ;
- Aux garanties suivantes : maintien de la destination de la résidence NEOZ pour une durée de 30 ans minimale par la société Linkcity Île-de-France et garantie des autorisations pour une durée minimale de 15 ans renouvelable pour l'EPADH et la résidence autonomie par le gestionnaire pressenti ARPAVIE, qui placés sous le contrôle tarifaire et professionnel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département leur permet de disposer d'une expertise reconnue et d'une pérennité certaine.

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que la recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville. Son utilisation fera l'objet d'un suivi spécifique dans l'état des recettes grevées d'affectation spéciale.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et publiée sur le site Internet de la Ville.

6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mr le Maire : « *Le rapport annuel de la Métropole du Grand Paris 2023. Vous l'avez vu, il est comme ça. Qui est pour ? Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÈRE, PRENDRE ACTE, À L'UNANIMITÉ, de la communication du rapport d'activité de l'établissement public de la Métropole du Grand Paris.

6.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE GRAND PARIS GRAND EST

Mr le Maire : « *Communication du rapport d'activité 2023 de l'établissement public Grand Paris Grand Est. Qui est pour ? Je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÈRE, PRENDRE ACTE, À L'UNANIMITÉ, de la communication du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est.

6.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SIGEIF

Mr le Maire : *« Présentation du rapport d'activité 2023 du SIGEIF. Vous avez reçu le rapport également ? »*

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France – SIGEIF.

6.4 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 D'ELIOR

Mr le Maire : *« Présentation du rapport annuel d'activité de la délégation de service public pour la société Elior. Pour ? Très bien. Je ne sais pas ce qu'il vous arrive là, je n'arrive plus à suivre. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÈRE, PRENDRE ACTE, À L'UNANIMITÉ, du rapport annuel d'activité de la délégation de service public avec la société ELIOR pour l'exercice 2024.

6.5 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'IFAC

Mr le Maire : *« Présentation du rapport annuel d'activité du marché avec l'association IFAC pour l'année 2023. Oui, on prend acte. Présentation du rapport annuel d'activité du marché l'IFAC. C'est 2023, ils nous ont envoyé 2024 il n'y a pas longtemps, mais on ne passe que 2023 pour l'instant. Vous êtes d'accord ? Enfin, vous prenez acte, pardon. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, PRENDRE ACTE, À L'UNANIMITÉ du rapport annuel d'activités du contrat avec l'Association IFAC pour l'année 2023.

III – Informations et Questions diverses

Mr le Maire : *« Questions diverses, vous voulez qu'on fasse comment ? J'avais demandé à Montasser CHARNI qui me dit "on les fait aujourd'hui". Oui, bien sûr. Alors, attendez, qui est-ce qui veut prendre la parole en premier ? Monsieur NUGUES, vous allez lire la question ? C'est ça ? Vous allez lire la question ? Alors, Monsieur NUGUES, vous lisez votre question. Allez-y. »*

Mr NUGUES : *« Le 2 octobre 2023, lors d'un Conseil Municipal, il vous a été demandé de visiter le centre de supervision urbain, dit CSU, pour nous assurer, comme vous le dites, que les caméras de vidéoprotection fonctionnent, ce dont nous pouvons douter, d'après ce qu'en disent les Raincéens et les articles de presse. Vous vous étiez engagé à organiser cette visite dans les meilleurs délais. Deux ans plus tard, cette visite n'a toujours pas été organisée. Nous sommes loin des meilleurs délais. Pendant ce temps, la délinquance a explosé au Raincy, ce qui renforce encore plus nos inquiétudes quant au fonctionnement des caméras. Ma question est donc la suivante : quand allez-vous tenir votre engagement et nous permettre de visiter le CSU ? Je ne peux pas croire que les élus d'opposition n'aient pas le droit d'y accéder. Je ne peux pas non plus croire que les invitations que nous ne recevons pas pour les événements de la ville soient un acte délibéré de votre part. Merci. »*

Mr le Maire : *« Je vous réponds, Monsieur NUGUES. Vous savez bien qu'on ne peut pas aller visiter le Centre de Supervision Urbain comme cela, et c'est heureux.*

Effectivement, je vous avais promis une visite des locaux, mais on ne peut visiter le CSU que sur autorisation express du Maire mais surtout lorsqu'il n'y a pas de demande en cours de la part de la police nationale ou de la justice.

En l'occurrence, puisque vous avez été adjoint en charge de la sécurité, vous savez bien que lorsque la Justice (ou la Police) nous demande de saisir des images pour un fait, nous transmettons les images et la police nationale vient d'ailleurs sur place, même pour des faits qui sont mineurs.

Il nous est arrivé, pendant plus d'un an et demi, d'avoir des faits, souvent mineurs, qui ont fait que nous n'avons eu que très peu de périodes de disponibilité.

C'est-à-dire que très clairement, si l'on vous invite à ce moment-là, vous allez voir, on voit des images avec une personne qui est potentiellement recherchée – cela peut être le cas – et là, nous serions en défaut et je serais en défaut.

Donc nous allons organiser une visite, je m'engage à pouvoir le faire.

J'avais prévu de vous répondre autre chose, mais je ne veux pas de polémique. Je vous dis simplement qu'il ne faut pas mettre en difficulté les agents de la police municipale et des ASVP parce que quelquefois, il leur est dit des choses, on leur demande des informations et le fait de transmettre des informations à une tierce personne, c'est coupable de leur part. Donc vraiment, je voudrais que ça ne se passe pas sur notre ville. Et donc, Monsieur NUGUES, je m'engage à nouveau à organiser cette visite. Mais vous voyez, la semaine dernière, il y a eu un vol de cartes bleues, ce vol de cartes bleues détermine, en fait, une enquête qui va faire que, pendant plusieurs jours, on ne peut pas se rendre au CSU. Monsieur RONDEPIERRE a parlé de ce qui s'était passé hier, et je ne suis pas en train de le cacher. Il y a eu une bagarre avec un jeune qui avait été exclu de l'association de football et qui est revenu pour se bagarrer avec d'autres jeunes. Effectivement, c'est un élément important. Il y a une enquête et dès lors, je ne peux pas vous faire rentrer dans le CSU. Le nouveau commissaire arrivera en juillet et nos discussions ont lieu avec le commandant GUITON, qui lui-même me dit si "on peut" ou "on ne peut pas".

Vous me posez une autre question, qui est un peu bizarre parce qu'elle n'a aucun rapport – certains disent trivialement - avec la choucroute, "je ne peux pas non plus croire que les invitations...", eh bien non, ce n'est pas un acte délibéré. »

Mr NUGUES : « *On ne reçoit pas les invitations.* »

Mr le Maire : « *Très bien. Deuxième question.* »

Mr NUGUES : « *On vous demande aujourd'hui, officiellement, la visite du CSU.* »

Mr le Maire : « *Oui, mais ça, on l'a en tête, je le reprends, Monsieur, je vous l'ai dit, je vois ça avec le commandant GUITON. N'écoutez pas ce que vous disent certains. "Les caméras ne fonctionnent pas, il n'y en a que 25, 27", je ne sais pas quoi, ou l'inverse. Je pense que tout cela n'est pas raisonnable. Vous le savez bien - puisque vous avez exercé peu de temps la fonction d'adjoint à la sécurité - il y a régulièrement des caméras qui tombent en panne pour des raisons techniques. Vous savez quelle convention nous avons avec quelle entreprise, et on les fait intervenir autant que de besoin. Ce n'est pas toujours très efficace.* »

Mr NUGUES : « *Et on vous demande aussi de recevoir les invitations.* »

Mr le Maire : « *D'accord, très bien.* »

Mr NUGUES : « *Depuis un certain temps, on ne reçoit plus les invitations.* »

Mr le Maire : « *Ça sera fait.* »

Mr NUGUES : « *Merci.* »

Mr le Maire : « Deuxième question, toujours de votre groupe, mais je ne sais pas qui la pose. Madame SULPIS, c'est ça ? Allez-y. »

Mme SULPIS : « J'avais une question, mais je ne vais pas la poser, parce que le sujet a été largement abordé et débattu. C'était sur le fonctionnement des caméras, donc je ne veux pas alourdir encore la séance, qui est déjà bien avancée. Par contre, je vais lire une question posée par Madame BIZOUERNE. »

Mr le Maire : « Ah, c'est la troisième, c'est une question que vous aviez envoyée. »

Mme SULPIS : « Mais auparavant, je voudrais vous demander s'il y a un problème sur le site Facebook de la ville parce que je n'ai plus accès et je connais d'autres personnes qui n'y ont pas accès non plus. »

Mr le Maire : « Écoutez, on va regarder. Je me tourne vers le directeur de cabinet, on va regarder avec les techniciens. »

Mme SULPIS : « Est-ce qu'on a été censuré ? »

Mr le Maire : « Ce n'est pas de la censure, mais ce que je dis, c'est que le site du Facebook de la ville ce n'est pas un site de débat. Si vous voulez aller sur Quoi de Neuf ou vos sites à vous de politique, etc., ça, vous pouvez le faire, mais le site de la ville, ce n'est pas un site de débat. On va regarder les administrateurs. Évidemment, si vous commencez à me taper dessus, ça vous pouvez, et puis on vous mettra en clignotant pour qu'on vous voie bien, mais encore une fois, ce n'est pas un site de débat. »

Mme SULPIS : « Oui, donc on a été censuré. »

Mr le Maire : « Non, on va demander. »

Mme SULPIS : « D'accord. On attend, merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « C'était ça la question ? »

Mme SULPIS : « Non. Je pose la question de Madame BIZOUERNE. "Monsieur le Maire, nous sommes très souvent interpellés par de nombreux Raincéens qui fréquentent la piscine. En effet, il nous a été rapporté que celle-ci manque d'entretien : des douches et des vestiaires sont sales. La température ambiante n'est pas assez chaude. Les enfants ont froid en sortant de l'eau, tout comme les personnes âgées. Ma question est pourquoi l'entretien n'est pas effectué sachant que la rénovation de la piscine est récente et a coûté très cher ? Il serait souhaitable de l'entretenir pour l'excellence de la ville." Alors moi, je ne peux pas vous en parler, je ne vais jamais à la piscine donc je ne sais pas si c'est vrai ou pas. »

Mr le Maire : « Vous devriez, vous savez. Il y a un sauna, il y a un hammam, il y a un jacuzzi, il y a un solarium, et c'est pour ça qu'on l'appelle parc aquatique et que vous voulez absolument l'appeler piscine. Vous n'utilisez que le bassin. »

Mme SULPIS : « Non, mais je pense que c'est les Raincéens qui sortent de l'eau qui ont froid. Je ne sais pas. Je vous dis, moi, je ne la fréquente pas. »

Mr le Maire : « Juste avant que Didier GERVAIS prenne la parole, je vais vous donner une anecdote. Nous étions plusieurs élus samedi dernier à la sortie de Raymond Mège et on a vu passer une cohorte de dames qui sortait de l'aquagym. »

Une des dames - qui n'arrête pourtant pas de me critiquer sur les réseaux sociaux - bon, après c'est son loisir, me dit : " Monsieur le Maire, quand on a un moment de détente on va au parc aquatique " – et elle dit " parc aquatique ", elle ne dit pas " piscine ". " Et en plus, l'eau est à 30,8 ". Je me souviens de ça. Et vraiment, c'était un instant de bonheur. Donc pour les enfants, on n'a aucune réclamation. Pour les associations, on n'en a pas. Je ne sais pas où, peut-être que Madame BIZOUERNE a des contacts avec certaines personnes qui sont frileuses. Et sur la propreté, il y a des vestiaires à réparer. On en répare régulièrement. Ce sont plutôt les utilisateurs qui les cassent. Didier ? »

Mr GERVAIS : « *Juste pour compléter, on a tout le temps a des mesures des températures de l'eau, on est dans les normes qui doivent être appliquées. Quand j'en parle au niveau du parc aquatique, il y a notamment pour tous les enfants et de jeune âge des dispositifs de chaleur supplémentaire. On est complètement dans les normes. Après, on sait que dans les parcs aquatiques parfois on peut avoir justement avec une température de l'eau un peu confortable des fois des sensations quand on sort des bassins, mais on est tout à fait dans les normes. L'entretien, on a des plans d'entretien, on aura encore de l'entretien cet été, on a des entretiens en phase hivernale. On a des clauses spécifiques dans tous les contrats de maintenance et de nettoyage. Par contre, c'est un gros boulot de suivi au quotidien parce que les parcs aquatiques, c'est comme notre société en général, quand vous avez des gens qui jettent leurs détritus par la porte de la fenêtre en étant à un feu rouge n'importe où, quand ils vont au parc aquatique, en général ils laissent tout par terre ou ils s'en foutent de casser une entrée. C'est un peu les mêmes citoyens. Nous, on doit passer derrière et faire le boulot, donc c'est un boulot de tous les jours. Et ce n'est pas la majorité, beaucoup de citoyens respectent tous les équipements, mais en général, on a quand même un gros suivi à faire pour maintenir le parc en conditions opérationnelles. »*

Mr le Maire : « *Merci. Vraiment, Madame SULPIS, allez-y sans prévenir. Allez dans le public. Vous verrez. Alors évidemment, quand on est habillé, ce n'est pas pareil, mais n'hésitez pas, on vous accueillera dans le public, vous verrez, je vous assure. Oui, il y a quelques vestiaires. Il y a combien, 300 vestiaires ? Enfin bon, je crois qu'il y a quelques vestiaires qui sont cassés régulièrement, mais on les répare. On le fait et on essaie d'être dans la prévention en particulier vis-à-vis des enfants, mais si on était dans l'état décrit par Madame BIZOUERNE, je ne suis pas sûr que Pavillons-Sous-Bois aurait eu envie de venir, mais je vous glisse cette réponse.*

Pour terminer, je vais laisser la parole à Bernard CACACE, parce que même si vous ne l'avez pas posé, Mme SULPIS, je vais demander à Bernard CACACE de répondre à la question que vous n'avez pas posée, parce qu'il est important quand même qu'on donne des chiffres ou peut-être des éléments sur cette question de la sécurité. »

Mr CACACE : « *Merci, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas alourdir et prolonger la séance du Conseil Municipal trop longtemps, je voudrais juste apporter des éléments là aussi factuels, tel qu'il n'a pas toujours été dit dans l'article du journal. Il est vrai que cet article pose question sur la tendance haussière sur les mois de janvier et les mois de février 2025. À lire l'article, il est marqué " 28 cambriolages en janvier ". Or, les documents que j'ai sous les yeux, qui sont donnés par la Direction territoriale de la Sécurité publique et qui ne concernent que la ville du Raincy, donnent des cambriolages de résidence principale pour le mois de février 5, et non pas 37, et pour le mois de janvier 5, et non pas 28. Ces chiffres sont là. Ce n'est pas une source ? C'est une rivière, si ce n'est pas une source. Comment contester la DTSP 93 ? Si vous voulez le faire, faites-le. Pardon ? Mais ça va au ministère de l'Intérieur. »*

Mr le Maire : « *Bernard, continue, c'est le ministère de l'Intérieur. Ils sont là pour perturber. »*

Mr CACACE : « *Ça va au ministère de l'Intérieur. Et ces chiffres-là sont peut-être donnés sur le commissariat du Raincy qui comprend une ville voisine, aimée et appréciée. Eh bien oui, disons les choses telles qu'elles sont. C'est la réalité. »*

Mr le Maire : « C'est la réalité. Le journal s'est planté. Cela n'arrive pas toujours, mais là, ils se sont plantés. »

M. RONDEPIERRE « Arrêtez, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Je n'arrête pas, mais arrêtez de me parler comme ça. »

Mr CACACE : « On ne parle pas des autres villes. »

Mr le Maire : « Oui, en fait, c'est vous qui avez les informations du Parisien et vous avez la source. »

Mr CACACE : « Donc pour terminer, les pourcentages. Si vous voulez partir, partez, mais les pourcentages sont en baisse sur le mois de février de 67,74 % et de janvier sur l'année 2024, de 54,55 %. Si on prend au mois, on est à moins -75 % de février 2024 à février 2025 et -54 % de janvier 2024 à janvier 2025. Voilà les chiffres, ils sont là, je vous les donne. »

Mr le Maire : « Merci, Bernard. Nous avons les chiffres sur un an et ils sont en baisse. »

M. RONDEPIERRE : « En un an, les cambriolages ont augmenté de 18,6 % au Raincy. »

Mr le Maire : « Très bien, parfait. On va laisser la parole à Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je ne mets pas du tout en doute ce que dit Monsieur CACACE, mais il me paraît alors opportun que vous exigez du Parisien... »

Mr le Maire : « Mais c'est fait. Comme la reprise de mes propos, je n'ai pas eu la journaliste au téléphone. Ce que je vous dis, Monsieur SALLE, c'est que je suis cité dans l'article et je n'ai pas eu la journaliste au téléphone, donc évidemment qu'on vous demande une rectification.

Je vous propose de prendre le soleil. On a la chasse aux œufs cet après-midi et la braderie demain, la braderie pour tous et vous êtes tous invités. »

La séance du Conseil municipal est levée à 12h26